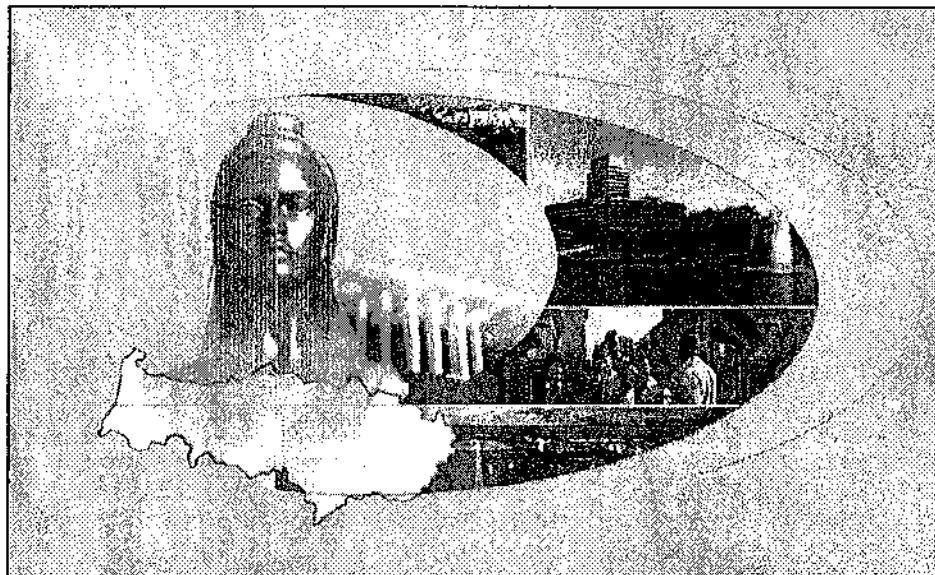


ISSN : 0763-7896



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE L'ÉTAT



## DANS LE VAL D'OISE

Date de publication : 31 janvier 2008 - N° 2 - Janvier 2008

RAAE consultable sur le site internet de la Préfecture du Val d'Oise :

<http://www.val-doise.pref.gouv.fr>

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE L'ETAT DANS LE VAL D'OISE

Janvier 2008 - n° 2 du 31 janvier 2008  
publié le 31 janvier 2008

Préfecture du Val d'Oise  
Direction du Pilotage de l'Action Interministérielle  
Bureau de la Coordination Interministérielle  
Avenue Bernard Hirsch  
95010 CERGY-PONTOISE

☎ 01 34 20 29 39

✉ 01 34 24 06 87

mél : [courrier@val-doise.pref.gouv.fr](mailto:courrier@val-doise.pref.gouv.fr)

L'intégralité du recueil est consultable en préfecture et sous-préfectures  
et sur le site Internet de la préfecture du Val-d'Oise : [www.val-doise.pref.gouv.fr](http://www.val-doise.pref.gouv.fr)

**PREFECTURE DU VAL D'OISE - CABINET**

- Arrêté n° 07-0266 en date du 21 Decembre 2007 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans la commune d'Asnières-sur-Oise et abrogeant l'arrêté n° 06-0011 du 5 janvier 2006 001
- Arrêté n° 07-0267 en date du 21 Decembre 2007 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans la commune d'Auvers-sur-Oise et abrogeant l'arrêté n° 06-0008 du 5 janvier 2006 005
- Arrêté n° 07-0268 en date du 21 Decembre 2007 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans la commune de Beaumont-sur-Oise et abrogeant l'arrêté n° 06-0011 du 5 janvier 2006 009
- Arrêté n° 07-0269 en date du 21 Decembre 2007 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans la commune de Bernes-sur-Oise et abrogeant l'arrêté n° 06-0023 du 5 janvier 2006 013
- Arrêté n° 07-0270 en date du 21 Decembre 2007 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans la commune de Bessancourt et abrogeant l'arrêté n° 06-0229 du 28 août 2006 017
- Arrêté n° 07-0271 en date du 21 Decembre 2007 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans la commune de Bruyères-sur-Oise et abrogeant l'arrêté n° 06-0023 du 5 janvier 2006 021
- Arrêté n° 07-0272 en date du 21 Decembre 2007 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans la commune de Butry-sur-Oise et abrogeant l'arrêté n° 06-0024 du 5 janvier 2006 025
- Arrêté n° 07-0273 en date du 21 Decembre 2007 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans la commune de Cergy et abrogeant l'arrêté n° 06-0025 du 5 janvier 2006 029
- Arrêté n° 07-0274 en date du 21 Decembre 2007 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans la commune de Champagne-sur-Oise et abrogeant l'arrêté n° 06-0026 du 5 janvier 2006 033
- Arrêté n° 07-0275 en date du 21 Decembre 2007 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans la commune d'Eragny-sur-Oise et abrogeant l'arrêté n° 06-0040 du 5 janvier 2006 037
- Arrêté n° 07-0276 en date du 21 Decembre 2007 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans la commune de Grisy-les-Plâtres et abrogeant l'arrêté n° 06-0048 du 5 janvier 2006 041
- Arrêté n° 07-0277 en date du 21 Decembre 2007 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans la commune de L'Isle-Adam et abrogeant l'arrêté n° 06-0025 du 5 janvier 2006 045
- Arrêté n° 07-0278 en date du 21 Decembre 2007 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans la commune de Jouy-le-Moutier et abrogeant l'arrêté n° 06-0055 du 5 janvier 2006 049
- Arrêté n° 07-0279 en date du 21 Decembre 2007 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans la commune de Mériel et abrogeant l'arrêté n° 06-0065 du 5 janvier 2006 053

- Arrêté n° 07-0280 en date du 21 Decembre 2007 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans la commune de Méry-sur-Oise et abrogeant l'arrêté n° 06-0066 du 5 janvier 2006 057
- Arrêté n° 07-0281 en date du 21 Decembre 2007 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans la commune de Mours et abrogeant l'arrêté n° 06-0074 du 5 janvier 2006 061
- Arrêté n° 07-0282 en date du 21 Decembre 2007 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans la commune de Neuville-sur-Oise et abrogeant l'arrêté n° 06-0078 du 5 janvier 2006 065
- Arrêté n° 07-0283 en date du 21 Decembre 2007 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans la commune de Noisy-sur-Oise et abrogeant l'arrêté n° 06-0079 du 5 janvier 2006 069
- Arrêté n° 07-0284 en date du 21 Decembre 2007 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans la commune de Parmain et abrogeant l'arrêté n° 06-0083 du 5 janvier 2006 073
- Arrêté n° 07-0285 en date du 21 Decembre 2007 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans la commune de Persan et abrogeant l'arrêté n° 06-0084 du 5 janvier 2006 077
- Arrêté n° 07-0286 en date du 21 Decembre 2007 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans la commune de Pontoise et abrogeant l'arrêté n° 06-0086 du 5 janvier 2006 081
- Arrêté n° 07-0287 en date du 21 Decembre 2007 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans la commune de Saint-Ouen l'Aumône et abrogeant l'arrêté n° 06-0098 du 5 janvier 2006 085
- Arrêté n° 07-0288 en date du 21 Decembre 2007 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans la commune de Valmondois et abrogeant l'arrêté n° 06-0110 du 5 janvier 2006 089
- Arrêté n° 07-0289 en date du 21 Decembre 2007 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans la commune de Vauréal et abrogeant l'arrêté n° 06-0112 du 5 janvier 2006 093
- Arrêté en date du 3 Janvier 2008 accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale à l'occasion de la promotion du 1er janvier 2008 097

#### **Service interministériel de défense et de protection civiles**

- Arrêté en date du 21 Janvier 2008 modificatif des arrêtés portant création de la commission communale de sécurité du Plessis-Bouchard 159

### **DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES ET DE LA CITOYENNETE**

#### **Bureau de la citoyenneté**

- Arrêté en date du 30 Janvier 2008 fixant la date limite de dépôt par les candidats ou les listes, auprès des commissions de propagande, des documents à envoyer aux électeurs pour les élections municipales et cantonales des 9 et 16 mars 2008 162

Arrêté en date du 30 Janvier 2008 fixant pour le premier tour de scrutin le délai de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et cantonales des 9 et 16 mars 2008 167

### **Bureau de la réglementation**

Arrêté en date du 15 Janvier 2008 établissant la liste départementale des vétérinaires pratiquant l'évaluation comportementale canine au titre de l'article L.211-14-1 du code rural 169

## **DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

### **Bureau de l'environnement et du développement durable**

Délibération n° 1012007 en date du 28 Septembre 2007 du conseil municipal de l'Isle-Adam approuvant la création d'un groupe de travail chargé de la révision du règlement local de publicité 171

### **Bureau de la dynamique des territoires et de l'intercommunalité**

Décision en date du 18 Decembre 2007 de la Commission Nationale d'Equipeement Commercial autorisant le projet de création d'un ensemble commercial d'une surface de vente totale de 825 m<sup>2</sup>, spécialisé dans le secteur de l'équipement de la maison, comprenant un magasin de literie d'une surface de vente de 437 m<sup>2</sup> exploité sous l'enseigne "la COMPAGNIE DU LIT" et un magasin spécialisé dans la vente de cuisines aménagées, d'une surface de vente de 388 m<sup>2</sup> exploité sous l'enseigne "CUISINELLA" à Montigny-les-Cormeilles 172

Décision en date du 18 Decembre 2007 de la Commission Nationale d'Equipeement Commercial rejetant le projet d'extension de 305 m<sup>2</sup> d'un magasin non spécialisé, non alimentaire portant sa surface de vente totale à 604 m<sup>2</sup>, exploité sous l'enseigne "MAXXILOT" à Saint-Ouen-L'Aumone 173

Arrêté n° BH 08-007 en date du 29 Janvier 2008 déclarant cessibles au profit de l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne (A.F.T.R.P.) divers immeubles situés sur le territoire de la commune de Garges-Les-Gonesses, nécessaires à la réalisation de la ZAC pour la rénovation du quartier de la Muette 174

### **Bureau des relations avec les collectivités territoriales**

Arrêté n° A 2008-01-49 en date du 22 Janvier 2008 relatif à la tenue du registre des délibérations par la commune de Cergy 188

## **DIRECTION DU PILOTAGE DE L'ACTION INTERMINISTERIELLE**

### **Bureau de la coordination interministérielle**

Arrêté n° 08-002 en date du 30 Janvier 2008 donnant délégation de signature à M. Jean REBUFFEL, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture et à M. Michel BAJARD et M. Roger LAVOUÉ, directeurs départementaux de l'équipement et de l'agriculture adjoints 190

Arrêté n° 08-003 en date du 30 Janvier 2008 donnant délégation de signature à M. Jean REBUFFEL, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise pour la redevance d'archéologie préventive 213

Arrêté n° 08-004 en date du 30 Janvier 2008 donnant délégation de signature au directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture pour les conventions relatives aux prêts destinés aux formations à la conduite de véhicules et à la sécurité routière 215

### **Bureau des programmes budgétaires**

Arrêté en date du 15 Janvier 2008 modificatif nommant M. Joël CLOITRE en qualité de régisseur de la police intercommunale de la communauté d'agglomération Val et Forêt 217

Arrêté en date du 15 Janvier 2008 modificatif nommant M. Pascal MONFORT en qualité de régisseur de la police municipale de la commune de Corneilles-en-Parisis 218

Arrêté en date du 24 Janvier 2008 modificatif de l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2002 d'institution de la régie 219  
au sein de la police municipale de la commune de Saint-Ouen-L'Aumone

## **DIRECTION DES RESSOURCES ET DE LA MODERNISATION DE L'ETAT**

### **Bureau des moyens généraux et du patrimoine de l'Etat**

Arrêté en date du 29 Janvier 2008 fixant la composition des commissions d'appel d'offres pour le Ministère de 221  
l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales

## **DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES**

### **Inspection départementale de la santé**

Arrêté n° 2008-113 en date du 28 Janvier 2008 accordant une licence à M. Jean-Charles JULLARD pour la 223  
création d'une officine de pharmacie à Corneilles-en-Parisis

### **Service Actions de santé**

Arrêté n° 2008-131 en date du 29 Janvier 2008 modificatif portant nomination des membres de la Commission 225  
Départementale des Hospitalisations Psychiatriques

### **Service des politiques médico-sociales**

Arrêté n° 2008-74 en date du 21 Janvier 2008 fixant provisoirement la dotation globale de financement de soins 227  
et les tarifs journaliers à l'Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) "Pavillon  
Sévigné" à Montmorency au titre de l'année 2008

Arrêté n° 2008-75 en date du 21 Janvier 2008 fixant provisoirement la dotation globale de financement de soins 230  
et les tarifs journaliers à l'Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) "Les Pensées"  
à Argenteuil au titre de l'année 2008

Arrêté n° 2008-76 en date du 21 Janvier 2008 fixant provisoirement la dotation globale de financement de soins 233  
et les tarifs journaliers à l'Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) "Le Sophora"  
à Parmain au titre de l'année 2008

Arrêté n° 2008-77 en date du 21 Janvier 2008 fixant provisoirement la dotation globale de financement de soins 236  
et les tarifs journaliers à l'Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) "Le Mont  
Griffard" à Montmorency au titre de l'année 2008

Arrêté n° 2008-78 en date du 21 Janvier 2008 fixant provisoirement la dotation globale de financement de soins 239  
et les tarifs journaliers à l'Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) "Le Clos  
d'Arnouville" à Arnouville au titre de l'année 2008

Arrêté n° 2008-79 en date du 21 Janvier 2008 fixant provisoirement la dotation globale de financement de soins 242  
et les tarifs journaliers à l'Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) "Résidence  
Médicis" à Argenteuil au titre de l'année 2008

Arrêté n° 2008-80 en date du 21 Janvier 2008 fixant provisoirement la dotation globale de financement de soins 245  
et les tarifs journaliers à l'Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) "Beau Site" à  
Montmorency au titre de l'année 2008

Arrêté n° 2008-81 en date du 21 Janvier 2008 fixant provisoirement la dotation globale de financement de soins 248  
et les tarifs journaliers à l'Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) "Berny" à  
Margency au titre de l'année 2008

Arrêté n° 2008-82 en date du 21 Janvier 2008 fixant provisoirement la dotation globale de financement de soins et 251  
les tarifs journaliers à l'Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) "Le Gros Noyer"  
à Saint Prix au titre de l'année 2008

Arrêté n° 2008-83 en date du 21 Janvier 2008 fixant provisoirement la dotation globale de financement de soins et les tarifs journaliers à l'Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) "Arménienne" à Montmorency au titre de l'année 2008 254

Arrêté n° 2008-84 en date du 21 Janvier 2008 fixant provisoirement la dotation globale de financement de soins et les tarifs journaliers à l'Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) "L'Eglantier" à Gonesse au titre de l'année 2008 257

Arrêté n° 2008-130 en date du 29 Janvier 2008 modifiant l'arrêté n° 2007-1190 du 17 septembre 2007 et fixant provisoirement le budget prévisionnel et le prix de journée concernant le Placement Familial Spécialisé "APACTE" à Ecouen au titre de l'année 2008 260

#### **Service Santé Environnement**

Arrêté n° 2008-136 en date du 30 Janvier 2008 mettant en demeure M. Jean-Michel COUGET de mettre fin à la mise à disposition aux fins d'occupation du logement sis 12 rue du Général Leclerc à Gonesse au premier étage droite porte n° 5 263

Arrêté n° 2008-137 en date du 30 Janvier 2008 mettant en demeure M. Jean-Michel COUGET de mettre fin à la mise à disposition aux fins d'occupation du logement sis 12 rue du Général Leclerc à Gonesse au rez de chaussée droite porte n° 3 265

#### **DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES DE LA SEINE-SAINT-DENIS (93)**

##### **Etablissement de santé**

Avis en date du 7 Janvier 2008 d'ouverture d'un concours sur titres de cadres de santé au Centre Hospitalier Intercommunal Le Raincy-Montfermeil 93370 Montfermeil pour pourvoir un poste filière soignante 267

#### **DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES D'ILE-DE-FRANCE**

##### **Pôle santé**

Arrêté n° 2008-4 en date du 4 Janvier 2008 portant nomination des membres de la commission régionale de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales de la région d'Ile-de-France 270

#### **DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE**

##### **Service habitat logement**

Arrêté en date du 22 Janvier 2008 annulant et remplaçant l'arrêté du 3 juillet 2007 et portant autorisation de donation de la Caisse Interdépartementale Auxiliaire des Prêts Immobiliers (CIAPI) en faveur de l'Office Public de l'Habitat "Val d'Oise Habitat" 270

Arrêté en date du 30 Janvier 2008 portant modification de la commission d'amélioration de l'habitat du département du Val d'Oise 271

##### **Service Education et Sécurité Routière**

Autorisation n° 857 en date du 17 Janvier 2008 pour l'exécution d'un projet d'une distribution d'énergie électrique : création et alimentation du poste DP "BENOIT" à Gonesse 274

## Service Urbanisme Aménagement Développement Durable

Arrêté n° 2008-008 en date du 24 Janvier 2008 portant déclassement du domaine public de l'Etat, désaffectation d'un délaissé du domaine public routier national et remise au service du Domaine pour cession : "RD 370" commune de Gonesse 277

### DIRECTION REGIONALE DU TRAVAIL DES TRANSPORTS ILE-DE-FRANCE/DOM

Décision en date du 17 Janvier 2008 donnant délégation de signature régionale aux inspecteurs du travail des transports exerçant leurs attributions en région Ile-de-France 278

### DIRECTION DEPARTEMENTALE DES SERVICES VETERINAIRES

#### Service santé et protection animales

Arrêté n° 08 00001 en date du 7 Janvier 2008 portant renouvellement du mandat sanitaire à Mlle Alexandra DEBRAY, docteur vétérinaire à Courdimanche, en qualité d'assistante du docteur Cyril CLEMENT 282

Arrêté n° 08 00003 en date du 7 Janvier 2008 portant attribution du mandat sanitaire à Mlle Emmanuelle LEROUX, docteur vétérinaire à Saint-Ouen l'Aumône 283

Arrêté n° 08 00005 en date du 7 Janvier 2008 portant attribution du mandat sanitaire à Mme Marianne DUSSAULX, docteur vétérinaire à Cergy, en qualité de remplaçante des docteurs LOBRY et SEZNEC 284

Arrêté n° 08 00017 en date du 14 Janvier 2008 portant renouvellement du mandat sanitaire à Mme Claudia COLONNA-STAIANO, docteur vétérinaire à Sannois, en qualité d'assistante du docteur ZUFFELLATO-FRANCOIS 285

### DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DU VAL D'OISE

#### Sport

Arrêté n° 95-08-S-01 en date du 21 Janvier 2008 accordant l'agrément jeunesse et sport à l'Association Sport Boules Osny à OSNY 286

### DIRECTION DEPARTEMENTALE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

#### Direction

Arrêté en date du 11 Janvier 2008 habilitant la société Netilys Consulting sise à Corneilles-en-Parisis à prendre l'appellation de Société Coopérative Ouvrière de Production ou de Société Coopérative de Travailleurs ainsi qu'à prétendre au bénéfice des dispositions prévues par les textes législatifs ou réglementaires relatifs aux SCOP 287

Arrêté en date du 24 Janvier 2008 habilitant des organismes au titre du dispositif "chéquiers conseils" pour l'année 2008 289

#### Services à la personne

Arrêté n° ABR 2007-6 en date du 3 Decembre 2007 abrogeant l'arrêté n° 99-892 du 6 mai 1999 portant agrément simple service à la personne n° 1-ILE/604 à l'association Beauchampoise de Services à Domicile (ABSD) sise 30 avenue Anatole France à Beauchamp 292

Arrêté n° A 2007-204 en date du 5 Decembre 2007 portant agrément simple service à la personne à la SARL Avec Vous sise 13 rue des Frères Braest à Franconville en qualité de prestataire 294

Arrêté n° B 2007-50 en date du 7 Decembre 2007 modifiant l'arrêté du 16 mai 2007 portant agrément qualité service à la personne à l'EURL Aide à Domicile 95, nom commercial ADHAP Services sise 44 rue du Général de Gaulle à Auvers su-Oise en qualité de prestataire 296



Arrêté n° A 2008-206 en date du 14 Décembre 2007 portant agrément simple service à la personne à l'association AQPADI sise 7 Bd Rouillon à Argenteuil en qualité de prestataire et mandataire	297
Arrêté n° ABR 2007-3 en date du 14 Décembre 2007 abrogeant l'arrêté n° A 2004/25/1 du 18 octobre 2004 portant agrément qualité service à la personne n° 2/95/ILE/849 à l'entreprise Brunelle; nom commercial Le Petit Compagnon, sise 13 C Avenue de Montesquieu à Soisy-sous-Montmorency	298
Arrêté n° ABR 2007-7 en date du 14 Décembre 2007 abrogeant l'arrêté n° 2003-1184 du 30 juin 2003 portant agrément simple n° 1/ILE/849 à l'entreprise Brunelle nom commercial Le Petit Compagnon sise 13 C Avenue de Montesquieu à Soisy-sous-Montmorency	300
Arrêté n° A 2008-209 en date du 26 Décembre 2007 portant agrément simple service à la personne à l'entreprise Air du Temps sise 2 allée des Vergers à Montmagny en qualité de prestataire	302
Arrêté n° ABR 2007-8 en date du 2 Janvier 2008 abrogeant l'arrêté n° A 2006-49 du 16 octobre 2006 portant agrément simple service à la personne n° 2006-1.95.49 à l'association développement pour l'aide aux personnes (A.D.P.A.P.) sise 12 avenue Pierre Sémard à Beauchamp	303
Arrêté n° B 2007-70 en date du 2 Janvier 2008 modifiant l'arrêté du 27 septembre 2007 portant agrément qualité service à la personne à la SARL A.P.M.R. sise 11 ter rue Bergeret à L'Isle-Adam en qualité de prestataire	305
Arrêté n° A 2008-207 en date du 3 Janvier 2008 portant agrément simple service à la personne à la SARL Aide et Vie d'Ile-de-France sise 98 rue de Chailloit à Argenteuil en qualité de prestataire et mandataire	307
Arrêté n° A 2007-204 en date du 4 Janvier 2008 modifiant l'arrêté du 5 décembre 2007 portant agrément simple service à la personne à la SARL Avec Vous sise 13 rue des Frères Braet à Franconville en qualité de prestataire	309
Arrêté n° A 2008-205 en date du 4 Janvier 2008 portant agrément simple service à la personne à l'entreprise Multi Services à Domicile sise 50 rue du Général de Gaulle à Enghien en qualité de prestataire	311
Arrêté n° A 2007-133 en date du 10 Janvier 2008 modifiant l'arrêté du 5 avril 2007 portant agrément simple service à la personne à l'association Proxim'Aide Assistance sise 8/10 rue du Général Leclerc à Gonesse en qualité de prestataire et mandataire	313
Arrêté n° B 2007-74 en date du 10 Janvier 2008 modifiant l'arrêté du 26 octobre 2007 portant agrément qualité service à la personne à l'association Proxim'Aide Assistance sise 8/10 rue du Général Leclerc à Gonesse en qualité de prestataire et mandataire	315
Arrêté n° A 2008-208 en date du 14 Janvier 2008 portant agrément simple service à la personne à l'EURL "Services + Zen" sise 9 rue de la Ferme à Soisy-sous-Montmorency en qualité de prestataire	317

## **VOIES NAVIGABLES DE FRANCE**

### **Service Navigation de la Seine**

Décision en date du 7 Décembre 2007 délimitant les zones de stationnement supérieur à un mois par un bateau, un navire, un engin ou un établissement flottant sur la commune de Bezons	319
--	-----

## **SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

### **Centre de formation départemental**

Arrêté n° 2007-92 en date du 16 Novembre 2007 constituant la liste des plongeurs déclarés aptes opérationnels, au titre de l'année 2008	320
Arrêté n° 2007-93 en date du 27 Novembre 2007 constituant la liste des sauveteurs aquatiques déclarés aptes opérationnels, au titre de l'année 2008	322

Arrêté n° 2007-99 en date du 14 Décembre 2007 constituant la liste des spécialistes composant le Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux déclarés aptes opérationnels, au titre de l'année 2008 324

Arrêté n° 2007-100 en date du 21 Décembre 2007 constituant la liste des sauveteurs-déblayeurs déclarés aptes opérationnels, au titre de l'année 2008 326

### MAISON D'ARRET DU VAL D'OISE

Décision en date du 22 Janvier 2008 donnant délégation de signature à M. Franck VIGNE, 1er surveillant, dans deux domaines 331

Décision en date du 22 Janvier 2008 donnant délégation de signature à M. David FANDARD, 1er surveillant, dans deux domaines 332

Décision en date du 22 Janvier 2008 donnant délégation de signature à M. Olivier MARY, 1er surveillant, dans deux domaines 333

Décision en date du 22 Janvier 2008 donnant délégation de signature à M. Cédric MATEO, 1er surveillant, dans deux domaines 334

Décision en date du 22 Janvier 2008 donnant délégation de signature à M. Xavier MOUTOU, 1er surveillant, dans deux domaines 335

Décision en date du 22 Janvier 2008 donnant délégation de signature à M. Jean-Bernard SANGOLO, 1er surveillant, dans deux domaines 336

Décision en date du 22 Janvier 2008 donnant délégation de signature à Mme Marlène DRU, 1ère surveillante, dans deux domaines 337

Décision en date du 22 Janvier 2008 donnant délégation de signature à M. Olivier ROCA, 1er surveillant, dans deux domaines 338

Décision en date du 22 Janvier 2008 donnant délégation de signature à M. Abdehadi CHAFQANI, 1er surveillant, dans deux domaines 339

Décision en date du 22 Janvier 2008 donnant délégation de signature à Mme Fabienne BOURRE, 1ère surveillante, dans deux domaines 340

Décision en date du 22 Janvier 2008 donnant délégation de signature à M. Christophe VAN KERCKHOVE, 1er surveillant, dans deux domaines 341

Décision en date du 22 Janvier 2008 donnant délégation de signature à M. Philippe BONNIN, lieutenant pénitentiaire, dans divers domaines 342

Décision en date du 22 Janvier 2008 donnant délégation de signature à M. Jean-François CLABAUX, 1er surveillant, dans deux domaines 344

Décision en date du 22 Janvier 2008 donnant délégation de signature à M. Philippe MAINTOUX, lieutenant pénitentiaire, dans divers domaines 345

### RESEAU FERRE DE FRANCE

#### Direction Régionale

Décision n° 20076 en date du 26 Octobre 2007 portant déclassement du domaine public ferroviaire : terrain sis à Frette-sur-Seine sur la parcelle cadastrée AD 696 pour une superficie de 187 m² 347

Décision n° 20077 en date du 26 Octobre 2007 portant déclassement du domaine public ferroviaire : terrain sis à Frette-sur-Seine sur la parcelle cadastrée AD 697 pour une superficie de 15 m<sup>2</sup> 349

Décision n° 20078 en date du 26 Octobre 2007 portant déclassement du domaine public ferroviaire : terrain sis à Frette-sur-Seine sur la parcelle cadastrée AD 695 pour une superficie de 130 m<sup>2</sup> 351

Décision n° 20079 en date du 26 Octobre 2007 portant déclassement du domaine public ferroviaire : terrain sis à Frépillon sur diverses parcelles cadastrées AH et B 353

Décision n° 200713 en date du 8 Novembre 2007 portant déclassement du domaine public ferroviaire : terrain sis à Herblay sur la parcelle cadastrée BH 187p pour une superficie de 5 486 m<sup>2</sup> 357

### **PORT AUTONOME DE PARIS**

#### **Direction financière, commerciale et des ressources humaines - Service juridique**

Décision en date du 21 Décembre 2007 de délimitation des zones de stationnement supérieur à un mois des bateaux, navires, engins flottants ou établissements flottants autorisé sur la commune de Pontoise 358



## PRÉFECTURE DU VAL D'OISE

### CABINET

Service Interministériel  
de Défense et de  
Protection Civiles

**ARRETE PREFECTORAL N° 07 - 0266**  
**RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES**  
**DE BIENS IMMOBILIERS**  
**SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS**  
**DANS LA COMMUNE DE**  
**ASNIERES-SUR-OISE**

**LE PREFET**  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R125-27
- Vu** le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 06-0001 du 5 janvier 2006 relatif à la liste des communes où s'applique l'article L125-5 du code de l'environnement;
- VU** l'arrêté préfectoral n°07- 116 du 5 juillet 2007 approuvant un nouveau plan de prévention des risques naturels d'inondation sur le territoire de la commune d'Asnières-sur-Oise;
- Sur** proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet ;

### ARRETE

#### **Article 1**

L'arrêté préfectoral n°06-0011 du 5 janvier 2006 est abrogé.

#### **Article 2**

La commune d'Asnières-sur-Oise est exposée aux risques naturels d'inondation.

#### **Article 3**

Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune d'Asnières-sur-Oise sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Le dossier comprend les pièces suivantes:

0001

- une fiche de synthèse qui précise la situation de la commune au regard des risques naturels prévisibles et des risques technologiques donnant lieu à un plan de prévention des risques ainsi que la liste des documents correspondants auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- un plan des secteurs exposés aux risques d'inondation;

Le dossier et les documents de référence sont consultables en mairie, préfecture et sous-préfecture.

Le dossier est accessible sur le site internet de la préfecture, [www.val-doise.pref.gouv.fr](http://www.val-doise.pref.gouv.fr).

Les plans de prévention des risques sont accessibles sur le site internet de la DDEA, [www.val-d-oise.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.val-d-oise.equipement-agriculture.gouv.fr).

#### **Article 4**

Ces informations sont mises à jour conformément aux dispositions de l'article L.125-5 du code de l'environnement.

#### **Article 5**

Le présent arrêté et le dossier d'information sont adressés au maire et à la chambre départementale des notaires.

L'arrêté est affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Il en sera de même lors de chaque mise à jour.

#### **Article 6**

Monsieur le secrétaire général de la préfecture, Monsieur le directeur de cabinet, Monsieur le sous-préfet de Sarcelles, Monsieur le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture et Monsieur le maire d'Asnières-sur-Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 21 décembre 2007

Pour le Préfet,

Le sous-préfet, directeur de cabinet



Michel BERNARD



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Val d'Oise

## Commune de ASNIERES SUR OISE

### Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N° 07 - 0 266 du 21 décembre 2007

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPR]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR oui  non

PPRI Vallée de l'Oise révisé date approuvé le 5 juillet 2007 aléa inondation

Les documents de référence sont :

Carte d'aléa du plan de prévention des risques d'inondation de la Vallée de l'Oise Consultable sur Internet

Dossier communal de synthèse sur les risques (DCS)

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t oui non

date effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité zone Ia zone Ib zone II zone III non

pièces jointes

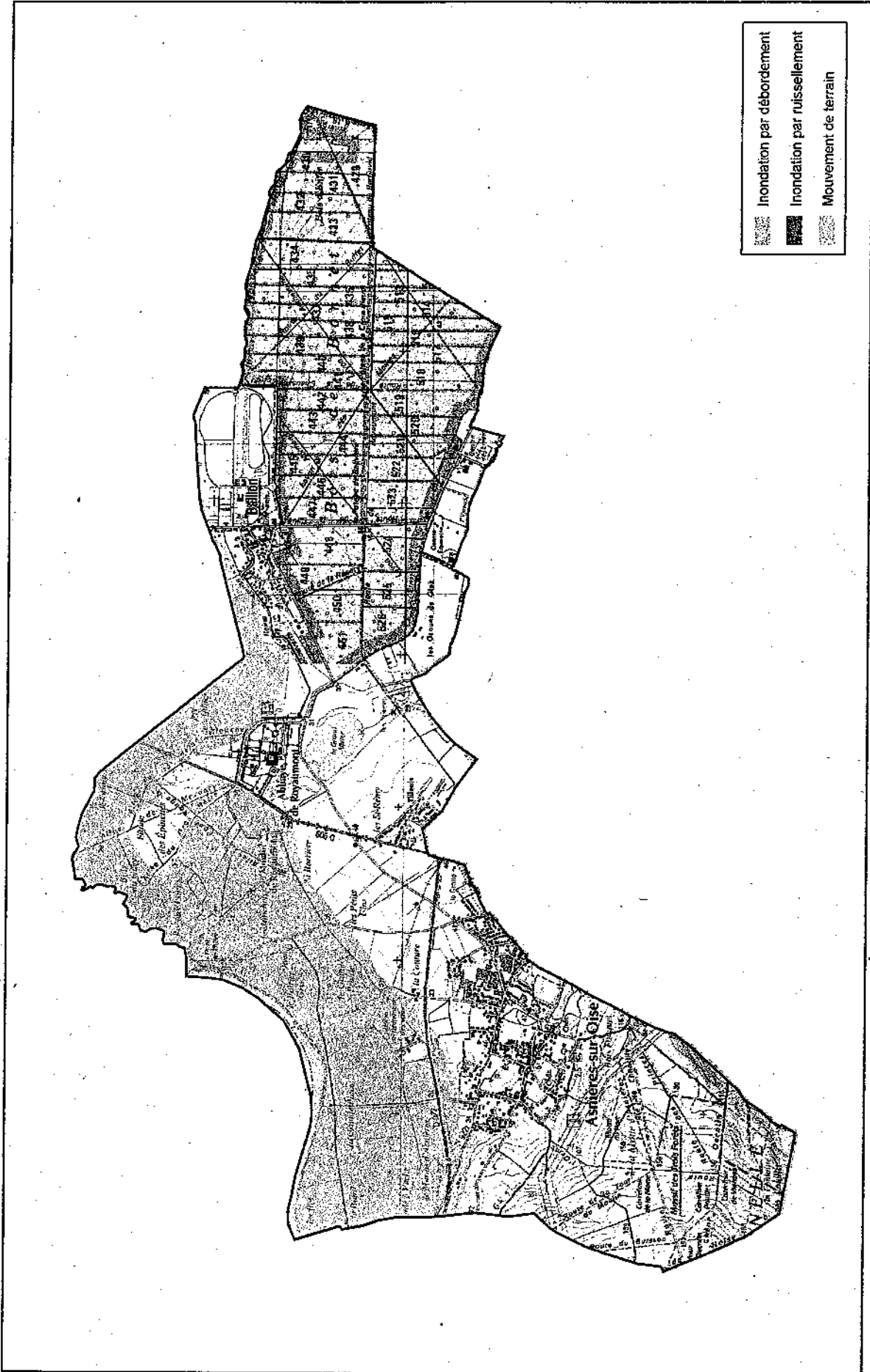
#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

Périmètre du plan de prévention des risques naturels d'inondation Vallée de l'Oise

Date d'élaboration de la présente fiche décembre 2007

# Plans de prévention des risques naturels : périmètres réglementaires Commune de Asnières-sur-Oise



Source : Scan250 IGN, Inspection Générale des Carrières de Versailles,  
DDE 95 SUA/BRG (décembre 2007),  
IAURIF - VISIAURIF Risques

Echelle : 1 / 25 000



## PRÉFECTURE DU VAL D'OISE

CABINET

Service Interministériel  
de Défense et de  
Protection Civiles

**ARRETE PREFECTORAL N° 07 - 0267**  
**RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES**  
**DE BIENS IMMOBILIERS**  
**SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS**  
**DANS LA COMMUNE DE**  
**AUVERS-SUR-OISE**

**LE PREFET**  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R125-27
- Vu** le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 06-0001 du 5 janvier 2006 relatif à la liste des communes où s'applique l'article L125-5 du code de l'environnement;
- VU** l'arrêté préfectoral n°07- 116 du 5 juillet 2007 approuvant un nouveau plan de prévention des risques naturels d'inondation sur le territoire de la commune d'Auvers-sur-Oise;
- Sur proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet ;**

### ARRETE

#### **Article 1**

L'arrêté préfectoral n°06-0008 du 5 janvier 2006 est abrogé.

#### **Article 2**

La commune d'Auvers-sur-Oise est exposée aux risques naturels d'inondation et de mouvement de terrain ( carrières souterraines abandonnées).

#### **Article 3**

Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune d'Auvers-sur-Oise sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Le dossier comprend les pièces suivantes:



Le dossier comprend les pièces suivantes:

- une fiche de synthèse qui précise la situation de la commune au regard des risques naturels prévisibles et des risques technologiques donnant lieu à un plan de prévention des risques ainsi que la liste des documents correspondants auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- un plan des secteurs exposés aux risques d'inondation;
- un plan des secteurs exposés aux risques de mouvement de terrain.

Le dossier et les documents de référence sont consultables en mairie, préfecture et sous-préfecture.

Le dossier est accessible sur le site internet de la préfecture, [www.val-doise.pref.gouv.fr](http://www.val-doise.pref.gouv.fr).

Les plans de prévention des risques sont accessibles sur le site internet de la DDEA, [www.val-d-oise.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.val-d-oise.equipement-agriculture.gouv.fr).

#### **Article 4**

Ces informations sont mises à jour conformément aux dispositions de l'article L.125-5 du code de l'environnement.

#### **Article 5**

Le présent arrêté et le dossier d'information sont adressés au maire et à la chambre départementale des notaires.

L'arrêté est affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Il en sera de même lors de chaque mise à jour.

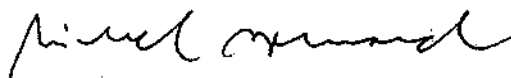
#### **Article 6**

Monsieur le secrétaire général de la préfecture, Monsieur le directeur de cabinet, Monsieur le sous-préfet de Pontoise, Monsieur le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture et Monsieur le maire d'Auvers-sur-Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 21 décembre 2007

Pour le Préfet,

Le sous-préfet, directeur de cabinet



Michel BERNARD



Liberté - Egalité - Fraternité  
 REPUBLICAIN FRANÇAIS

Préfecture du Val d'Oise

## Commune de AUVERS SUR OISE

### Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N° 07 - 0267 du 21 décembre 2007

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPR]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR oui  non

PPRI Vallée de l'Oise révisé date approuvé le 5 juillet 2007 aléa inondation

R 111-3 8/04/1987 Carrières souterraines

Les documents de référence sont :

Carte d'aléa du plan de prévention des risques d'inondation de la Vallée de l'Oise Consultable sur Internet

Dossier communal de synthèse sur les risques (DCS)

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t oui non

date effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité zone Ia zone Ib zone II zone III non

pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

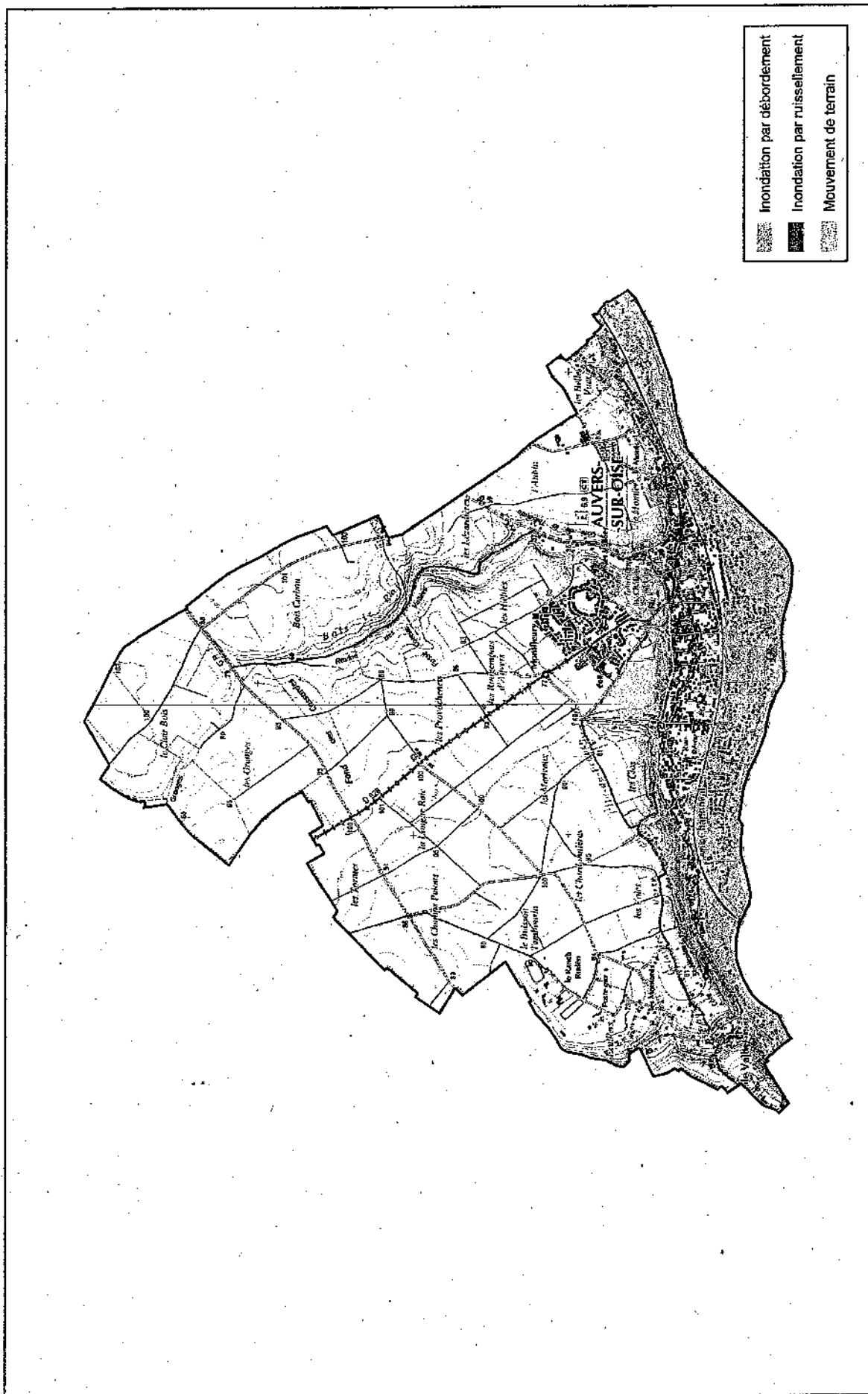
Périmètre du plan de prévention des risques naturels d'inondation Vallée de l'Oise

Périmètre du plan de prévention des risques naturels de mouvement de terrain (carrières abandonnées)

Date d'élaboration de la présente fiche décembre 2007

# Plans de prévention des risques naturels : périmètres réglementaires

## Commune de Auvers-sur-Oise



Source : Scan250 IGN, Inspection Générale des Carrières de Versailles,  
 DDE 95 SUA/BRG (décembre 2007),  
 IAURIF - VISIAURIF Risques

Echelle : 1 / 25 000



## PRÉFECTURE DU VAL D'OISE

CABINET

Service Interministériel  
de Défense et de  
Protection Civiles

**ARRETE PREFECTORAL N° 07 - 0268**  
**RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES**  
**DE BIENS IMMOBILIERS**  
**SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS**  
**DANS LA COMMUNE DE**  
**BEAUMONT-SUR-OISE**

**LE PREFET**  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R125-27
- Vu** le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 06-0001 du 5 janvier 2006 relatif à la liste des communes où s'applique l'article L125-5 du code de l'environnement;
- VU** l'arrêté préfectoral n°06-0011 du 5 janvier 2006;
- VU** l'arrêté préfectoral n°07-108 du 27 juillet 2007 approuvant un plan de prévention des risques naturels de mouvements de terrain sur le territoire de la commune de Beaumont-sur-Oise;
- VU** l'arrêté préfectoral n°07- 116 du 5 juillet 2007 approuvant un nouveau plan de prévention des risques naturels d'inondation sur le territoire de la commune de Beaumont-sur-Oise;
- Sur** proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet ;

### ARRETE

#### **Article 1**

L'arrêté préfectoral n°06-0011 du 5 janvier 2006 est abrogé.

#### **Article 2**

La commune de Beaumont-sur-Oise est exposée aux risques naturels de mouvement de terrain et d'inondation.

#### **Article 3**

### Article 3

Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Beaumont-sur-Oise sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Le dossier comprend les pièces suivantes:

- une fiche de synthèse qui précise la situation de la commune au regard des risques naturels prévisibles et des risques technologiques donnant lieu à un plan de prévention des risques ainsi que la liste des documents correspondants auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- un plan des secteurs exposés aux risques d'inondation;
- un plan des secteurs exposés aux risques de mouvement de terrain liés à la présence de carrières abandonnées.

Le dossier et les documents de référence sont consultables en mairie, préfecture et sous-préfecture.

Le dossier est accessible sur le site internet de la préfecture, [www.val-doise.pref.gouv.fr](http://www.val-doise.pref.gouv.fr).

Les plans de prévention des risques sont accessibles sur le site internet de la DDEA, [www.val-d-oise.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.val-d-oise.equipement-agriculture.gouv.fr).

### Article 4

Ces informations sont mises à jour conformément aux dispositions de l'article L.125-5 du code de l'environnement.

### Article 5

Le présent arrêté et le dossier d'information sont adressés au maire et à la chambre départementale des notaires.

L'arrêté est affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Il en sera de même lors de chaque mise à jour.

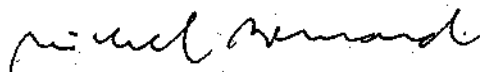
### Article 6

Monsieur le secrétaire général de la préfecture, Monsieur le directeur de cabinet, Monsieur le sous-préfet de Pontoise, Monsieur le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture et Monsieur le maire de Beaumont-sur-Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 21 décembre 2007

Pour le Préfet,

Le sous-préfet, directeur de cabinet



Michel BERNARD



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Val d'Oise

## Commune de BEAUMONT SUR OISE

### Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs

pour l'application des I, II de l'article L125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N° 07 - 0268 du 21 décembre 2007

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPR]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR oui  non

PPRMT date approuvé le 27 juillet 2007 aléa mouvement de terrain  
PPRI Vallée de l'Oise révisé approuvé le 5 juillet 2007 inondation

Les documents de référence sont :

Carte d'aléa du plan de prévention des risques de mouvement de terrain Consultable sur Internet   
Carte d'aléa du plan de prévention des risques d'inondation de la Vallée de l'Oise   
Dossier communal de synthèse sur les risques (DCS)

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPRT]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t oui non

date effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité zone Ia zone Ib zone II zone III non

pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

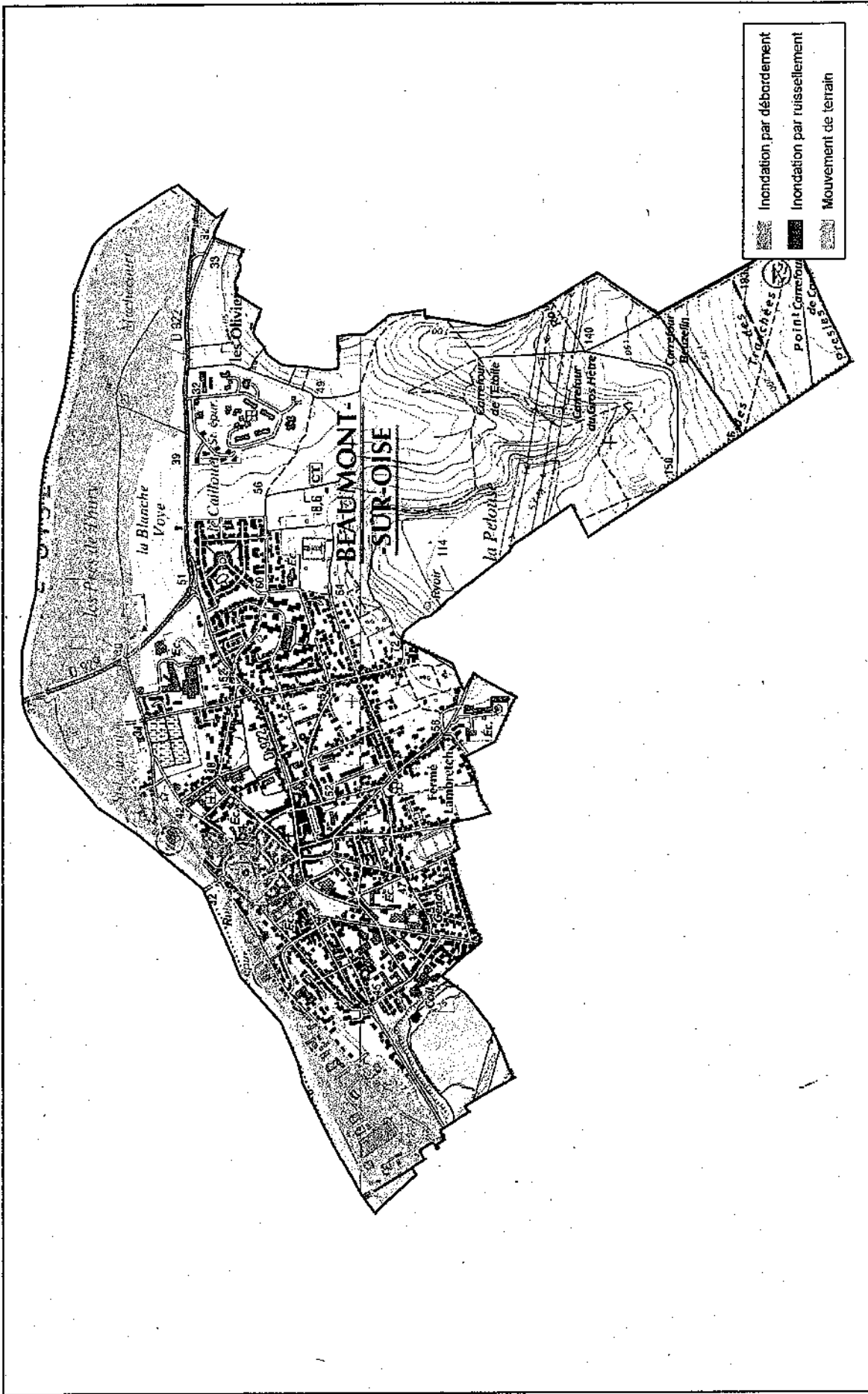
Périmètre du plan de prévention des risques naturels de mouvements de terrain liés à la présence de carrières souterraines

Périmètre du plan de prévention des risques naturels d'inondation Vallée de l'Oise

Date d'élaboration de la présente fiche décembre 2007

# Plans de prévention des risques naturels : périmètres réglementaires

## Commune de Beaumont-sur-Oise



Echelle : 1 / 15 000



Source : Scan250 IGN, Inspection Générale des Carrières de Versailles,  
 DDE 95 SUABERG (décembre 2007),  
 IAURIF - VISIAURIF Risques





## PRÉFECTURE DU VAL D'OISE

CABINET

Service Interministériel  
de Défense et de  
Protection Civiles

**ARRETE PREFECTORAL N° 07 - 0269**  
**RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES**  
**DE BIENS IMMOBILIERS**  
**SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS**  
**DANS LA COMMUNE DE**  
**BERNES-SUR-OISE**

**LE PREFET**  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5, et R 125-23 à R125-27.  
**Vu** le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n° 06-0001 du 5 janvier 2006 relatif à la liste des communes où s'applique l'article L125-5 du code de l'environnement;  
**VU** l'arrêté préfectoral n°07- 116 du 5 juillet 2007 approuvant un nouveau plan de prévention des risques naturels d'inondation sur le territoire de la commune de Bernes-sur-Oise;  
**Sur** proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet ;

### ARRETE

**Article 1**

L'arrêté préfectoral n°06-0023 du 5 janvier 2006 est abrogé.

**Article 2**

La commune de Bernes-sur-Oise est exposée aux risques naturels d'inondation.

**Article 3**

Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Bernes-sur-Oise sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Le dossier comprend les pièces suivantes:



- une fiche de synthèse qui précise la situation de la commune au regard des risques naturels prévisibles et des risques technologiques donnant lieu à un plan de prévention des risques ainsi que la liste des documents correspondants auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- un plan des secteurs exposés aux risques d'inondation;

Le dossier et les documents de référence sont consultables en mairie, préfecture et sous-préfecture.

Le dossier est accessible sur le site internet de la préfecture, [www.val-doise.pref.gouv.fr](http://www.val-doise.pref.gouv.fr).

Les plans de prévention des risques sont accessibles sur le site internet de la DDEA, [www.val-d-oise.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.val-d-oise.equipement-agriculture.gouv.fr).

#### **Article 4**

Ces informations sont mises à jour conformément aux dispositions de l'article L.125-5 du code de l'environnement.

#### **Article 5**

Le présent arrêté et le dossier d'information sont adressés au maire et à la chambre départementale des notaires.

L'arrêté est affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Il en sera de même lors de chaque mise à jour.

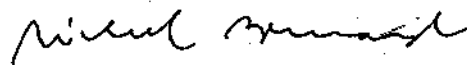
#### **Article 6**

Monsieur le secrétaire général de la préfecture, Monsieur le directeur de cabinet, Monsieur le sous-préfet de Pontoise, Monsieur le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture et Monsieur le maire de Bernes-sur-Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 21 décembre 2007

Pour le Préfet,

Le sous-préfet, directeur de cabinet



Michel BERNARD



Liberté - Egalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Val d'Oise

## Commune de BERNES SUR OISE

### Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N° 07 - 0269 du 21 décembre 2007

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPR]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR oui  non  
 PPR Vallée de l'Oise révisé date approuvé le 5 juillet 2007 aléa inondation

Les documents de référence sont :

Carte d'aléa du plan de prévention des risques d'inondation de la Vallée de l'Oise Consultable sur Internet

Dossier communal de synthèse sur les risques (DCS)

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPRT]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t oui non   
 date effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité zone Ia zone Ib zone II zone III non

pièces jointes

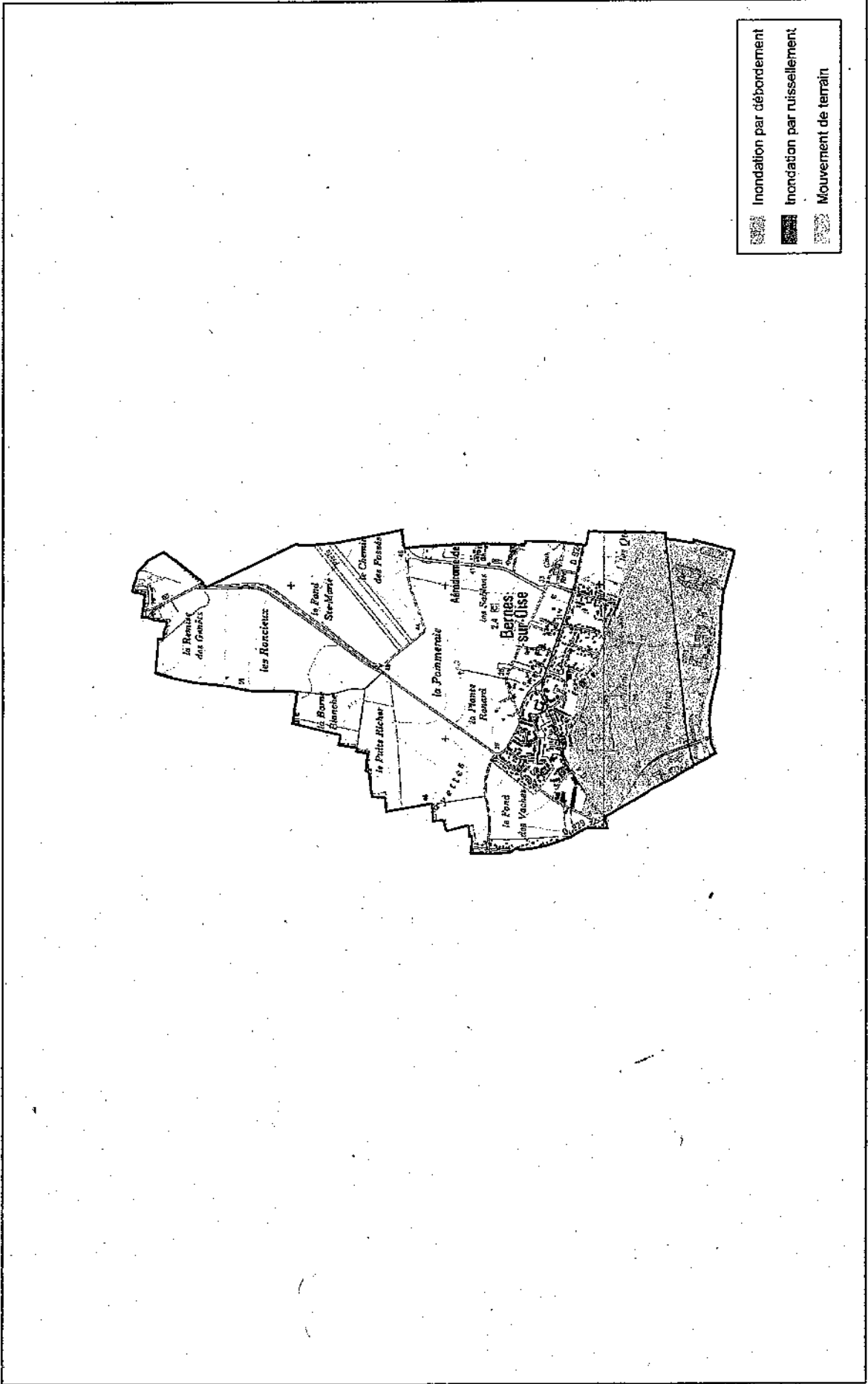
#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

Périmètre du plan de prévention des risques naturels d'inondation Vallée de l'Oise

Date d'élaboration de la présente fiche décembre 2007

# Plans de prévention des risques naturels : périmètres réglementaires Commune de Bernes-sur-Oise



Echelle : 1 / 25 000



Source : Scan250 IGN, Inspection Générale des carrières de Versailles,  
DDE 95 SUABRG (décembre 2007),  
IAURIF - VISIAURIF Risques



## PRÉFECTURE DU VAL D'OISE

CABINET

Service Interministériel  
de Défense et de  
Protection Civiles

**ARRETE PREFECTORAL N° 07 - 0270**  
**RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES**  
**DE BIENS IMMOBILIERS**  
**SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS**  
**DANS LA COMMUNE DE**  
**BESSANCOURT**

LE PREFET  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R125-27  
**Vu** le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n° 06-0001 du 5 janvier 2006 relatif à la liste des communes où s'applique l'article L125-5 du code de l'environnement;  
**VU** l'arrêté préfectoral n°06-0229 du 28 août 2006;  
**VU** l'arrêté préfectoral n°07-124 du 5 septembre 2007 approuvant un nouveau plan de prévention des risques naturels de mouvements de terrain sur le territoire de la commune de Bessancourt;  
**Sur proposition** de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet ;

### ARRETE

#### Article 1

L'arrêté préfectoral n°06-0229 du 28 août 2006 est abrogé.

#### Article 2

La commune de Bessancourt est exposée aux risques naturels de mouvement de terrain.

#### Article 3

Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Bessancourt sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Le dossier comprend les pièces suivantes:

- une fiche de synthèse qui précise la situation de la commune au regard des risques naturels prévisibles et des risques technologiques donnant lieu à un plan de prévention des risques ainsi que la liste des documents correspondants auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- un plan des secteurs exposés aux risques de mouvement de terrain liés à la présence de carrières souterraines, de gypse et d'argile.

La totalité du territoire communal est par ailleurs incluse dans le périmètre du plan de prévention des risques naturels de mouvements de terrain.

Le dossier et les documents de référence sont consultables en mairie, préfecture et sous-préfecture.

Le dossier est accessible sur le site internet de la préfecture, [www.val-doise.pref.gouv.fr](http://www.val-doise.pref.gouv.fr).

Les plans de prévention des risques sont accessibles sur le site internet de la DDEA, [www.val-d-oise.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.val-d-oise.equipement-agriculture.gouv.fr).

#### **Article 4**

Ces informations sont mises à jour conformément aux dispositions de l'article L.125-5 du code de l'environnement.

#### **Article 5**

Le présent arrêté et le dossier d'information sont adressés au maire et à la chambre départementale des notaires.

L'arrêté est affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Il en sera de même lors de chaque mise à jour.

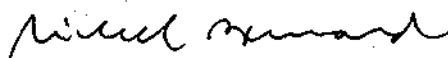
#### **Article 6**

Monsieur le secrétaire général de la préfecture, Monsieur le directeur de cabinet, Monsieur le sous-préfet de Pontoise, Monsieur le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture et Monsieur le maire de Bessancourt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 21 décembre 2007

Pour le Préfet,

Le sous-préfet, directeur de cabinet



Michel BERNARD



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Val d'Oise

## Commune de BESSANCOURT

### Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N°

07 - 0270

du

21 décembre 2007

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPR]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR  oui  non

PPRMT  date **approuvé le 5 septembre 2007 sur tout le territoire communal** aléa **Mouvement de terrain**

Les documents de référence sont :

Carte d'aléa du plan de prévention des risques de mouvement de terrain

Consultable sur Internet

Dossier communal de synthèse sur les risques (DCS)

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPRT]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR T  oui  non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité  zone Ia  zone Ib  zone II  zone III  non

pièces jointes

#### 5. Cartographie

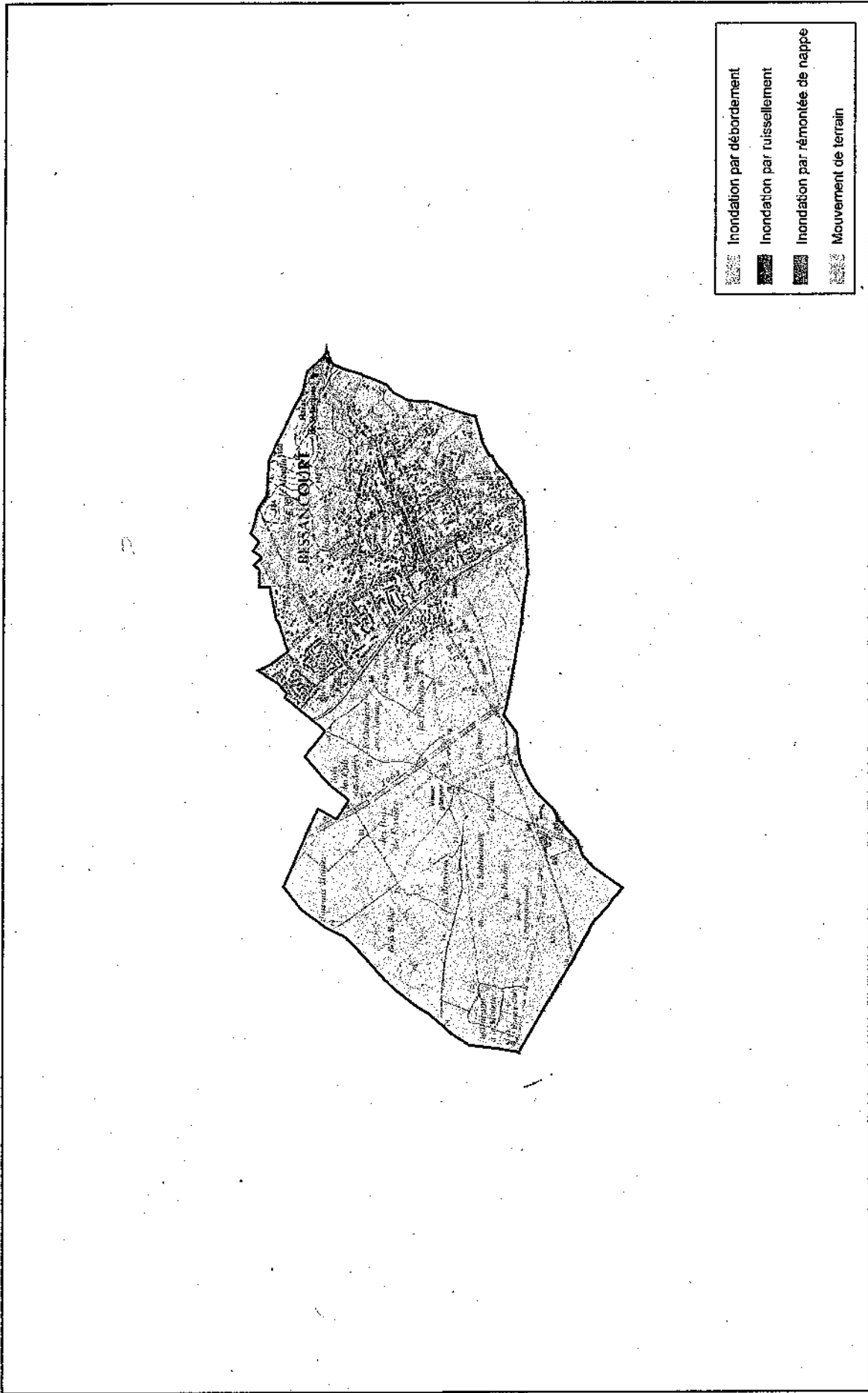
extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

Périmètre du plan de prévention des risques naturels de mouvements de terrain (gypse, carrières, argile)

Date d'élaboration de la présente fiche **décembre 2007**

# Plans de prévention des risques naturels : périmètres réglementaires

## Commune de Bessancourt



Echelle : 1 / 25 000



Sources : Scan250 IGN, Inspection Générale des Carrières de Versailles,  
DDIE 95 SJA/BRG (décembre 2007),  
IAURIF - VISIAURIF Risques





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFECTURE DU VAL D'OISE

CABINET

Service Interministériel  
de Défense et de  
Protection Civiles

**ARRETE PREFECTORAL N° 07 - 0271**  
**RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES**  
**DE BIENS IMMOBILIERS**  
**SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS**  
**DANS LA COMMUNE DE**  
**BRUYERES-SUR-OISE**

**LE PREFET**

Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R125-27

**Vu** le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 06-0001 du 5 janvier 2006 relatif à la liste des communes où s'applique l'article L125-5 du code de l'environnement;

**VU** l'arrêté préfectoral n°07- 116 du 5 juillet 2007 approuvant un nouveau plan de prévention des risques naturels d'inondation sur le territoire de la commune de Bruyères-sur-Oise;

**Sur proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet ;**

**ARRETE**

**Article 1**

L'arrêté préfectoral n°06-0023 du 5 janvier 2006 est abrogé.

**Article 2**

La commune de Bruyères-sur-Oise est exposée aux risques naturels d'inondation.

**Article 3**

Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Bruyères-sur-Oise sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Le dossier comprend les pièces suivantes:



- une fiche de synthèse qui précise la situation de la commune au regard des risques naturels prévisibles et des risques technologiques donnant lieu à un plan de prévention des risques ainsi que la liste des documents correspondants auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- un plan des secteurs exposés aux risques d'inondation;

Le dossier et les documents de référence sont consultables en mairie, préfecture et sous-préfecture.

Le dossier est accessible sur le site internet de la préfecture, [www.val-doise.pref.gouv.fr](http://www.val-doise.pref.gouv.fr).

Les plans de prévention des risques sont accessibles sur le site internet de la DDEA, [www.val-d-oise.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.val-d-oise.equipement-agriculture.gouv.fr).

#### **Article 4**

Ces informations sont mises à jour conformément aux dispositions de l'article L.125-5 du code de l'environnement.

#### **Article 5**

Le présent arrêté et le dossier d'information sont adressés au maire et à la chambre départementale des notaires.

L'arrêté est affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Il en sera de même lors de chaque mise à jour.

#### **Article 6**

Monsieur le secrétaire général de la préfecture, Monsieur le directeur de cabinet, Monsieur le sous-préfet de Pontoise, Monsieur le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture et Monsieur le maire de Bruyères-sur-Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 21 décembre 2007

Pour le Préfet,

Le sous-préfet, directeur de cabinet



Michel BERNARD



Liberté - Égalité - Fraternité  
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Val d'Oise

## Commune de BRUYERES SUR OISE

### Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N°

07 - 0271

du

21 décembre 2007

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPR]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR

oui  non

PPRI Vallée de l'Oise révisé

date

approuvé le 5 juillet 2007

aléa

inondation

Les documents de référence sont :

Carte d'aléa du plan de prévention des risques d'inondation de la Vallée de l'Oise

Consultable sur Internet

Dossier communal de synthèse sur les risques (DCS)

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPRT]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité

zone Ia

zone Ib

zone II

zone III

non

pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

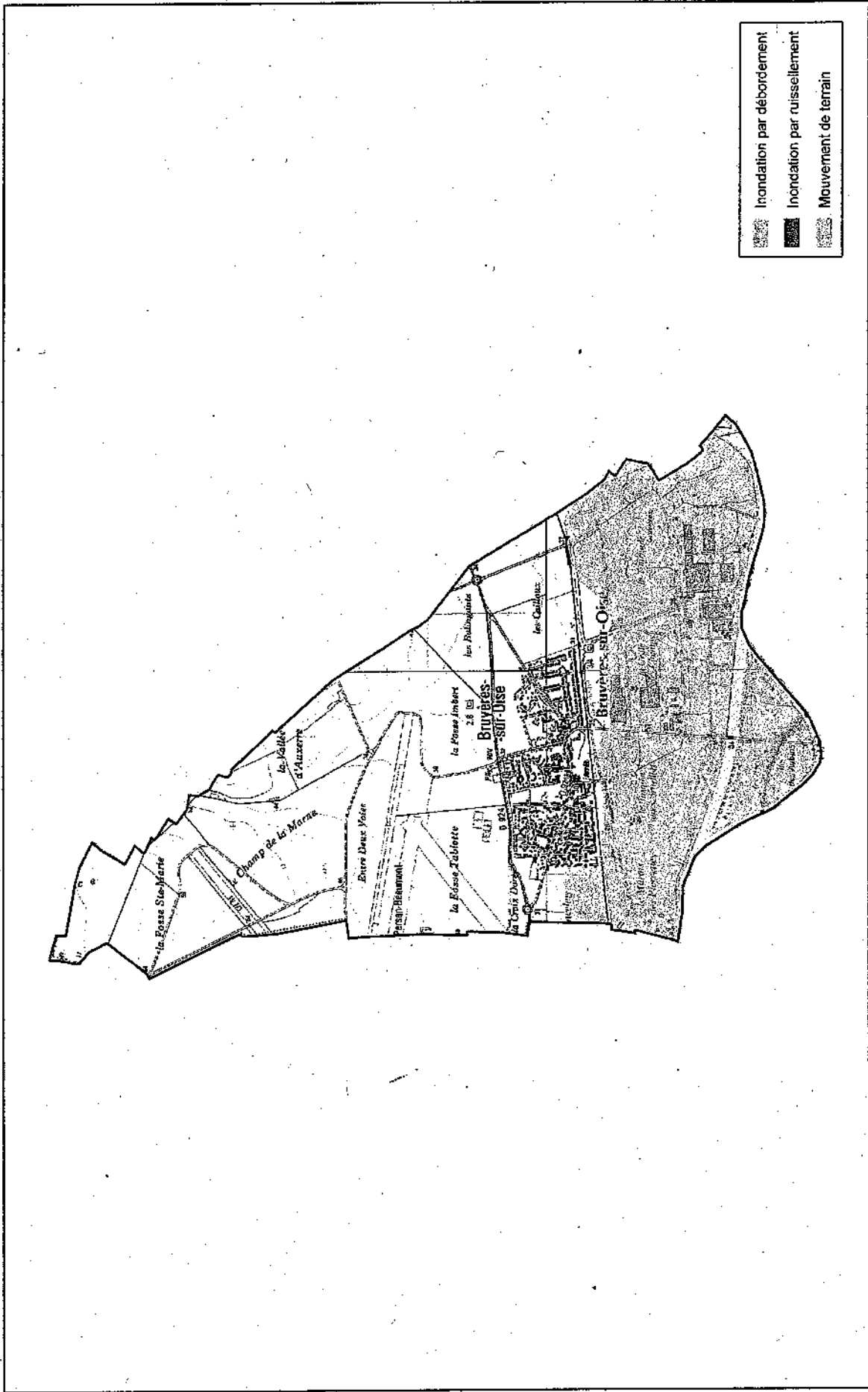
Périmètre du plan de prévention des risques naturels d'inondation Vallée de l'Oise

Date d'élaboration de la présente fiche

décembre 2007

023

# Plans de prévention des risques naturels : périmètres réglementaires Commune de Bruyères-sur-Oise



Echelle : 1 / 25 000



Source : Scan250 IGN, Inspection Générale des Carrières de Versailles,  
DDE 95 SUA/BRG (décembre 2007),  
IAURIF - VISIAURIF Risques



## PRÉFECTURE DU VAL D'OISE

CABINET

Service Interministériel  
de Défense et de  
Protection Civiles

**ARRETE PREFECTORAL N° 07 - 0272**  
**RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES**  
**DE BIENS IMMOBILIERS**  
**SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS**  
**DANS LA COMMUNE DE**  
**BUTRY-SUR-OISE**

**LE PREFET**  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R125-27  
**Vu** le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n° 06-0001 du 5 janvier 2006 relatif à la liste des communes où s'applique l'article L125-5 du code de l'environnement ;  
**VU** l'arrêté préfectoral n°07- 116 du 5 juillet 2007 approuvant un nouveau plan de prévention des risques naturels d'inondation sur le territoire de la commune de Butry-sur-Oise ;  
**Sur proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet ;**

### ARRETE

**Article 1**

L'arrêté préfectoral n°06-0024 du 5 janvier 2006 est abrogé.

**Article 2**

La commune de Butry-sur-Oise est exposée aux risques naturels d'inondation.

**Article 3**

Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Butry-sur-Oise sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Le dossier comprend les pièces suivantes:

- une fiche de synthèse qui précise la situation de la commune au regard des risques naturels prévisibles et des risques technologiques donnant lieu à un plan de prévention des risques ainsi que la liste des documents correspondants auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- un plan des secteurs exposés aux risques d'inondation;

Le dossier et les documents de référence sont consultables en mairie, préfecture et sous-préfecture.

Le dossier est accessible sur le site internet de la préfecture, [www.val-doise.pref.gouv.fr](http://www.val-doise.pref.gouv.fr).

Les plans de prévention des risques sont accessibles sur le site internet de la DDEA, [www.val-d-oise.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.val-d-oise.equipement-agriculture.gouv.fr).

#### **Article 4**

Ces informations sont mises à jour conformément aux dispositions de l'article L.125-5 du code de l'environnement.

#### **Article 5**

Le présent arrêté et le dossier d'information sont adressés au maire et à la chambre départementale des notaires.

L'arrêté est affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Il en sera de même lors de chaque mise à jour.

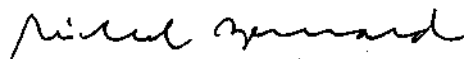
#### **Article 6**

Monsieur le secrétaire général de la préfecture, Monsieur le directeur de cabinet, Monsieur le sous-préfet de Pontoise, Monsieur le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture et Monsieur le maire de Butry-sur-Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 21 décembre 2007

Pour le Préfet,

Le sous-préfet, directeur de cabinet



Michel BERNARD



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Val d'Oise

## Commune de BUTRY SUR OISE

### Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N°

07 - 0272

du

21 décembre 2007

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPR]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR

oui  non

PPRI Vallée de l'Oise révisé

date

approuvé le 5 juillet 2007

aléa

inondation

Les documents de référence sont :

Carte d'aléa du plan de prévention des risques d'inondation de la Vallée de l'Oise

Consultable sur Internet

Dossier communal de synthèse sur les risques (DCS)

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité

zone Ia

zone Ib

zone II

zone III

non

pièces jointes

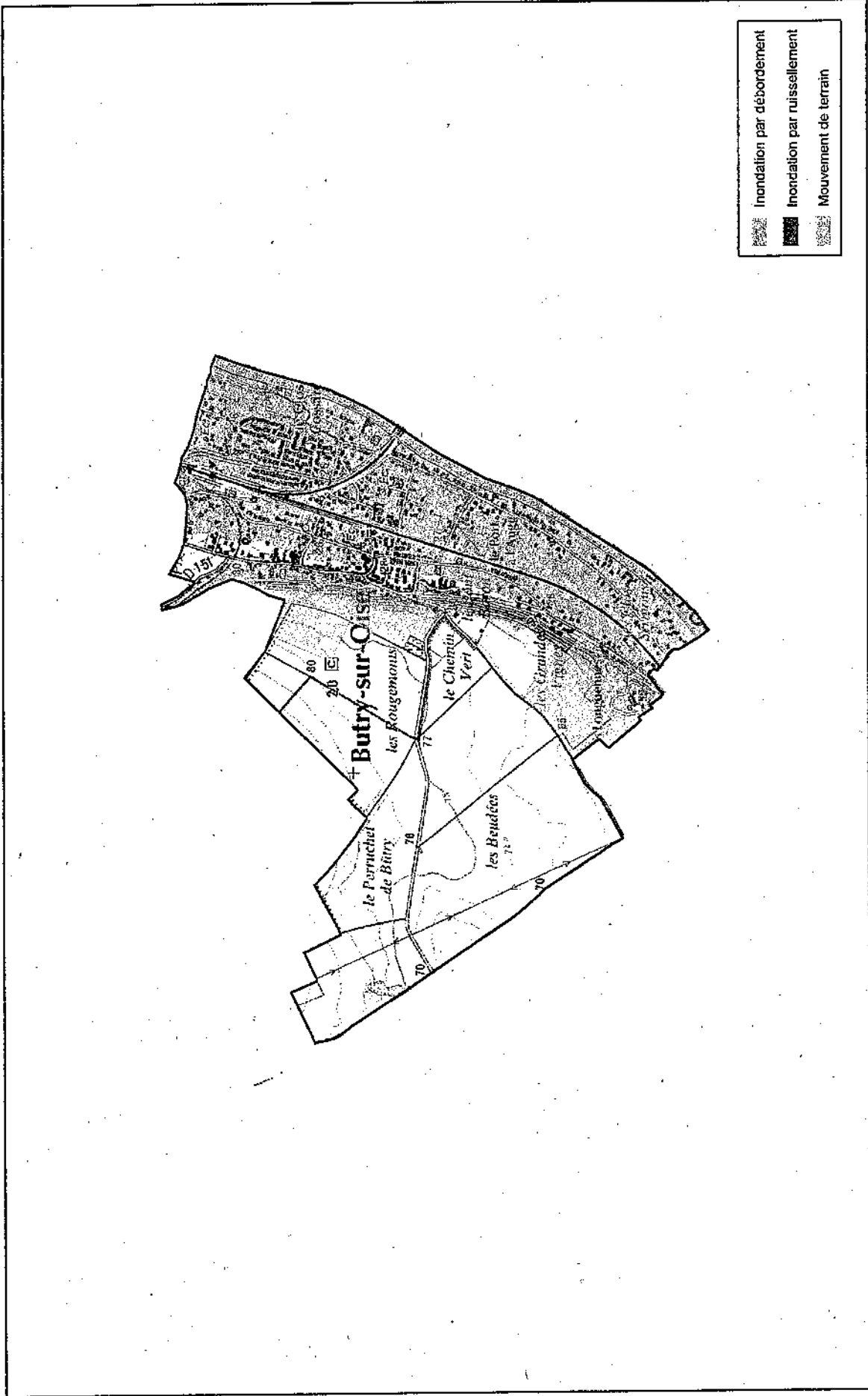
#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

Périmètre du plan de prévention des risques naturels d'inondation Vallée de l'Oise

Date d'élaboration de la présente fiche : décembre 2007

# Plans de prévention des risques naturels : périmètres réglementaires Commune de Butry-sur-Oise



Echelle : 1 / 15 000



Source : Scan250 IGN, Inspection Générale des Carrières de Versailles,  
DDE 95 SUJ/BRG (décembre 2007),  
IAURIF - VISIAURIF Risques



## PRÉFECTURE DU VAL D'OISE

CABINET

Service Interministériel  
de Défense et de  
Protection Civiles

**ARRETE PREFECTORAL N° 07 - 0273**  
**RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES**  
**DE BIENS IMMOBILIERS**  
**SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS**  
**DANS LA COMMUNE DE**  
**CERGY**

**LE PREFET**  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R125-27  
**Vu** le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n° 06-0001 du 5 janvier 2006 relatif à la liste des communes où s'applique l'article L125-5 du code de l'environnement;  
**VU** l'arrêté préfectoral n°07- 116 du 5 juillet 2007 approuvant un nouveau plan de prévention des risques naturels d'inondation sur le territoire de la commune de Cergy;  
**Sur** proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet ;

### ARRETE

#### **Article 1**

L'arrêté préfectoral n°06-0025 du 5 janvier 2006 est abrogé.

#### **Article 2**

La commune de Cergy est exposée aux risques naturels d'inondation et de mouvement de terrain (carrières souterraines abandonnées).

#### **Article 3**

Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Cergy sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Le dossier comprend les pièces suivantes:

- une fiche de synthèse qui précise la situation de la commune au regard des risques naturels prévisibles et des risques technologiques donnant lieu à un plan



- une fiche de synthèse qui précise la situation de la commune au regard des risques naturels prévisibles et des risques technologiques donnant lieu à un plan de prévention des risques ainsi que la liste des documents correspondants auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer;
- un plan des secteurs exposés aux risques d'inondation;
- un plan des secteurs exposés aux risques de mouvement de terrain (carrières souterraines);

Le dossier et les documents de référence sont consultables en mairie, préfecture et sous-préfecture.

Le dossier est accessible sur le site internet de la préfecture, [www.val-doise.pref.gouv.fr](http://www.val-doise.pref.gouv.fr).

Les plans de prévention des risques sont accessibles sur le site internet de la DDEA, [www.val-d-oise.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.val-d-oise.equipement-agriculture.gouv.fr).

#### **Article 4**

Ces informations sont mises à jour conformément aux dispositions de l'article L.125-5 du code de l'environnement.

#### **Article 5**

Le présent arrêté et le dossier d'information sont adressés au maire et à la chambre départementale des notaires.

L'arrêté est affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Il en sera de même lors de chaque mise à jour.

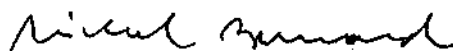
#### **Article 6**

Monsieur le secrétaire général de la préfecture, Monsieur le directeur de cabinet, Monsieur le sous-préfet de Pontoise, Monsieur le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture et Monsieur le maire de Cergy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 21 décembre 2007

Pour le Préfet,

Le sous-préfet, directeur de cabinet



Michel BERNARD



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Val d'Oise

## Commune de CERGY

### Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N° 07 - 0273 du 21 décembre 2007

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPR]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR oui  non

PPRI Vallée de l'Oise révisé date approuvé le 5 juillet 2007 aléa inondation

R 111-3 8/04/1987 Carrières souterraines

Les documents de référence sont :

Carte d'aléa du plan de prévention des risques d'inondation de la Vallée de l'Oise Consultable sur Internet

Dossier communal de synthèse sur les risques (DCS)

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t oui non

date effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique.

La commune est située dans une zone de sismicité zone Ia zone Ib zone II zone III non

pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

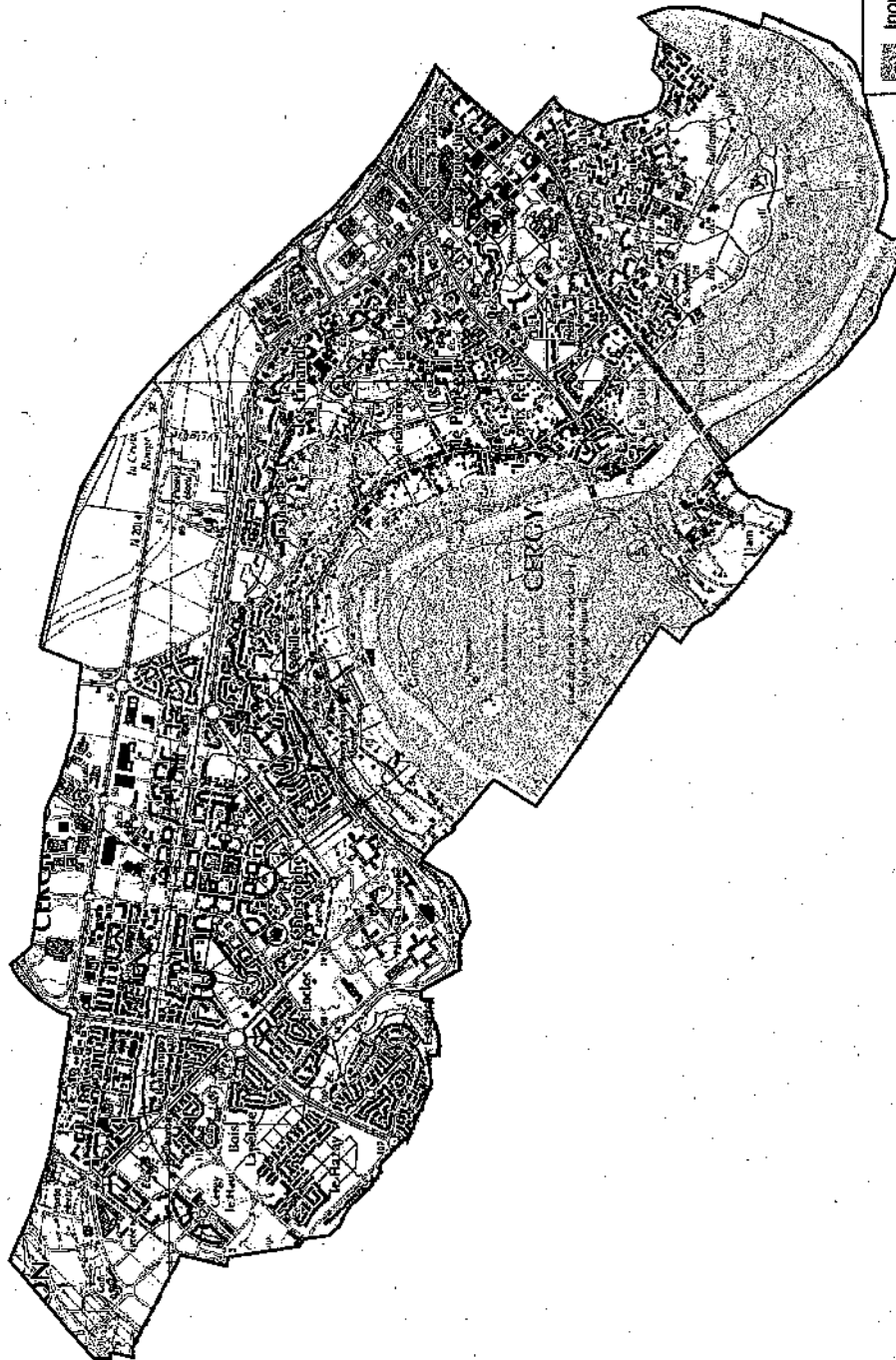
Périmètre du plan de prévention des risques naturels d'inondation Vallée de l'Oise

Périmètre du plan de prévention des risques naturels de mouvement de terrain (carrières abandonnées)

Date d'élaboration de la présente fiche décembre 2007

# Plans de prévention des risques naturels : périmètres réglementaires

## Commune de Cergy



- Inondation par débordement
- Inondation par ruissellement
- Mouvement de terrain

Echelle : 1 / 25 000



Source : Scan250 IGN, Inspection Générale des Cartières de Versailles,  
DDE 95 SUAYBRG (décembre 2007),  
IAURIF - VISIAURIF Risques





## PRÉFECTURE DU VAL D'OISE

CABINET

Service Interministériel  
de Défense et de  
Protection Civiles

**ARRETE PREFECTORAL N° 07 - 0274**  
**RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES**  
**DE BIENS IMMOBILIERS**  
**SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS**  
**DANS LA COMMUNE DE**  
**CHAMPAGNE-SUR-OISE**

**LE PREFET**  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R125-27  
**Vu** le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n° 06-0001 du 5 janvier 2006 relatif à la liste des communes où s'applique l'article L125-5 du code de l'environnement;  
**VU** l'arrêté préfectoral n°07- 116 du 5 juillet 2007 approuvant un nouveau plan de prévention des risques naturels d'inondation sur le territoire de la commune de Champagne-sur-Oise;  
**Sur** proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet ;

**ARRETE**

**Article 1**

L'arrêté préfectoral n°06-0026 du 5 janvier 2006 est abrogé.

**Article 2**

La commune de Champagne-sur-Oise est exposée aux risques naturels d'inondation.

**Article 3**

Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Champagne-sur-Oise sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Le dossier comprend les pièces suivantes:

- une fiche de synthèse qui précise la situation de la commune au regard des risques naturels prévisibles et des risques technologiques donnant lieu à un plan de prévention des risques ainsi que la liste des documents correspondants auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- un plan des secteurs exposés aux risques d'inondation;

Le dossier et les documents de référence sont consultables en mairie, préfecture et sous-préfecture.

Le dossier est accessible sur le site internet de la préfecture, [www.val-doise.pref.gouv.fr](http://www.val-doise.pref.gouv.fr).

Les plans de prévention des risques sont accessibles sur le site internet de la DDEA, [www.val-d-oise.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.val-d-oise.equipement-agriculture.gouv.fr).

#### **Article 4**

Ces informations sont mises à jour conformément aux dispositions de l'article L.125-5 du code de l'environnement.

#### **Article 5**

Le présent arrêté et le dossier d'information sont adressés au maire et à la chambre départementale des notaires.

L'arrêté est affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Il en sera de même lors de chaque mise à jour.

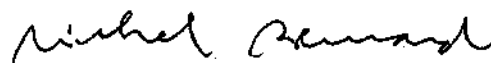
#### **Article 6**

Monsieur le secrétaire général de la préfecture, Monsieur le directeur de cabinet, Monsieur le sous-préfet de Pontoise, Monsieur le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture et Monsieur le maire de Champagne-sur-Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 21 décembre 2007

Pour le Préfet,

Le sous-préfet, directeur de cabinet



Michel BERNARD



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Val d'Oise

## Commune de CHAMPAGNE SUR OISE

### Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N°

07 - 0274

du

21 décembre 2007

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPR]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR

oui  non

PPRI Vallée de l'Oise révisé

date

approuvé le 5 juillet 2007

aléa

inondation

Les documents de référence sont :

Carte d'aléa du plan de prévention des risques d'inondation de la Vallée de l'Oise

Consultable sur Internet

Dossier communal de synthèse sur les risques (DCS)

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité

zone Ia

zone Ib

zone II

zone III

non

pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

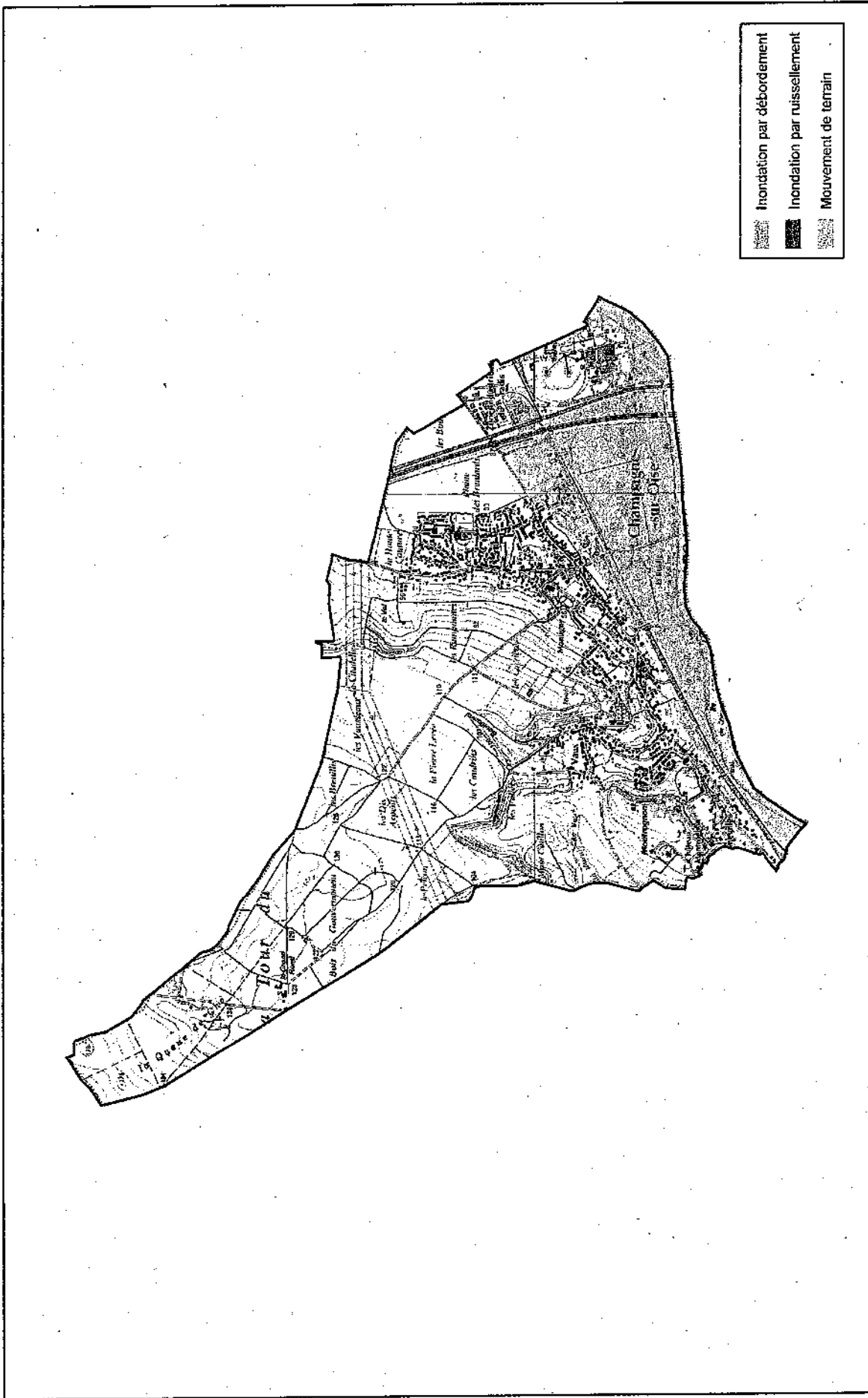
Périmètre du plan de prévention des risques naturels d'inondation Vallée de l'Oise

Date d'élaboration de la présente fiche

décembre 2007

# Plans de prévention des risques naturels : périmètres réglementaires

## Commune de Champanne-sur-Oise



Source : Scan25® IGN, Inspection Générale des carrières de Versailles,  
 CDE 95 SUAVRIG (décembre 2007),  
 IAURIF - VISIAURIF Risques

Echelle : 1 / 25 000



## PRÉFECTURE DU VAL D'OISE

CABINET

Service Interministériel  
de Défense et de  
Protection Civiles

**ARRETE PREFECTORAL N° 07 - 0275**  
**RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES**  
**DE BIENS IMMOBILIERS**  
**SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS**  
**DANS LA COMMUNE DE**  
**ERAGNY SUR OISE**

LE PREFET  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R125-27  
**Vu** le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n° 06-0001 du 5 janvier 2006 relatif à la liste des communes où s'applique l'article L125-5 du code de l'environnement;  
**VU** l'arrêté préfectoral n°07- 116 du 5 juillet 2007 approuvant un nouveau plan de prévention des risques naturels d'inondation sur le territoire de la commune d'Eragny-sur-Oise;  
**Sur** proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet ;

### ARRETE

#### Article 1

L'arrêté préfectoral n°06-0040 du 5 janvier 2006 est abrogé.

#### Article 2

La commune d'Eragny-sur-Oise est exposée aux risques naturels d'inondation et de mouvement de terrain ( carrières souterraines abandonnées).

#### Article 3

Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune d'Eragny-sur-Oise sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Le dossier comprend les pièces suivantes:



Le dossier comprend les pièces suivantes:

- une fiche de synthèse qui précise la situation de la commune au regard des risques naturels prévisibles et des risques technologiques donnant lieu à un plan de prévention des risques ainsi que la liste des documents correspondants auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- un plan des secteurs exposés aux risques d'inondation;
- un plan des secteurs exposés aux risques de mouvement de terrain (carrières souterraines);

Le dossier et les documents de référence sont consultables en mairie, préfecture et sous-préfecture.

Le dossier est accessible sur le site internet de la préfecture, [www.val-doise.pref.gouv.fr](http://www.val-doise.pref.gouv.fr).

Les plans de prévention des risques sont accessibles sur le site internet de la DDEA, [www.val-d-oise.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.val-d-oise.equipement-agriculture.gouv.fr).

#### **Article 4**

Ces informations sont mises à jour conformément aux dispositions de l'article L.125-5 du code de l'environnement.

#### **Article 5**

Le présent arrêté et le dossier d'information sont adressés au maire et à la chambre départementale des notaires.

L'arrêté est affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Il en sera de même lors de chaque mise à jour.

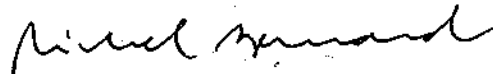
#### **Article 6**

Monsieur le secrétaire général de la préfecture, Monsieur le directeur de cabinet, Monsieur le sous-préfet de Pontoise, Monsieur le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture et Madame le maire d'Eragny-sur-Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 21 décembre 2007

Pour le Préfet,

Le sous-préfet, directeur de cabinet



Michel BERNARD



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Val d'Oise

## Commune d'ERAGNY SUR OISE

### Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N° 07 - 0275 du 21 décembre 2007

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPR]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR oui  non  
 PPR Vallée de l'Oise révisé date approuvé le 5 juillet 2007 aléa inondation  
 R 111-3 8/04/1987 Carrières souterraines

Les documents de référence sont :

Carte d'aléa du plan de prévention des risques d'inondation de la Vallée de l'Oise Consultable sur Internet   
 Dossier communal de synthèse sur les risques (DCS)

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t oui non   
 date effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité zone Ia zone Ib zone II zone III non

pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

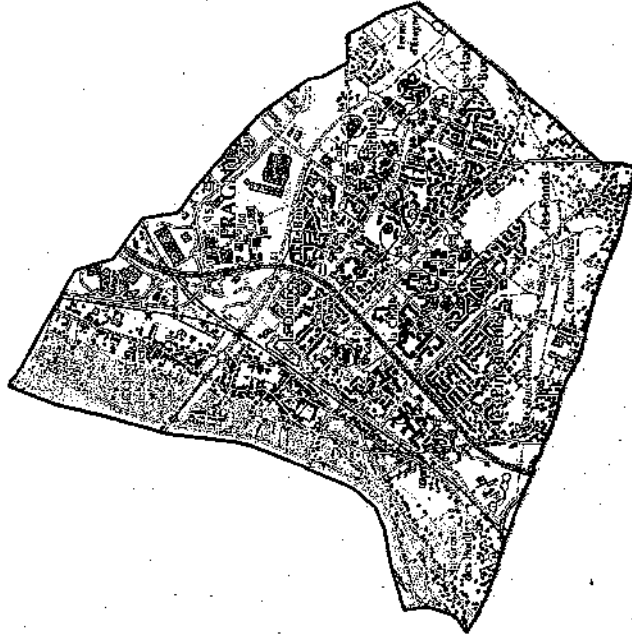
Périmètre du plan de prévention des risques naturels d'inondation Vallée de l'Oise

Périmètre du plan de prévention des risques naturels de mouvement de terrain (carrières abandonnées)

Date d'élaboration de la présente fiche décembre 2007

# Plans de prévention des risques naturels : périmètres réglementaires

## Commune de Eragny



- Inondation par débordement
- Inondation par ruissellement
- Mouvement de terrain

Echelle : 1 / 25 000



Source : Scan250 IGN, Inspection Générale des Carrières de Versailles,  
DDE 95 SUA/BRG (décembre 2007),  
IAURIF - VISIAURIF Risques





## PRÉFECTURE DU VAL D'OISE

CABINET

Service Interministériel  
de Défense et de  
Protection Civiles

**ARRETE PREFECTORAL N° 07 - 0276**  
**RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES**  
**DE BIENS IMMOBILIERS**  
**SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS**  
**DANS LA COMMUNE DE**  
**GRISY-LES-PLATRES**

LE PREFET  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R125-27  
**Vu** le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n° 06-0001 du 5 janvier 2006 relatif à la liste des communes où s'applique l'article L125-5 du code de l'environnement ;  
**VU** l'arrêté préfectoral n°06-0048 du 5 janvier 2006 ;  
**VU** l'arrêté préfectoral n°07-107 du 27 juillet 2007 approuvant un nouveau plan de prévention des risques naturels de mouvements de terrain sur le territoire de la commune de Grisy-les-Plâtres ;  
**Sur** proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet ;

### ARRETE

**Article 1**

L'arrêté préfectoral n°06-0048 du 5 janvier 2006 est abrogé.

**Article 2**

La commune de Grisy-les-Plâtres est exposée aux risques naturels de mouvements de terrain (carrières souterraines, dissolution du gypse).

**Article 3**

Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Grisy-les-Plâtres sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Le dossier comprend les pièces suivantes:

- une fiche de synthèse qui précise la situation de la commune au regard des risques naturels prévisibles et des risques technologiques donnant lieu à un plan de prévention des risques ainsi que la liste des documents correspondants auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- un plan des secteurs exposés aux risques de mouvements de terrain liés aux anciennes carrières souterraines et aux dissolutions de gypse).

Le dossier et les documents de référence sont consultables en mairie, préfecture et sous-préfecture.

Le dossier est accessible sur le site internet de la préfecture, [www.val-doise.pref.gouv.fr](http://www.val-doise.pref.gouv.fr).

Les plans de prévention des risques sont accessibles sur le site internet de la DDEA, [www.val-d-oise.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.val-d-oise.equipement-agriculture.gouv.fr).

#### **Article 4**

Ces informations sont mises à jour conformément aux dispositions de l'article L.125-5 du code de l'environnement.

#### **Article 5**

Le présent arrêté et le dossier d'information sont adressés au maire et à la chambre départementale des notaires.

L'arrêté est affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Il en sera de même lors de chaque mise à jour.

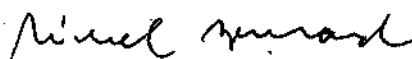
#### **Article 6**

Monsieur le secrétaire général de la préfecture, Monsieur le directeur de cabinet, Monsieur le sous-préfet de Pontoise, Monsieur le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture et Monsieur le maire de Grisy-les-Plâtres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 21 décembre 2007

Pour le Préfet,

Le sous-préfet, directeur de cabinet



Michel BERNARD



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Val d'Oise

## Commune de GRISY LES PLATRES

### Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N° 07 - 0276 du 21 décembre 2007

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPR]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR oui  non  
 PPRMT date **approuvé le 27 juillet 2007** aléa **Mouvement de terrain**

Les documents de référence sont :  
 Carte d'aléa du plan de prévention des risques de mouvement de terrain Consultable sur Internet   
 Dossier communal de synthèse sur les risques (DCS)

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPRT]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t oui  non   
date effet

Les documents de référence sont : Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité zone Ia zone Ib zone II zone III non

pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

Périmètre du plan de prévention des risques naturels de mouvements de terrain liés aux anciennes carrières souterraines et aux dissolutions naturelles de gypse

Date d'élaboration de la présente fiche **décembre 2007**





## PRÉFECTURE DU VAL D'OISE

CABINET

Service Interministériel  
de Défense et de  
Protection Civiles

**ARRETE PREFECTORAL N° 07 - 0277**  
**RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES**  
**DE BIENS IMMOBILIERS**  
**SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS**  
**DANS LA COMMUNE DE**  
**L'ISLE ADAM**

**LE PREFET**  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R125-27  
**Vu** le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n° 06-0001 du 5 janvier 2006 relatif à la liste des communes où s'applique l'article L125-5 du code de l'environnement;  
**VU** l'arrêté préfectoral n°07- 116 du 5 juillet 2007 approuvant un nouveau plan de prévention des risques naturels d'inondation sur le territoire de la commune de L'Isle Adam;  
**Sur** proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet ;

### ARRETE

#### **Article 1**

L'arrêté préfectoral n°06-0025 du 5 janvier 2006 est abrogé.

#### **Article 2**

La commune de L'Isle Adam est exposée aux risques naturels d'inondation et de mouvement de terrain (carrières abandonnées).

#### **Article 3**

Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de L'Isle Adam sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Le dossier comprend les pièces suivantes:



Le dossier comprend les pièces suivantes:

- une fiche de synthèse qui précise la situation de la commune au regard des risques naturels prévisibles et des risques technologiques donnant lieu à un plan de prévention des risques ainsi que la liste des documents correspondants auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer;
- un plan des secteurs exposés aux risques d'inondation;
- un plan des secteurs exposés aux risques de mouvement de terrain (carrières souterraines);

Le dossier et les documents de référence sont consultables en mairie, préfecture et sous-préfecture.

Le dossier est accessible sur le site internet de la préfecture, [www.val-doise.pref.gouv.fr](http://www.val-doise.pref.gouv.fr).

Les Les plans de prévention des risques sont accessibles sur le site internet de la DDEA, [www.val-d-oise.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.val-d-oise.equipement-agriculture.gouv.fr).

#### **Article 4**

Ces informations sont mises à jour conformément aux dispositions de l'article L.125-5 du code de l'environnement.

#### **Article 5**

Le présent arrêté et le dossier d'information sont adressés au maire et à la chambre départementale des notaires.

L'arrêté est affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Il en sera de même lors de chaque mise à jour.

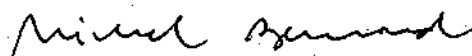
#### **Article 6**

Monsieur le secrétaire général de la préfecture, Monsieur le directeur de cabinet, Monsieur le sous-préfet de Pontoise, Monsieur le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture et Monsieur le maire de l'Isle Adam sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 21 décembre 2007

Pour le Préfet,

Le sous-préfet, directeur de cabinet



Michel BERNARD



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Val d'Oise

## Commune de L'ISLE ADAM

### Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N°

07 - 0277

du

21 décembre 2007

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPR]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR

oui  non

PPR Vallée de l'Oise révisé

date

approuvé le 5 juillet 2007

aléa

inondation

R 111-3

09/10/1989

Carrières souterraines

Les documents de référence sont :

Carte d'aléa du plan de prévention des risques d'inondation de la Vallée de l'Oise

Consultable sur Internet

Dossier communal de synthèse sur les risques (DCS)

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité

zone Ia

zone Ib

zone II

zone III

non

pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

Périmètre du plan de prévention des risques naturels d'inondation Vallée de l'Oise

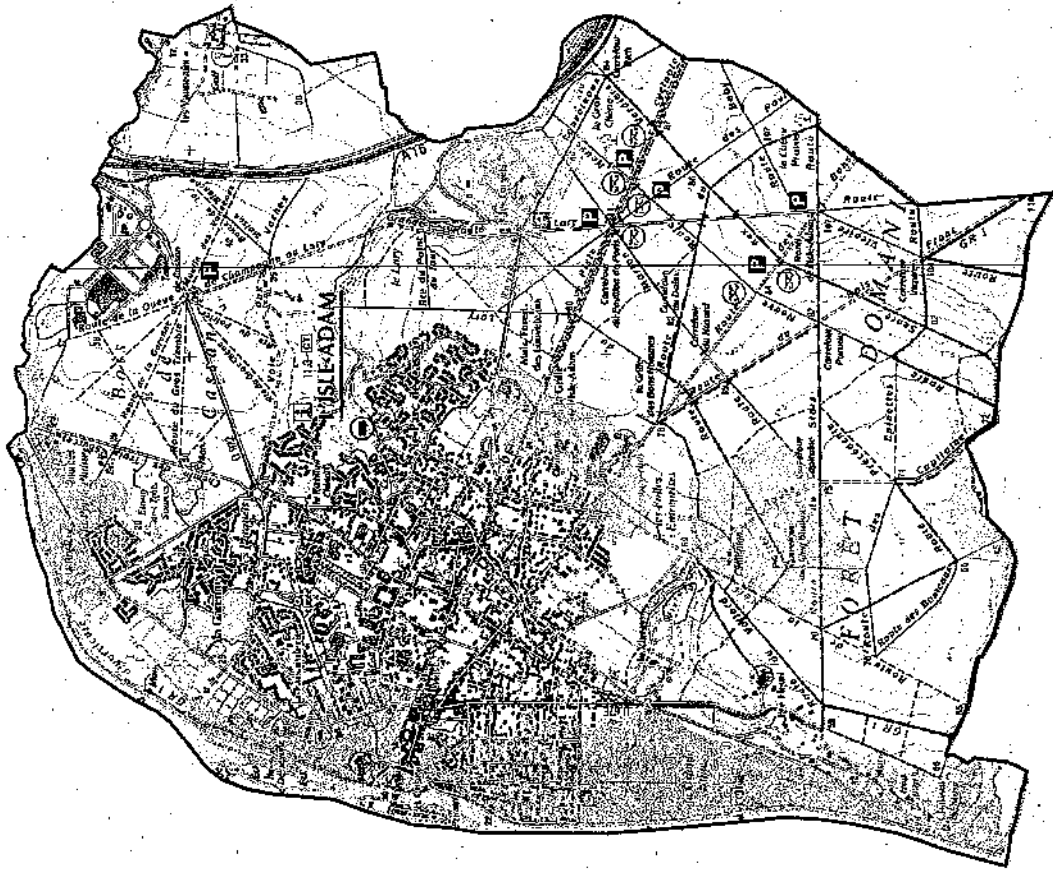
Périmètre du plan de prévention des risques naturels de mouvement de terrain (carrières abandonnées)




Date d'élaboration de la présente fiche

décembre 2007

# Plans de prévention des risques naturels : périmètres réglementaires

## Commune de L'Isle-Adam



	Inondation par débordement
	Inondation par ruissellement
	Mouvement de terrain

Echelle : 1/25 000



Source : Scat250 IGN, Inspection Générale des Carrières de Versailles,  
DDE 95 SUJ/BRG (décembre 2007),  
IAURIF - VISIAURIF Risques





## PRÉFECTURE DU VAL D'OISE

CABINET

Service Interministériel  
de Défense et de  
Protection Civiles

**ARRETE PREFECTORAL N° 07 - 0278**  
**RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES**  
**DE BIENS IMMOBILIERS**  
**SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS**  
**DANS LA COMMUNE DE**  
**JOUY LE MOUTIER**

**LE PREFET**  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R125-27

**Vu** le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 06-0001 du 5 janvier 2006 relatif à la liste des communes où s'applique l'article L125-5 du code de l'environnement;

**VU** l'arrêté préfectoral n°07- 116 du 5 juillet 2007 approuvant un nouveau plan de prévention des risques naturels d'inondation sur le territoire de la commune de Jouy-le-Moutier;

**Sur** proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet ;

### ARRETE

#### **Article 1**

L'arrêté préfectoral n°06-0055 du 5 janvier 2006 est abrogé.

#### **Article 2**

La commune de Jouy-le-Moutier est exposée aux risques naturels d'inondation et de mouvement de terrain ( carrières souterraines).

#### **Article 3**

Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Jouy-le-Moutier sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Le dossier comprend les pièces suivantes:

Le dossier comprend les pièces suivantes:

- une fiche de synthèse qui précise la situation de la commune au regard des risques naturels prévisibles et des risques technologiques donnant lieu à un plan de prévention des risques ainsi que la liste des documents correspondants auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- un plan des secteurs exposés aux risques d'inondation;
- un plan des secteurs exposés aux risques de mouvement de terrain (carrières souterraines);

Le dossier et les documents de référence sont consultables en mairie, préfecture et sous-préfecture.

Le dossier est accessible sur le site internet de la préfecture, [www.val-doise.pref.gouv.fr](http://www.val-doise.pref.gouv.fr).

Les plans de prévention des risques sont accessibles sur le site internet de la DDEA, [www.val-d-oise.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.val-d-oise.equipement-agriculture.gouv.fr).

#### **Article 4**

Ces informations sont mises à jour conformément aux dispositions de l'article L.125-5 du code de l'environnement.

#### **Article 5**

Le présent arrêté et le dossier d'information sont adressés au maire et à la chambre départementale des notaires.

L'arrêté est affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Il en sera de même lors de chaque mise à jour.

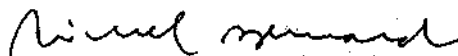
#### **Article 6**

Monsieur le secrétaire général de la préfecture, Monsieur le directeur de cabinet, Monsieur le sous-préfet de Pontoise, Monsieur le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture et Monsieur le maire de Jouy-le-Moutier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 21 décembre 2007

Pour le Préfet,

Le sous-préfet, directeur de cabinet



Michel BERNARD



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Val d'Oise

## Commune de JOUY LE MOUTIER

### Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N°

07 - 0278

du

21 décembre 2007

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPR]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR : oui  non

PPRI Vallée de l'Oise révisé date approuvé le 5 juillet 2007 aléa Inondation

PPR MT 26/12/1995 Carrières souterraines

Les documents de référence sont :

Carte d'aléa du plan de prévention des risques d'inondation de la Vallée de l'Oise Consultable sur Internet

Dossier communal de synthèse sur les risques (DCS)

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPRT]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t : oui non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité zone Ia zone Ib zone II zone III non

pièces jointes

#### 5. Cartographie

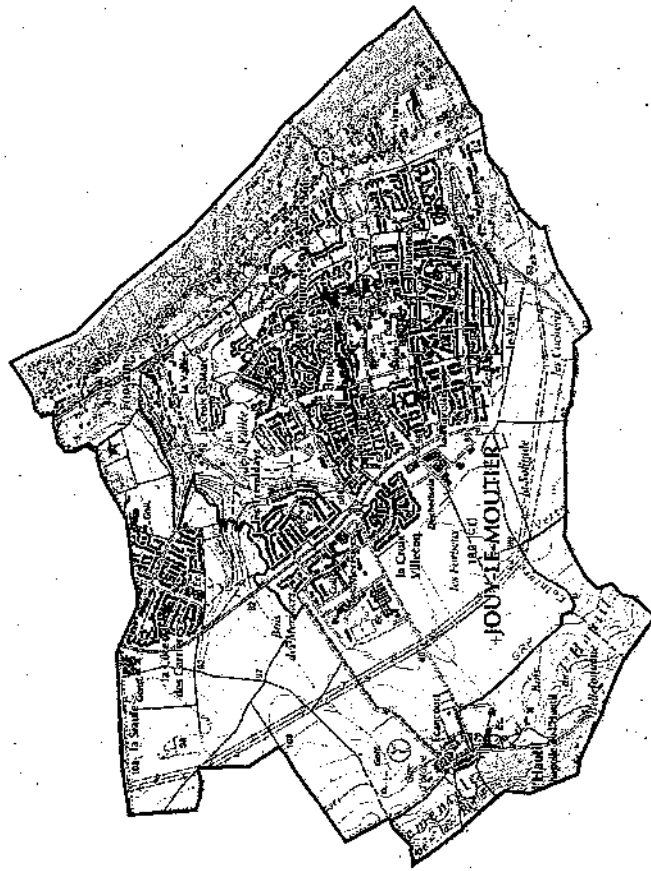
extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

Périmètre du plan de prévention des risques naturels d'inondation Vallée de l'Oise

Périmètre du plan de prévention des risques naturels de mouvement de terrain (carrières abandonnées)

Date d'élaboration de la présente fiche : décembre 2007

# Plans de prévention des risques naturels : périmètres réglementaires Commune de Jouy-le-Moutier



- Inondation par débordement
- Inondation par ruissellement
- Mouvement de terrain

Echelle : 1 / 25 000



Source : Scan250 IGN, Inspection Générale des Cartières de Versailles,  
DDE 95 SUA/BRG (décembre 2007),  
IAURIF - VISIAURIF Risques





## PRÉFECTURE DU VAL D'OISE

CABINET

Service Interministériel  
de Défense et de  
Protection Civiles

**ARRETE PREFECTORAL N° 07 - 0279**  
**RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES**  
**DE BIENS IMMOBILIERS**  
**SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS**  
**DANS LA COMMUNE DE**  
**MERIEL**

**LE PREFET**  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R125-27  
**Vu** le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n° 06-0001 du 5 janvier 2006 relatif à la liste des communes où s'applique l'article L125-5 du code de l'environnement;  
**VU** l'arrêté préfectoral n°07- 116 du 5 juillet 2007 approuvant un nouveau plan de prévention des risques naturels d'inondation sur le territoire de la commune de Mériel;  
**Sur** proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet ;

### ARRETE

#### Article 1

L'arrêté préfectoral n°06-0065 du 5 janvier 2006 est abrogé.

#### Article 2

La commune de Mériel est exposée aux risques naturels d'inondation et de mouvement de terrain (carrières abandonnées).

#### Article 3

Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Mériel sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Le dossier comprend les pièces suivantes:

- une fiche de synthèse qui précise la situation de la commune au regard des risques naturels prévisibles et des risques technologiques donnant lieu à un plan



- une fiche de synthèse qui précise la situation de la commune au regard des risques naturels prévisibles et des risques technologiques donnant lieu à un plan de prévention des risques ainsi que la liste des documents correspondants auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- un plan des secteurs exposés aux risques d'inondation;
- un plan des secteurs exposés aux risques de mouvement de terrain (carrières souterraines);

Le dossier et les documents de référence sont consultables en mairie, préfecture et sous-préfecture.

Le dossier est accessible sur le site internet de la préfecture, [www.val-doise.pref.gouv.fr](http://www.val-doise.pref.gouv.fr).

Les plans de prévention des risques sont accessibles sur le site internet de la DDEA, [www.val-d-oise.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.val-d-oise.equipement-agriculture.gouv.fr).

#### **Article 4**

Ces informations sont mises à jour conformément aux dispositions de l'article L.125-5 du code de l'environnement.

#### **Article 5**

Le présent arrêté et le dossier d'information sont adressés au maire et à la chambre départementale des notaires.

L'arrêté est affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Il en sera de même lors de chaque mise à jour.

#### **Article 6**

Monsieur le secrétaire général de la préfecture, Monsieur le directeur de cabinet, Monsieur le sous-préfet de Pontoise, Monsieur le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture et Monsieur le maire de Mériel sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 21 décembre 2007

Pour le Préfet,  
Le sous-préfet, directeur de cabinet



Michel BERNARD



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Val d'Oise

## Commune de MERIEL

### Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N° 07 - 0279 du 21 décembre 2007

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPR]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR oui  non

PPRI Vallée de l'Oise révisé date approuvé le 5 juillet 2007 aléa inondation  
R 111-3 09/10/1989 Carrières souterraines

Les documents de référence sont :

Carte d'alea du plan de prévention des risques d'inondation de la Vallée de l'Oise Consultable sur Internet   
Périmètre R 111-3 de carrières souterraines abandonnées délimité par arrêté préfectoral   
Dossier communal de synthèse sur les risques (DCS)

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPRT]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRT oui non

date effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité zone Ia zone Ib zone II zone III non

pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

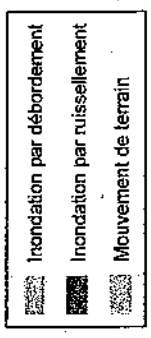
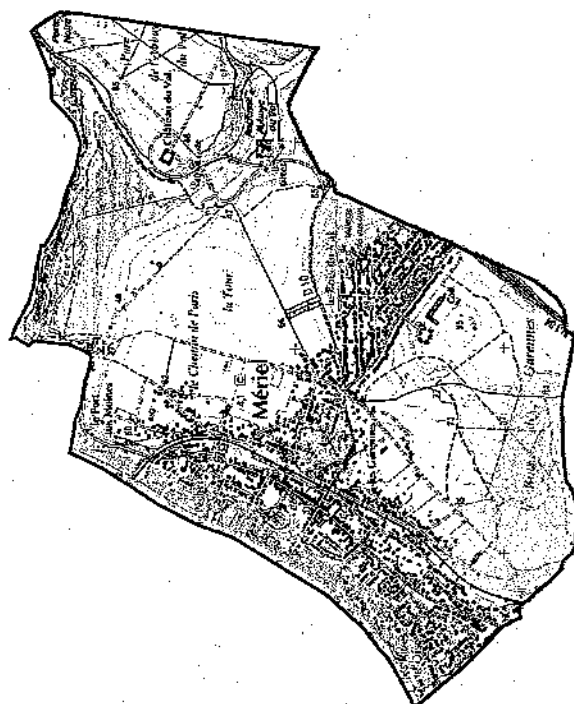
Périmètre du plan de prévention des risques naturels d'inondation Vallée de l'Oise

Périmètre du plan de prévention des risques naturels de mouvement de terrain (carrières abandonnées)

Date d'élaboration de la présente fiche décembre 2007

# Plans de prévention des risques naturels : périmètres réglementaires

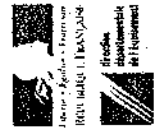
## Commune de Mériel



Echelle : 1 / 25 000



Source : Scan250 IGN, Inspection Générale des Carrières de Versailles,  
DDE 95 SUA/BRG (décembre 2007),  
IAURIF - VISIAURIF Risques





## PRÉFECTURE DU VAL D'OISE

### CABINET

Service Interministériel  
de Défense et de  
Protection Civiles

**ARRETE PREFECTORAL N° 07 - 0280**  
**RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES**  
**DE BIENS IMMOBILIERS**  
**SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS**  
**DANS LA COMMUNE DE**  
**MERY SUR OISE**

**LE PREFET**  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R125-27  
**Vu** le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n° 06-0001 du 5 janvier 2006 relatif à la liste des communes où s'applique l'article L125-5 du code de l'environnement;  
**VU** l'arrêté préfectoral n°07- 116 du 5 juillet 2007 approuvant un nouveau plan de prévention des risques naturels d'inondation sur le territoire de la commune de Méry-sur-Oise;  
**Sur** proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet ;

### ARRETE

#### **Article 1**

L'arrêté préfectoral n°06-0066 du 5 janvier 2006 est abrogé.

#### **Article 2**

La commune de Méry-sur-Oise est exposée aux risques naturels d'inondation et de mouvement de terrain (carrières souterraines).

#### **Article 3**

Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Méry-sur-Oise sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Le dossier comprend les pièces suivantes:

Le dossier comprend les pièces suivantes:

- une fiche de synthèse qui précise la situation de la commune au regard des risques naturels prévisibles et des risques technologiques donnant lieu à un plan de prévention des risques ainsi que la liste des documents correspondants auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- un plan des secteurs exposés aux risques d'inondation;
- un plan des secteurs exposés aux risques de mouvement de terrain (carrières souterraines);

Le dossier et les documents de référence sont consultables en mairie, préfecture et sous-préfecture.

Le dossier est accessible sur le site internet de la préfecture, [www.val-doise.pref.gouv.fr](http://www.val-doise.pref.gouv.fr).

Les plans de prévention des risques sont accessibles sur le site internet de la DDEA, [www.val-d-oise.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.val-d-oise.equipement-agriculture.gouv.fr).

#### **Article 4**

Ces informations sont mises à jour conformément aux dispositions de l'article L.125-5 du code de l'environnement.

#### **Article 5**

Le présent arrêté et le dossier d'information sont adressés au maire et à la chambre départementale des notaires.

L'arrêté est affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Il en sera de même lors de chaque mise à jour.

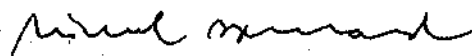
#### **Article 6**

Monsieur le secrétaire général de la préfecture, Monsieur le directeur de cabinet, Monsieur le sous-préfet de Pontoise, Monsieur le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture et Monsieur le maire de Méry-sur-Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 21 décembre 2007

Pour le Préfet,

Le sous-préfet, directeur de cabinet



Michel BERNARD



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Val d'Oise

## Commune de MERY SUR OISE

### Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N° 07 - 0280 du 21 décembre 2007

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPR]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR. oui  non

PPRI Vallée de l'Oise révisé date approuvé le 5 juillet 2007 aléa inondation  
R 111-3 08/04/1987 Carrières souterraines

Les documents de référence sont :

Carte d'aléa du plan de prévention des risques d'inondation de la Vallée de l'Oise Consultable sur Internet   
Périmètre R 111-3 de carrières souterraines abandonnées délimité par arrêté préfectoral   
Dossier communal de synthèse sur les risques (DCS)

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR.t oui non

date effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité zone Ia zone Ib zone II zone III non

pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

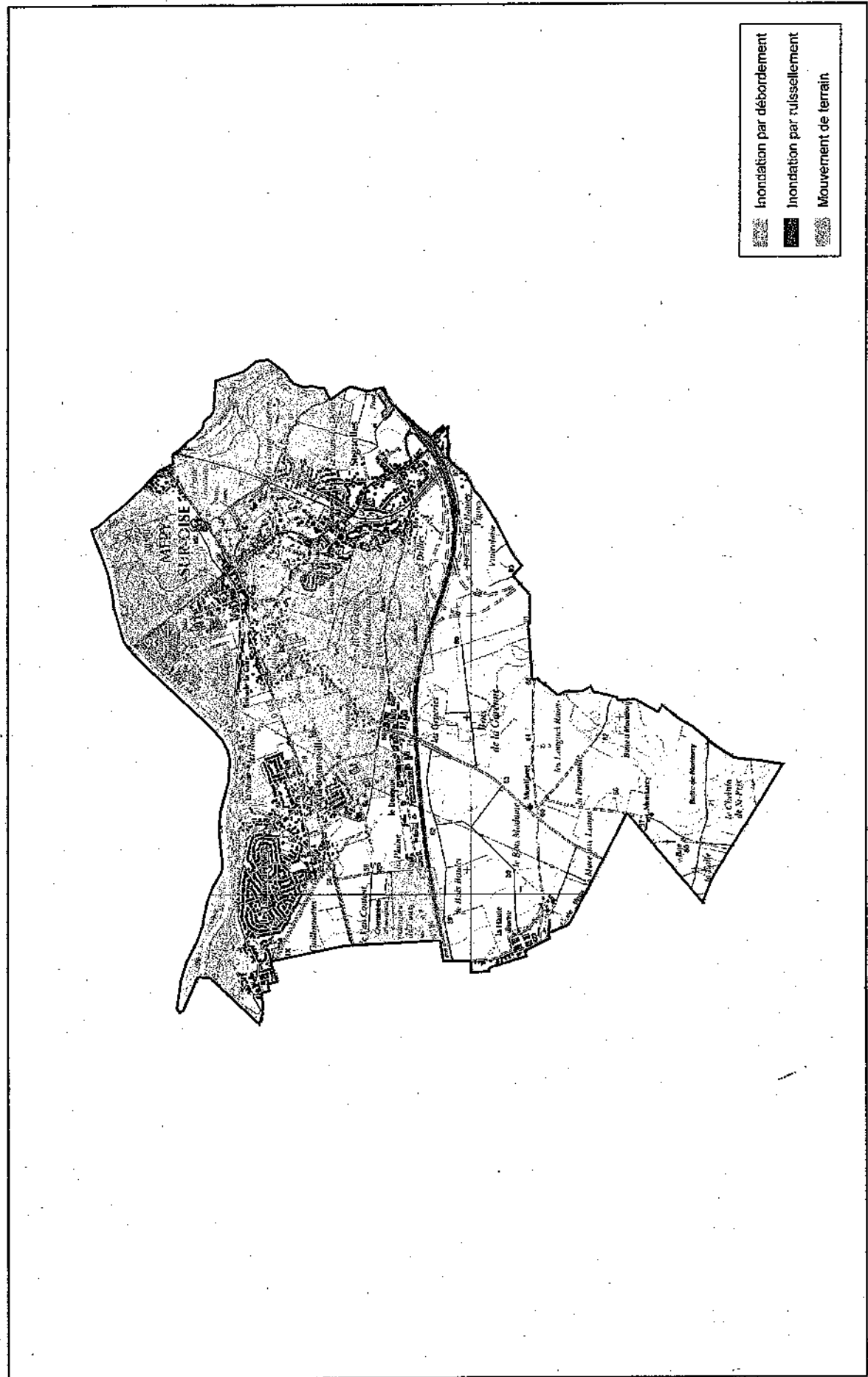
Périmètre du plan de prévention des risques naturels d'inondation Vallée de l'Oise

Périmètre du plan de prévention des risques naturels de mouvement de terrain (carrières abandonnées)

Date d'élaboration de la présente fiche décembre 2007

# Plans de prévention des risques naturels : périmètres réglementaires

## Commune de Méry-sur-Oise



Source : Scan250 IGN, Inspection Générale des Carrières de Versailles,  
 DOE 95 SUA/BRG (décembre 2007),  
 IAU/IF - VISIAURIF Risques

Echelle : 1 / 25 000



## PRÉFECTURE DU VAL D'OISE

### CABINET

Service Interministériel  
de Défense et de  
Protection Civiles

**ARRETE PREFECTORAL N° 07 - 0281**  
**RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES**  
**DE BIENS IMMOBILIERS**  
**SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS**  
**DANS LA COMMUNE DE**  
**MOURS**

**LE PREFET**  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R125-27  
**Vu** le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n° 06-0001 du 5 janvier 2006 relatif à la liste des communes où s'applique l'article L125-5 du code de l'environnement;  
**VU** l'arrêté préfectoral n°07- 116 du 5 juillet 2007 approuvant un nouveau plan de prévention des risques naturels d'inondation sur le territoire de la commune de Mours;  
**Sur** proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet ;

### ARRETE

#### **Article 1**

L'arrêté préfectoral n°06-0074 du 5 janvier 2006 est abrogé.

#### **Article 2**

La commune de Mours est exposée aux risques naturels d'inondation.

#### **Article 3**

Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Mours sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.



Le dossier comprend les pièces suivantes:

- une fiche de synthèse qui précise la situation de la commune au regard des risques naturels prévisibles et des risques technologiques donnant lieu à un plan de prévention des risques ainsi que la liste des documents correspondants auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- un plan des secteurs exposés aux risques d'inondation;

Le dossier et les documents de référence sont consultables en mairie, préfecture et sous-préfecture.

Le dossier est accessible sur le site internet de la préfecture, [www.val-doise.pref.gouv.fr](http://www.val-doise.pref.gouv.fr).

Les plans de prévention des risques sont accessibles sur le site internet de la DDEA, [www.val-d-oise.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.val-d-oise.equipement-agriculture.gouv.fr).

#### **Article 4**

Ces informations sont mises à jour conformément aux dispositions de l'article L.125-5 du code de l'environnement.

#### **Article 5**

Le présent arrêté et le dossier d'information sont adressés au maire et à la chambre départementale des notaires.

L'arrêté est affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Il en sera de même lors de chaque mise à jour.

#### **Article 6**

Monsieur le secrétaire général de la préfecture, Monsieur le directeur de cabinet, Monsieur le sous-préfet de Pontoise, Monsieur le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture et Monsieur le maire de Mours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 21 décembre 2007

Pour le Préfet,

Le sous-préfet, directeur de cabinet



Michel BERNARD



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Val d'Oise

## Commune de MOURS

### Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N°

07 - 0281

du

21 décembre 2007

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPR]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR

oui  non

PPRI Vallée de l'Oise révisé

date

approuvé le 5 juillet 2007

aléa

Inondation

Les documents de référence sont :

Carte d'aléa du plan de prévention des risques d'inondation de la Vallée de l'Oise

Consultable sur Internet

Dossier communal de synthèse sur les risques (DCS)

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité

zone Ia

zone Ib

zone II

zone III

non

pièces jointes

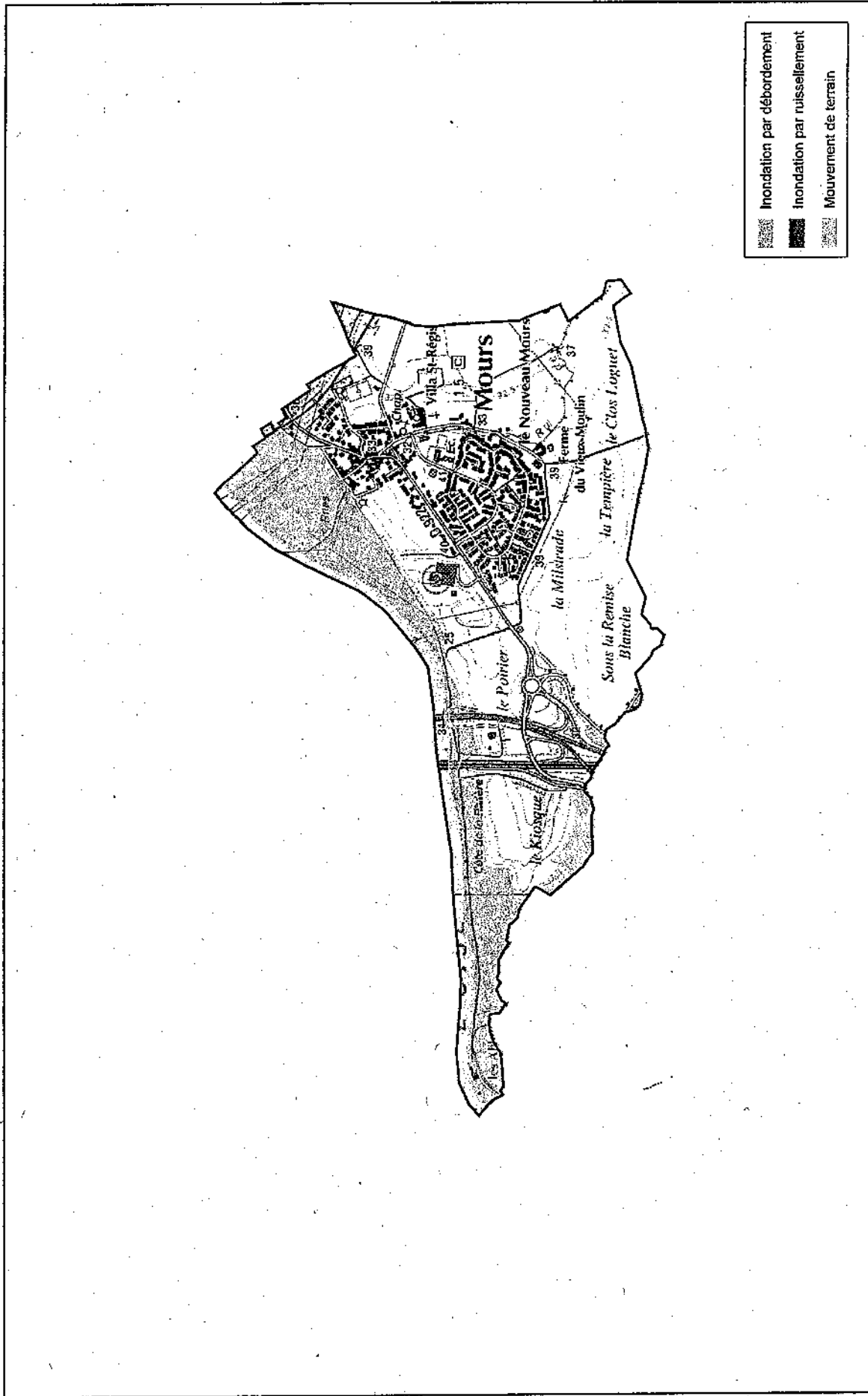
#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

Périmètre du plan de prévention des risques naturels d'inondation Vallée de l'Oise

Date d'élaboration de la présente fiche décembre 2007

# Plans de prévention des risques naturels : périmètres réglementaires Commune de Mours



Echelle : 1 / 15 000



Source : Scan250 IGN, Inspection Générale des Carrières de Versailles,  
DOE 95 SUAYBRG (décembre 2007),  
IAURIF - VISIAURIF Risques





## PRÉFECTURE DU VAL D'OISE

CABINET

Service Interministériel  
de Défense et de  
Protection Civiles

**ARRETE PREFECTORAL N° 07 - 0282**  
**RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES**  
**DE BIENS IMMOBILIERS**  
**SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS**  
**DANS LA COMMUNE DE**  
**NEUVILLE SUR OISE**

LE PREFET  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R125-27  
**Vu** le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n° 06-0001 du 5 janvier 2006 relatif à la liste des communes où s'applique l'article L125-5 du code de l'environnement;  
**VU** l'arrêté préfectoral n°07- 116 du 5 juillet 2007 approuvant un nouveau plan de prévention des risques naturels d'inondation sur le territoire de la commune de Neuville-sur-Oise;  
**Sur** proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet ;

### ARRETE

#### Article 1

L'arrêté préfectoral n°06-0078 du 5 janvier 2006 est abrogé.

#### Article 2

La commune de Neuville-sur-Oise est exposée aux risques naturels d'inondation et de mouvement de terrain (carrières souterraines).

#### Article 3

Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Neuville-sur-Oise sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Le dossier comprend les pièces suivantes:

- une fiche de synthèse qui précise la situation de la commune au regard des risques naturels prévisibles et des risques technologiques donnant lieu à un plan de prévention des risques ainsi que la liste des documents correspondants auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- un plan des secteurs exposés aux risques d'inondation;
- un plan des secteurs exposés aux risques de mouvement de terrain (carrières souterraines);

Le dossier et les documents de référence sont consultables en mairie, préfecture et sous-préfecture.

Le dossier est accessible sur le site internet de la préfecture, [www.val-doise.pref.gouv.fr](http://www.val-doise.pref.gouv.fr).

Les plans de prévention des risques sont accessibles sur le site internet de la DDEA, [www.val-d-oise.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.val-d-oise.equipement-agriculture.gouv.fr).

#### **Article 4**

Ces informations sont mises à jour conformément aux dispositions de l'article L.125-5 du code de l'environnement.

#### **Article 5**

Le présent arrêté et le dossier d'information sont adressés au maire et à la chambre départementale des notaires.

L'arrêté est affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Il en sera de même lors de chaque mise à jour.

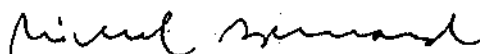
#### **Article 6**

Monsieur le secrétaire général de la préfecture, Monsieur le directeur de cabinet, Monsieur le sous-préfet de Pontoise, Monsieur le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture et Monsieur le maire de Neuville-sur-Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 21 décembre 2007

Pour le Préfet,

Le sous-préfet, directeur de cabinet



Michel BERNARD



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Val d'Oise

## Commune de NEUVILLE SUR OISE

### Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N° 07 - 0282 du 21 décembre 2007

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPR]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR oui  non

PPRI Vallée de l'Oise révisé date approuvé le 5 juillet 2007 aléa. Inondation  
R 111-3 08/04/1987 Carrières souterraines

Les documents de référence sont :

Carte d'aléa du plan de prévention des risques d'inondation de la Vallée de l'Oise Consultable sur Internet   
Périmètre R 111-3 de carrières souterraines abandonnées délimité par arrêté préfectoral   
Dossier communal de synthèse sur les risques (DCS)

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPRT]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR f oui non

date effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique.

La commune est située dans une zone de sismicité zone Ia zone Ib zone II zone III non

pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

Périmètre du plan de prévention des risques naturels d'inondation Vallée de l'Oise

Périmètre du plan de prévention des risques naturels de mouvement de terrain (carrières abandonnées)

Date d'élaboration de la présente fiche décembre 2007





## PRÉFECTURE DU VAL D'OISE

CABINET

Service Interministériel  
de Défense et de  
Protection Civiles

**ARRETE PREFECTORAL N° 07 - 0283**  
**RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES**  
**DE BIENS IMMOBILIERS**  
**SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS**  
**DANS LA COMMUNE DE**  
**NOISY SUR OISE**

LE PREFET  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R125-27.

**Vu** le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 06-0001 du 5 janvier 2006 relatif à la liste des communes où s'applique l'article L125-5 du code de l'environnement;

**VU** l'arrêté préfectoral n°07- 116 du 5 juillet 2007 approuvant un nouveau plan de prévention des risques naturels d'inondation sur le territoire de la commune de Noisy-sur-Oise;

**Sur** proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet ;

### ARRETE

#### **Article 1**

L'arrêté préfectoral n°06-0079 du 5 janvier 2006 est abrogé.

#### **Article 2**

La commune de Noisy-sur-Oise est exposée aux risques naturels d'inondation.

#### **Article 3**

Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Noisy-sur-Oise sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.



Le dossier comprend les pièces suivantes:

- une fiche de synthèse qui précise la situation de la commune au regard des risques naturels prévisibles et des risques technologiques donnant lieu à un plan de prévention des risques ainsi que la liste des documents correspondants auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- un plan des secteurs exposés aux risques d'inondation;

Le dossier et les documents de référence sont consultables en mairie, préfecture et sous-préfecture.

Le dossier est accessible sur le site internet de la préfecture, [www.val-doise.pref.gouv.fr](http://www.val-doise.pref.gouv.fr).

Les plans de prévention des risques sont accessibles sur le site internet de la DDEA, [www.val-d-oise.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.val-d-oise.equipement-agriculture.gouv.fr).

#### **Article 4**

Ces informations sont mises à jour conformément aux dispositions de l'article L.125-5 du code de l'environnement.

#### **Article 5**

Le présent arrêté et le dossier d'information sont adressés au maire et à la chambre départementale des notaires.

L'arrêté est affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Il en sera de même lors de chaque mise à jour.

#### **Article 6**

Monsieur le secrétaire général de la préfecture, Monsieur le directeur de cabinet, Monsieur le sous-préfet de Pontoise, Monsieur le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture et Madame le maire de Noisy-sur-Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 21 décembre 2007

Pour le Préfet,

Le sous-préfet, directeur de cabinet



Michel BERNARD



Liberté - Égalité - Fraternité  
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Val d'Oise

## Commune de NOISY SUR OISE

### Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N° 07 - 0283 du 21 décembre 2007

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPR]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR : oui  non  
 PPRI Vallée de l'Oise révisé date approuvé le 5 juillet 2007 aléa inondation

Les documents de référence sont :

Carte d'aléa du plan de prévention des risques d'inondation de la Vallée de l'Oise Consultable sur Internet   
 Dossier communal de synthèse sur les risques (DCS)

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPRT]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRT : oui non   
 date effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité zone Ia zone Ib zone II zone III non

pièces jointes

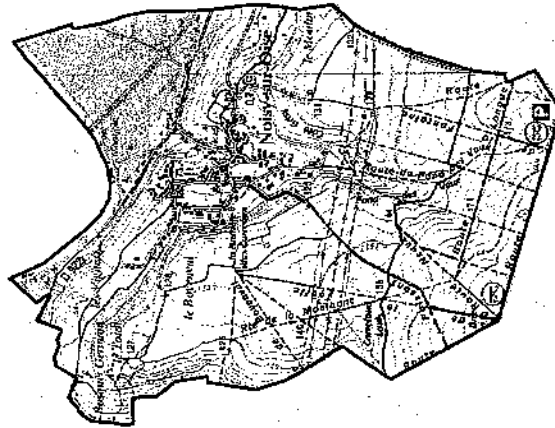
#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

Périmètre du plan de prévention des risques naturels d'inondation Vallée de l'Oise

Date d'élaboration de la présente fiche décembre 2007

# Plans de prévention des risques naturels : périmètres réglementaires Commune de Noisy-sur-Oise



Inondation par débordement  
Inondation par ruissellement  
Mouvement de terrain

Echelle : 1 / 25 000



Source : Scan250 IGN, Inspection Générale des Carrières de Versailles,  
DDE 95 SUA/BRG (décembre 2007),  
FAURIF - VISIAURIF Risques



## PRÉFECTURE DU VAL D'OISE

CABINET

Service Interministériel  
de Défense et de  
Protection Civiles

**ARRETE PREFECTORAL N° 07 - 0284**  
**RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES**  
**DE BIENS IMMOBILIERS**  
**SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS**  
**DANS LA COMMUNE DE**  
**PARMAIN**

**LE PREFET**  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R125-27  
**Vu** le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n° 06-0001 du 5 janvier 2006 relatif à la liste des communes où s'applique l'article L125-5 du code de l'environnement;  
**VU** l'arrêté préfectoral n°07- 116 du 5 juillet 2007 approuvant un nouveau plan de prévention des risques naturels d'inondation sur le territoire de la commune de Parmain;  
**Sur** proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet ;

### ARRETE

**Article 1**

L'arrêté préfectoral n°06-0083 du 5 janvier 2006 est abrogé.

**Article 2**

La commune de Parmain est exposée aux risques naturels d'inondation et de mouvement de terrain ( carrières souterraines).

**Article 3**

Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Parmain sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Le dossier comprend les pièces suivantes:

- une fiche de synthèse qui précise la situation de la commune au regard des risques naturels prévisibles et des risques technologiques donnant lieu à un plan de prévention des risques ainsi que la liste des documents correspondants auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- un plan des secteurs exposés aux risques d'inondation;
- un plan des secteurs exposés aux risques de mouvement de terrain (carrières souterraines);

Le dossier et les documents de référence sont consultables en mairie, préfecture et sous-préfecture.

Le dossier est accessible sur le site internet de la préfecture, [www.val-doise.pref.gouv.fr](http://www.val-doise.pref.gouv.fr).

Les plans de prévention des risques sont accessibles sur le site internet de la DDEA, [www.val-d-oise.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.val-d-oise.equipement-agriculture.gouv.fr).

#### **Article 4**

Ces informations sont mises à jour conformément aux dispositions de l'article L.125-5 du code de l'environnement.

#### **Article 5**

Le présent arrêté et le dossier d'information sont adressés au maire et à la chambre départementale des notaires.

L'arrêté est affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Il en sera de même lors de chaque mise à jour.

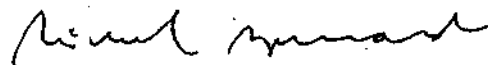
#### **Article 6**

Monsieur le secrétaire général de la préfecture, Monsieur le directeur de cabinet, Monsieur le sous-préfet de Pontoise, Monsieur le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture et Monsieur le maire de Parmain sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 21 décembre 2007

Pour le Préfet,

Le sous-préfet, directeur de cabinet



Michel BERNARD



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Val d'Oise

## Commune de PARMAIN

### Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs

pour l'application des I, II de l'article L.125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N° 07 - 0284 du 21 décembre 2007

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPR]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR oui  non

PPRI Vallée de l'Oise révisé date approuvé le 5 juillet 2007 aléa inondation

R 111-3 08/04/1987 Carrières souterraines

Les documents de référence sont :

Carte d'aléa du plan de prévention des risques d'inondation de la Vallée de l'Oise Consultable sur Internet

Périmètre R 111-3 de carrières souterraines abandonnées délimité par arrêté préfectoral

Dossier communal de synthèse sur les risques (DCS)

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t oui non

date effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité zone Ia zone Ib zone II zone III non

pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

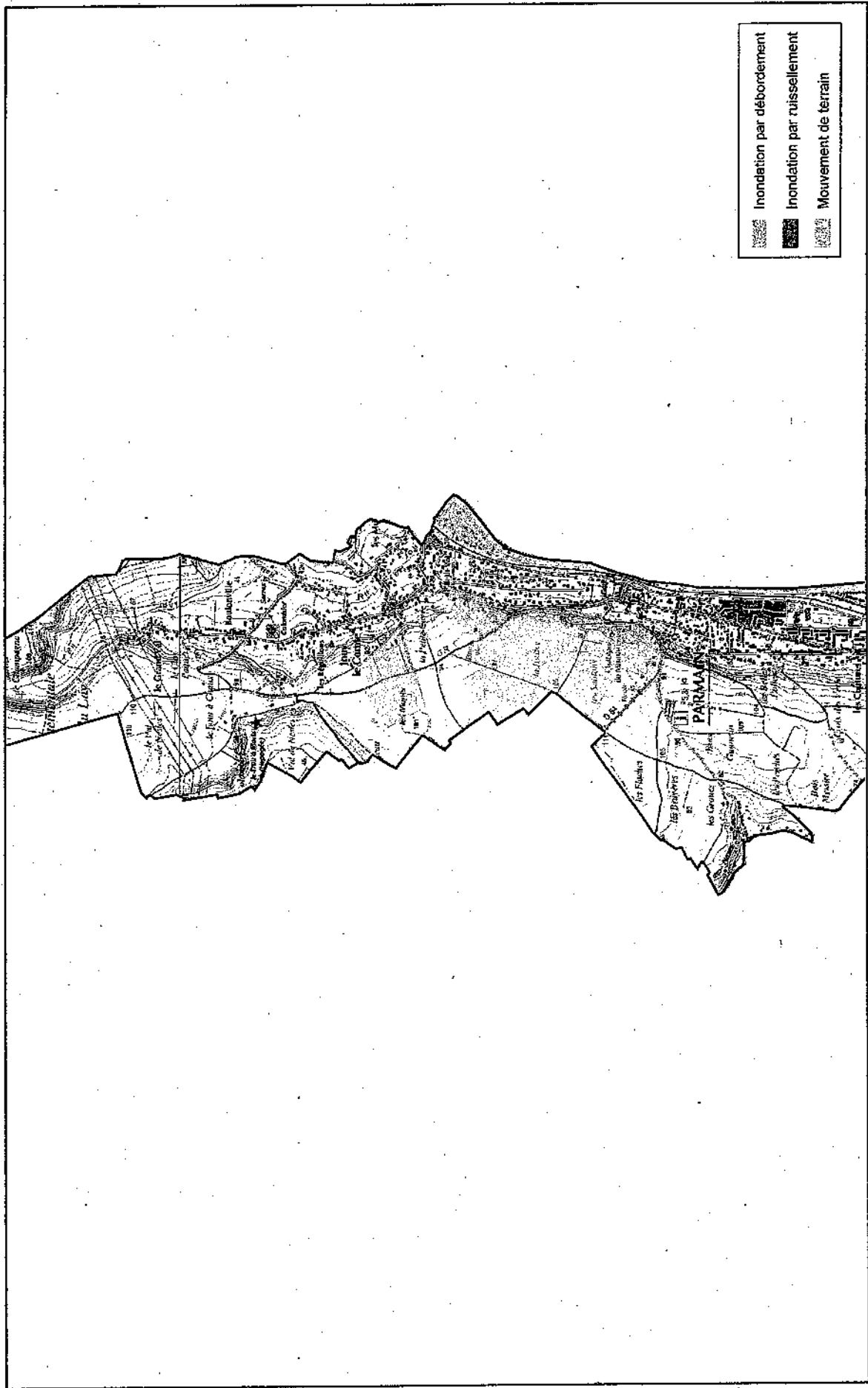
Périmètre du plan de prévention des risques naturels d'inondation Vallée de l'Oise

Périmètre du plan de prévention des risques naturels de mouvement de terrain (carrières abandonnées)

Date d'élaboration de la présente fiche décembre 2007

# Plans de prévention des risques naturels : périmètres réglementaires

## Commune de Parmain



Source : Scan250 IGN, Inspection Générale des Carrières de Versailles,  
 DDE 95 SUA/BRG (décembre 2007),  
 TAURIF - VISIAURIF Risques

Echelle : 1 / 25 000



## PRÉFECTURE DU VAL D'OISE

CABINET

Service Interministériel  
de Défense et de  
Protection Civiles

**ARRETE PREFECTORAL N° 07 - 0285**  
**RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES**  
**DE BIENS IMMOBILIERS**  
**SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS**  
**DANS LA COMMUNE DE**  
**PERSAN**

**LE PREFET**  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R125-27  
**Vu** le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n° 06-0001 du 5 janvier 2006 relatif à la liste des communes où s'applique l'article L125-5 du code de l'environnement ;  
**VU** l'arrêté préfectoral n°07- 116 du 5 juillet 2007 approuvant un nouveau plan de prévention des risques naturels d'inondation sur le territoire de la commune de Persan ;  
**Sur** proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet ;

### ARRETE

#### Article 1

L'arrêté préfectoral n°06-0084 du 5 janvier 2006 est abrogé.

#### Article 2

La commune de Persan est exposée aux risques naturels d'inondation et de mouvement de terrain (carrières souterraines).

#### Article 3

Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Persan sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.



Le dossier comprend les pièces suivantes:

- une fiche de synthèse qui précise la situation de la commune au regard des risques naturels prévisibles et des risques technologiques donnant lieu à un plan de prévention des risques ainsi que la liste des documents correspondants auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- un plan des secteurs exposés aux risques d'inondation;
- un plan des secteurs exposés aux risques de mouvement de terrain (carrières souterraines);

Le dossier et les documents de référence sont consultables en mairie, préfecture et sous-préfecture.

Le dossier est accessible sur le site internet de la préfecture, [www.val-doise.pref.gouv.fr](http://www.val-doise.pref.gouv.fr).

Les plans de prévention des risques sont accessibles sur le site internet de la DDEA, [www.val-d-oise.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.val-d-oise.equipement-agriculture.gouv.fr).

#### **Article 4**

Ces informations sont mises à jour conformément aux dispositions de l'article L.125-5 du code de l'environnement.

#### **Article 5**

Le présent arrêté et le dossier d'information sont adressés au maire et à la chambre départementale des notaires.

L'arrêté est affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Il en sera de même lors de chaque mise à jour.

#### **Article 6**

Monsieur le secrétaire général de la préfecture, Monsieur le directeur de cabinet, Monsieur le sous-préfet de Pontoise, Monsieur le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture et Monsieur le maire de Persan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 21 décembre 2007

Pour le Préfet,

Le sous-préfet, directeur de cabinet



Michel BERNARD



liberté - égalité - fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Val d'Oise

## Commune de PERSAN

### Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N°

07 - 0285

du

21 décembre 2007

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPR]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR oui  non

PPRI Vallée de l'Oise révisé date **approuvé le 5 juillet 2007** aléa inondation  
R 111-3 **08/04/1987** **Carrières souterraines**

Les documents de référence sont :

Carte d'aléa du plan de prévention des risques d'inondation de la Vallée de l'Oise Consultable sur Internet   
Périmètre R 111-3 de carrières souterraines abandonnées délimité par arrêté préfectoral   
Dossier communal de synthèse sur les risques (DCS)

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques. [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t oui  non

date effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité zone Ia zone Ib zone II zone III non

pièces jointes :

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

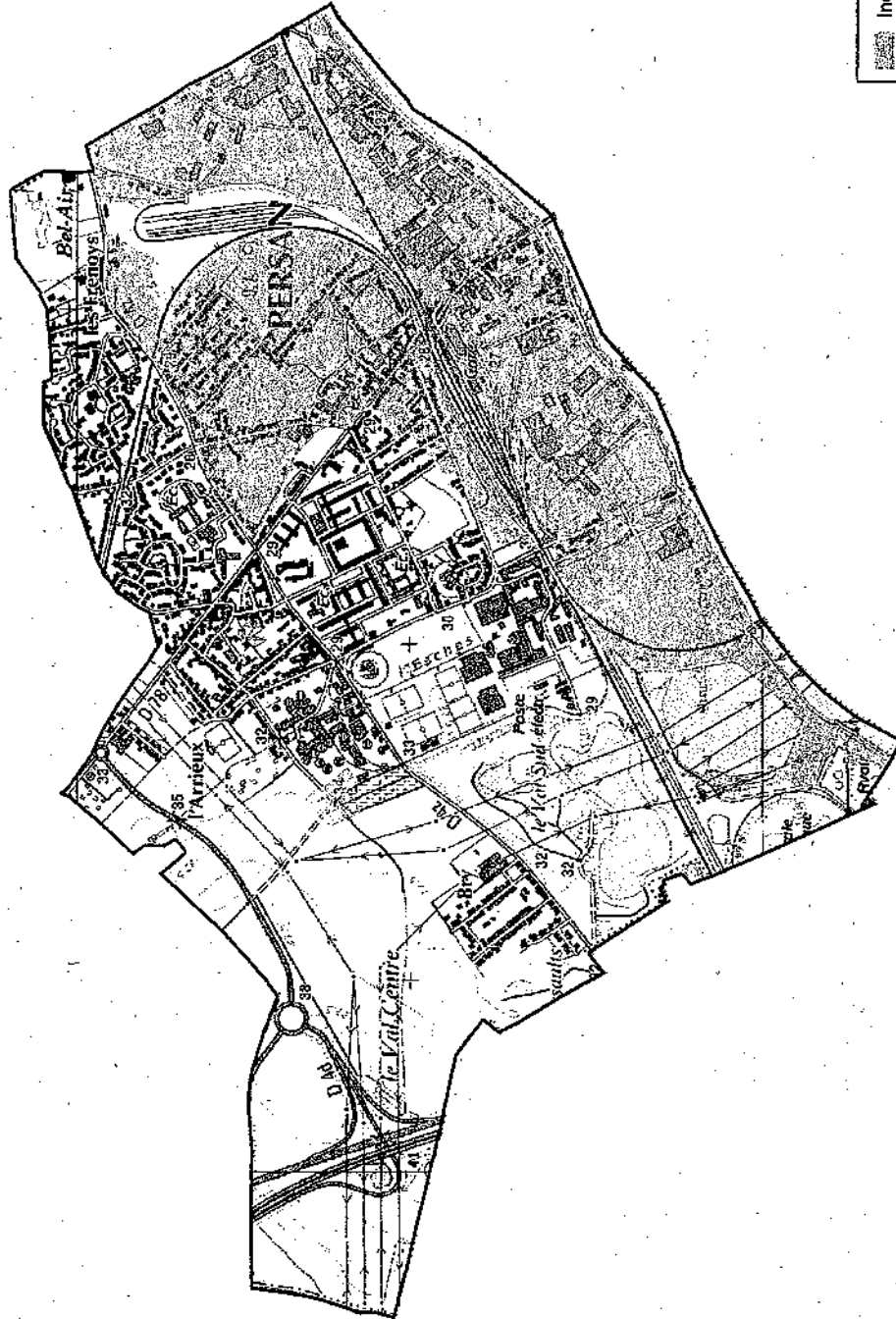
Périmètre du plan de prévention des risques naturels d'inondation Vallée de l'Oise

Périmètre R 111-3 de carrières souterraines abandonnées délimité par arrêté préfectoral

Date d'élaboration de la présente fiche **décembre 2007**

# Plans de prévention des risques naturels : périmètres réglementaires

## Commune de Persan



	Inondation par débordement
	Inondation par ruissellement
	Mouvement de terrain

Echelle : 1 / 15 000



Source : Scan250 IGN, Inspection Générale des Carrières de Versailles,  
DDE 95 SUA/BRG (décembre 2007),  
IAURIF - VISIAURIF Risques





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFECTURE DU VAL D'OISE

CABINET

Service interministériel  
de Défense et de  
Protection Civiles

**ARRETE PREFECTORAL N° 07 - 0286**  
**RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES**  
**DE BIENS IMMOBILIERS**  
**SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS**  
**DANS LA COMMUNE DE**  
**PONTOISE**

LE PREFET

Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R125-27  
**Vu** le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n° 06-0001 du 5 janvier 2006 relatif à la liste des communes où s'applique l'article L125-5 du code de l'environnement;  
**VU** l'arrêté préfectoral n°07- 116 du 5 juillet 2007 approuvant un nouveau plan de prévention des risques naturels d'inondation sur le territoire de la commune de Pontoise;  
**Sur proposition** de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet ;

ARRETE

**Article 1**

L'arrêté préfectoral n°06-0086 du 5 janvier 2006 est abrogé.

**Article 2**

La commune de Pontoise est exposée aux risques naturels d'inondation et de mouvement de terrain (carrières souterraines).

**Article 3**

Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Pontoise sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Le dossier comprend les pièces suivantes:

- une fiche de synthèse qui précise la situation de la commune au regard des risques naturels prévisibles et des risques technologiques donnant lieu à un plan de prévention des risques ainsi que la liste des documents correspondants auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- un plan des secteurs exposés aux risques d'inondation;
- un plan des secteurs exposés aux risques de mouvement de terrain;

Le dossier et les documents de référence sont consultables en mairie, préfecture et sous-préfecture.

Le dossier est accessible sur le site internet de la préfecture, [www.val-doise.pref.gouv.fr](http://www.val-doise.pref.gouv.fr).

Les plans de prévention des risques sont accessibles sur le site internet de la DDEA, [www.val-d-oise.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.val-d-oise.equipement-agriculture.gouv.fr).

#### **Article 4**

Ces informations sont mises à jour conformément aux dispositions de l'article L.125-5 du code de l'environnement.

#### **Article 5**

Le présent arrêté et le dossier d'information sont adressés au maire et à la chambre départementale des notaires.

L'arrêté est affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Il en sera de même lors de chaque mise à jour.

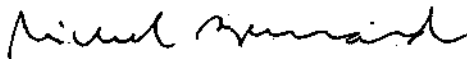
#### **Article 6**

Monsieur le secrétaire général de la préfecture, Monsieur le directeur de cabinet, Monsieur le sous-préfet de Pontoise, Monsieur le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture et Monsieur le maire de Pontoise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 21 décembre 2007

Pour le Préfet,

Le sous-préfet, directeur de cabinet



Michel BERNARD



Préfecture du Val d'Oise

## Commune de PONTOISE

### Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N°

07 - 0286

du

21 décembre 2007

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPR]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR :

oui  non

PPRI Vallée de l'Oise révisé

date

approuvé le 5 juillet 2007

aléa

inondation

PPR MT

09/10/2001

Mouvement de terrain

Les documents de référence sont :

Carte d'aléa du plan de prévention des risques d'inondation de la Vallée de l'Oise

Consultable sur Internet

Périmètre du plan de prévention des risques naturels de mouvement de terrain

( carrières souterraines)

Dossier communal de synthèse sur les risques (DCS)

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t :

oui non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité

zone Ia

zone Ib

zone II

zone III

non

pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

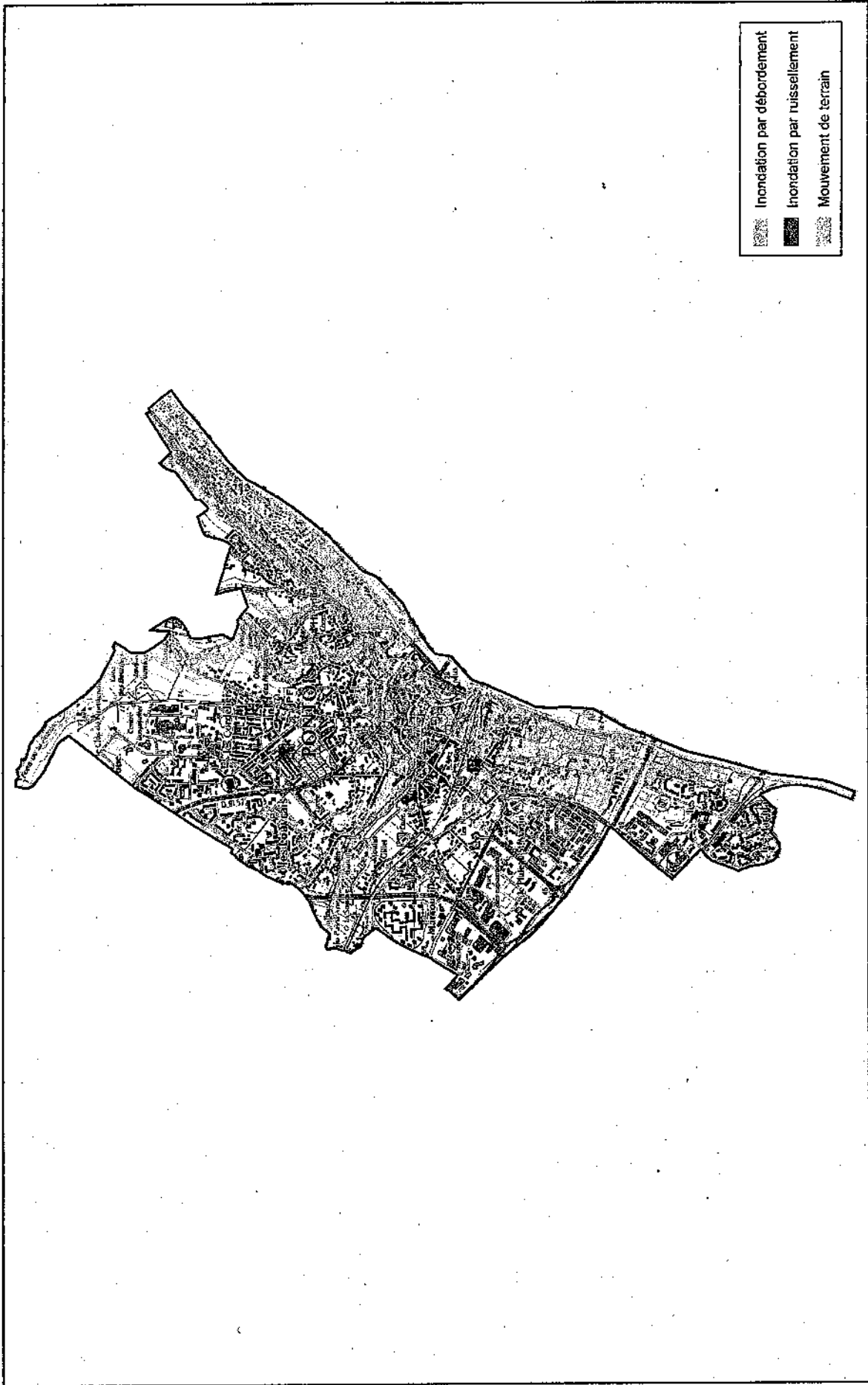
Périmètre du plan de prévention des risques naturels d'inondation Vallée de l'Oise

Périmètre du plan de prévention des risques naturels de mouvement de terrain (carrières souterraines)

Date d'élaboration de la présente fiche

décembre 2007

# Plans de prévention des risques naturels : périmètres réglementaires Commune de Pontoise



Inondation par débordement  
Inondation par ruissellement  
Mouvement de terrain

Echelle : 1/25 000



Source : Scan250 IGN, Inspection Générale des Carrières de Versailles,  
DDE 95 SUA/BRG (décembre 2007),  
IAURIF - VISIAURIF Risques



## PRÉFECTURE DU VAL D'OISE

CABINET

Service Interministériel  
de Défense et de  
Protection Civiles

**ARRETE PREFECTORAL N° 07 - 0287**  
**RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES**  
**DE BIENS IMMOBILIERS**  
**SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS**  
**DANS LA COMMUNE DE**  
**SAINT OUEN L'AUMONE**

LE PREFET  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R125-27  
**Vu** le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n° 06-0001 du 5 janvier 2006 relatif à la liste des communes où s'applique l'article L125-5 du code de l'environnement;  
**VU** l'arrêté préfectoral n°07- 116 du 5 juillet 2007 approuvant un nouveau plan de prévention des risques naturels d'inondation sur le territoire de la commune de Saint-Ouen-l'Aumône;  
**Sur proposition** de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet ;

### ARRETE

#### Article 1

L'arrêté préfectoral n°06-0098 du 5 janvier 2006 est abrogé.

#### Article 2

La commune de Saint-Ouen-l'Aumône est exposée aux risques naturels d'inondation et de mouvement de terrain (carrières souterraines).

#### Article 3

Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Saint-Ouen-l'Aumône sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.



Le dossier comprend les pièces suivantes:

- une fiche de synthèse qui précise la situation de la commune au regard des risques naturels prévisibles et des risques technologiques donnant lieu à un plan de prévention des risques ainsi que la liste des documents correspondants auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- un plan des secteurs exposés aux risques d'inondation;
- un plan des secteurs exposés aux risques de mouvement de terrain (carrières souterraines);

Le dossier et les documents de référence sont consultables en mairie, préfecture et sous-préfecture.

Le dossier est accessible sur le site internet de la préfecture, [www.val-doise.pref.gouv.fr](http://www.val-doise.pref.gouv.fr).

Les plans de prévention des risques sont accessibles sur le site internet de la DDEA, [www.val-d-oise.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.val-d-oise.equipement-agriculture.gouv.fr).

#### **Article 4**

Ces informations sont mises à jour conformément aux dispositions de l'article L.125-5 du code de l'environnement.

#### **Article 5**

Le présent arrêté et le dossier d'information sont adressés au maire et à la chambre départementale des notaires.

L'arrêté est affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Il en sera de même lors de chaque mise à jour.

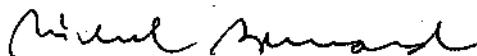
#### **Article 6**

Monsieur le secrétaire général de la préfecture, Monsieur le directeur de cabinet, Monsieur le sous-préfet de Pontoise, Monsieur le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture et Monsieur le maire de Saint-Ouen-l'Aumône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 21 décembre 2007

Pour le Préfet,

Le sous-préfet, directeur de cabinet



Michel BERNARD



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Val d'Oise

## Commune de SAINT-OUEN-L'AUMÔNE

### Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N°

07 - 0287

du

21 décembre 2007

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPR]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR  oui  non

PPRI Vallée de l'Oise révisé date approuvé le 5 juillet 2007 aléa inondation

R 111-3 08/04/1987 Carrières souterraines

Les documents de référence sont :

Carte d'aléa du plan de prévention des risques d'inondation de la Vallée de l'Oise Consultable sur Internet

Périmètre R 111-3 de carrières souterraines abandonnées délimité par arrêté préfectoral

Dossier communal de synthèse sur les risques (DCS)

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPRT]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR  oui  non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité zone Ia zone Ib zone II zone III non

pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

Périmètre du plan de prévention des risques naturels d'inondation Vallée de l'Oise

Périmètre R 111-3 de carrières souterraines abandonnées délimité par arrêté préfectoral

Date d'élaboration de la présente fiche décembre 2007





## PRÉFECTURE DU VAL D'OISE

CABINET

Service Interministériel  
de Défense et de  
Protection Civiles

**ARRETE PREFECTORAL N° 07 - 0288**  
**RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES**  
**DE BIENS IMMOBILIERS**  
**SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS**  
**DANS LA COMMUNE DE**  
**VALMONDOIS**

LE PREFET  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R125-27  
**Vu** le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n° 06-0001 du 5 janvier 2006 relatif à la liste des communes où s'applique l'article L125-5 du code de l'environnement;  
**VU** l'arrêté préfectoral n°07- 116 du 5 juillet 2007 approuvant un nouveau plan de prévention des risques naturels d'inondation sur le territoire de la commune de Valmondois;  
**Sur proposition** de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet ;

### ARRETE

**Article 1**

L'arrêté préfectoral n°06-0110 du 5 janvier 2006 est abrogé.

**Article 2**

La commune de Valmondois est exposée aux risques naturels d'inondation et de mouvement de terrain (carrières souterraines).

**Article 3**

Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Valmondois sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Le dossier comprend les pièces suivantes:

- une fiche de synthèse qui précise la situation de la commune au regard des risques naturels prévisibles et des risques technologiques donnant lieu à un plan de prévention des risques ainsi que la liste des documents correspondants auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- un plan des secteurs exposés aux risques d'inondation;
- un plan des secteurs exposés aux risques de mouvement de terrain (carrières souterraines);

Le dossier et les documents de référence sont consultables en mairie, préfecture et sous-préfecture.

Le dossier est accessible sur le site internet de la préfecture, [www.val-doise.pref.gouv.fr](http://www.val-doise.pref.gouv.fr).

Les plans de prévention des risques sont accessibles sur le site internet de la DDEA, [www.val-d-oise.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.val-d-oise.equipement-agriculture.gouv.fr).

#### **Article 4**

Ces informations sont mises à jour conformément aux dispositions de l'article L.125-5 du code de l'environnement.

#### **Article 5**

Le présent arrêté et le dossier d'information sont adressés au maire et à la chambre départementale des notaires.

L'arrêté est affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Il en sera de même lors de chaque mise à jour.

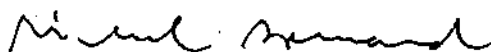
#### **Article 6**

Monsieur le secrétaire général de la préfecture, Monsieur le directeur de cabinet, Monsieur le sous-préfet de Pontoise, Monsieur le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture et Monsieur le maire de Valmondois sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 21 décembre 2007

Pour le Préfet,

Le sous-préfet, directeur de cabinet



Michel BERNARD



Préfecture du Val d'Oise

## Commune de VALMONDOIS

### Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N° 07 - 0288 du 21 décembre 2007

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPR]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR oui  non

PPRI Vallée de l'Oise révisé	date	approuvé le 5 juillet 2007	aléa	inondation
R 111-3		08/04/1987		Carrières souterraines
PER		01/02/1990		ruissellement

Les documents de référence sont :

Carte d'aléa du plan de prévention des risques d'inondation de la Vallée de l'Oise	Consultable sur Internet	<input checked="" type="checkbox"/>
Périmètre R 111-3 de carrières souterraines abandonnées délimité par arrêté préfectoral		<input checked="" type="checkbox"/>
plan d'exposition aux risques de ruissellement		<input checked="" type="checkbox"/>
Dossier communal de synthèse sur les risques (DCS)		

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t oui non

date effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité zone Ia zone Ib zone II zone III non

pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

Périmètre du plan de prévention des risques naturels d'inondation Vallée de l'Oise  
Périmètre R 111-3 de carrières souterraines abandonnées délimité par arrêté préfectoral  
Périmètre du plan d'exposition au risque (ruissellement)

Date d'élaboration de la présente fiche décembre 2007





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFECTURE DU VAL D'OISE

### CABINET

Service Interministériel  
de Défense et de  
Protection Civiles

**ARRETE PREFECTORAL N° 07 - 0289**  
**RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES**  
**DE BIENS IMMOBILIERS**  
**SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS**  
**DANS LA COMMUNE DE**  
**VAUREAL**

### LE PREFET

Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R125-27
- Vu** le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 06-0001 du 5 janvier 2006 relatif à la liste des communes où s'applique l'article L125-5 du code de l'environnement;
- VU** l'arrêté préfectoral n°07- 116 du 5 juillet 2007 approuvant un nouveau plan de prévention des risques naturels d'inondation sur le territoire de la commune de Vauréal;
- Sur** proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet ;

### ARRETE

#### Article 1

L'arrêté préfectoral n°06-0112 du 5 janvier 2006 est abrogé.

#### Article 2

La commune de Vauréal est exposée aux risques naturels d'inondation et de mouvement de terrain (carrières souterraines).

#### Article 3

Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Vauréal sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.



Le dossier comprend les pièces suivantes:

- une fiche de synthèse qui précise la situation de la commune au regard des risques naturels prévisibles et des risques technologiques donnant lieu à un plan de prévention des risques ainsi que la liste des documents correspondants auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- un plan des secteurs exposés aux risques d'inondation;
- un plan des secteurs exposés aux risques de mouvement de terrain (carrières souterraines);

Le dossier et les documents de référence sont consultables en mairie, préfecture et sous-préfecture.

Le dossier est accessible sur le site internet de la préfecture, [www.val-doise.pref.gouv.fr](http://www.val-doise.pref.gouv.fr).

Les plans de prévention des risques sont accessibles sur le site internet de la DDEA, [www.val-d-oise.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.val-d-oise.equipement-agriculture.gouv.fr).

#### **Article 4**

Ces informations sont mises à jour conformément aux dispositions de l'article L.125-5 du code de l'environnement.

#### **Article 5**

Le présent arrêté et le dossier d'information sont adressés au maire et à la chambre départementale des notaires.

L'arrêté est affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Il en sera de même lors de chaque mise à jour.

#### **Article 6**

Monsieur le secrétaire général de la préfecture, Monsieur le directeur de cabinet, Monsieur le sous-préfet de Pontoise, Monsieur le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture et Monsieur le maire de Vauréal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 21 décembre 2007

Pour le Préfet,

Le sous-préfet, directeur de cabinet



Michel BERNARD



Liberté - Égalité - Fraternité  
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Val d'Oise

**Commune de VAUREAL**

**Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs**  
 pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

**1. Annexe à l'arrêté préfectoral**

N° **07 - 0289** du **21 décembre 2007**

**2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPR]**

La commune est située dans le périmètre d'un PPR oui  non  
**PPRI Vallée de l'Oise révisé** date **approuvé le 5 juillet 2007** aléa **inondation**  
**R 111-3** **08/04/1987** **Carrières souterraines**

Les documents de référence sont :

Carte d'aléa du plan de prévention des risques d'inondation de la Vallée de l'Oise Consultable sur Internet   
 Périmètre R 111-3 de carrières souterraines abandonnées délimité par arrêté préfectoral   
 Dossier communal de synthèse sur les risques (DCS)

**3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]**

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t oui non   
date effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

**4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité**  
 en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité zone Ia zone Ib zone II zone III non

**pièces jointes**

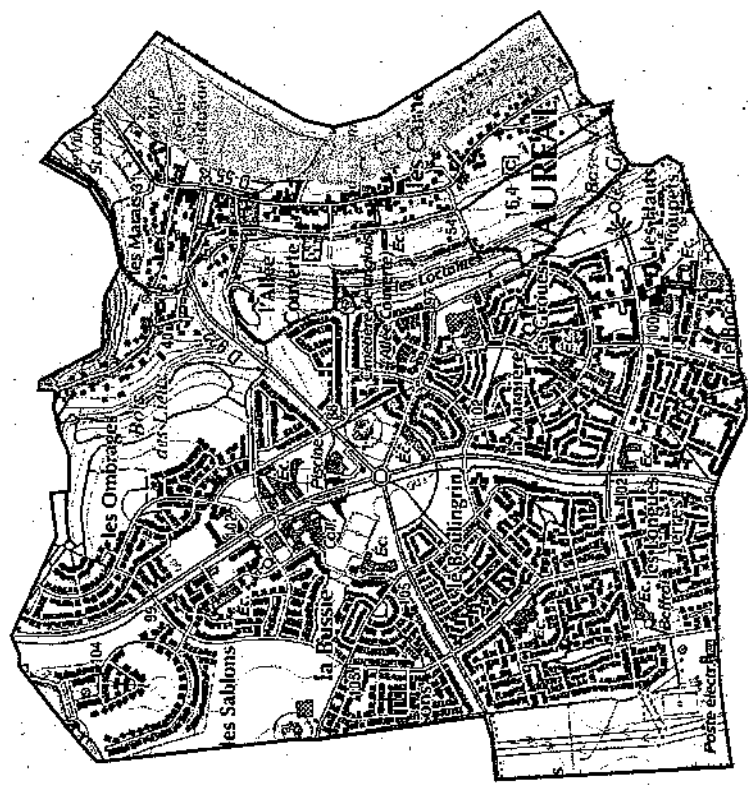
**5. Cartographie**

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte  
 Périmètre du plan de prévention des risques naturels d'inondation Vallée de l'Oise  
 Périmètre R 111-3 de carrières souterraines abandonnées délimité par arrêté préfectoral

Date d'élaboration de la présente fiche **décembre 2007**

# Plans de prévention des risques naturels : périmètres réglementaires

## Commune de Vauréal



	Inondation par débordement
	Inondation par ruissellement
	Mouvement de terrain

Echelle : 1 / 15 000



Sources : Scan250 IGN, Inspection Générale des Carrières de Versailles,  
DDE 95 SUA/BRG (décembre 2007),  
IAURIF - VISIAURIF Risques



096



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU VAL D'OISE

## ARRETE

Accordant la Médaille d'honneur régionale, départementale  
et communale

A l'occasion de la promotion du 01 janvier 2008;

Le Préfet du Val d'Oise  
Officier de la légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du mérite

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la Médaille d'honneur régionale, départementale et communale

-----  
**ARRETE**  
-----

## ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

**Article 1 :** Les médailles d'honneur régionale, départementale et communale sont décernées aux titulaires de mandats électifs dont les noms suivent :

### Médaille ARGENT

- **Madame ANDRO Michelle née VAN RIEL**  
Conseiller municipal de EAUBONNE  
demeurant 26 rue Carnot à EAUBONNE
  
- **Monsieur AZERAD Robert**  
Adjoint au maire de FROUVILLE  
demeurant 3 Grande Rue à FROUVILLE
  
- **Monsieur BARBAROSSA Raphaël**  
Maire de BELLOY EN FRANCE  
demeurant 17 rue du Général Leclerc à BELLOY EN FRANCE
  
- **Monsieur BARBE Patrick**  
Maire de HERBLAY  
demeurant 2, rue des Sablons à HERBLAY
  
- **Monsieur BEAUGRAND Jacques**  
Maire de CLERY-EN-VEXIN  
demeurant 2, chemin des Fermes à CLERY EN VEXIN
  
- **Monsieur BOISTARD Jean-Claude**  
Maire de MONTSOULT  
demeurant 2 allée Joséphine à MONTSOULT
  
- **Monsieur BOSCAVERT Maurice**  
Maire de TAVERNY  
demeurant 7, rue de la Tour Sainte Anne à TAVERNY
  
- **Monsieur BOUILLETTE Michel**  
Maire de BANTHELU  
demeurant 4 rue du Plessis à BANTHELU
  
- **Monsieur BOURLÈS Louis**  
Maire de VILLAINES SOUS BOIS  
demeurant 17, rue de Belloy à VILLAINES SOUS BOIS

- **Monsieur BRANSON Robert**  
Conseiller municipal de HODENT  
demeurant 5 rue de la Clé des Champs à HODENT
  
- **Monsieur BRIÈRE Jacques**  
Conseiller municipal de LE PERCHAY  
demeurant 20 Chemin du Mont Dhéry à LE PERCHAY
  
- **Monsieur CHÉRON Denis**  
Maire de US  
demeurant 74, rue de Dampont à US
  
- **Monsieur CORMERY Jacques**  
Maire de BETHEMONT LA FORET  
demeurant 2, rue de la Croix Frileuse à BETHEMONT LA FORET
  
- **Madame COUBRICHE Marie-Yvonne née MACHY**  
Adjoint au maire de ENNERY  
demeurant 8 rue de Longlet à ENNERY
  
- **Monsieur COUSIN Joël**  
Maire de HODENT  
demeurant 8, route de Vernon à HODENT
  
- **Monsieur DARRAS Pierre**  
Adjoint au maire de LIVILLIERS  
demeurant 23 rue de Paris à LIVILLIERS
  
- **Monsieur DELAMARE Hubert**  
Conseiller municipal de FROUVILLE  
demeurant Ferme de Messelan à FROUVILLE
  
- **Monsieur DELHALT Georges**  
Maire de LE THILLAY  
demeurant 23 avenue des Fauvettes à LE THILLAY
  
- **Monsieur DORÉ Jean-Pierre**  
Maire de BUHY  
demeurant 10, Venelle au bois Buchet à BUHY
  
- **Monsieur DUBUC Guy**  
Adjoint au maire de MENU COURT  
demeurant 31 allée du Bois de la Taillette à MENU COURT
  
- **Monsieur FABREGA Jean-Max**  
Conseiller municipal de FROUVILLE  
demeurant 21 rue de Nesles à FROUVILLE
  
- **Monsieur FEYTE Jacques**  
Maire de NEUVILLE SUR OISE  
demeurant 5, allée de la Forge à NEUVILLE SUR OISE
  
- **Monsieur FLAVIGNY Henri**  
Maire de ANDILLY  
demeurant 48 route de la Croix Blanche à ANDILLY

- **Monsieur GAETANI René (En retraite)**  
Conseiller municipal de FROUVILLE  
demeurant 18 rue de Nesles à FROUVILLE
- **Madame GEORGES-PICOT Emelyne née MICHEL**  
Maire de NOISY SUR OISE  
demeurant 13 rue Georges-Picot à NOISY SUR OISE
- **Monsieur GIROUD MARC**  
Maire de VALLANGOUJARD  
demeurant 11, rue de Labbeville à VALLANGOUJARD
- **Monsieur GUÉRIN Alain**  
Adjoint au maire de CLERY-EN-VEXIN  
demeurant 2 Ruelle de l'école à CLERY EN VEXIN.
- **Monsieur HEBERT Robert**  
Conseiller municipal de HODENT  
demeurant 15 rue de la Clé des Champs à HODENT
- **Madame HERPIN-POULENAT Dominique née HERPIN**  
Maire de VETHEUIL  
demeurant 20, avenue des Millonets à VETHEUIL
- **Monsieur HOZSAN Roger**  
Adjoint au maire de GENICOURT  
demeurant 5 sente de la Mine d'Or à GENICOURT
- **Monsieur JANCOU Pierre (En retraite)**  
Adjoint au maire de SAINT OUEN L'AUMONE  
demeurant 28.rue Pradinié à ST OUEN L'AUMONE
- **Monsieur JUNOT Christian**  
Maire de COURCELLES SUR VIOSNE  
demeurant 12, rue de la Pource à COURCELLES SUR VIOSNE
- **Monsieur KAPPES Jean-Marc**  
Conseiller municipal de CLERY-EN-VEXIN  
demeurant 2 Chemin de Mantes à CLERY EN VEXIN
- **Madame LAROCHE Françoise née MONTI**  
Conseiller municipal de SAINT OUEN L'AUMONE  
demeurant 68 avenue de Verdun à ST OUEN L'AUMONE
- **Madame LAZARD Jacqueline née DORISON**  
Adjoint au maire de BUTRY SUR OISE  
demeurant 3 avenue Marcel à BUTRY SUR OISE
- **Monsieur LELEU Claude**  
Adjoint au maire de VETHEUIL  
demeurant 4 rue de l'Orme à VETHEUIL
- **Monsieur LENORMAND Marcel (En retraite)**  
Adjoint au maire de VIENNE EN ARTHIES  
demeurant 20 coté du Pavillon à VIENNE EN ARTHIES

- **Monsieur LONGCHAMBON François**  
Maire de MONTMORENCY  
demeurant 46bis rue des Bassérons à MONTMORENCY
- **Monsieur MAUDUIT Jean-Luc**  
Maire de NOINTEL  
demeurant 16, rue de l'Orangerie à NOINTEL
- **Monsieur MONTHIERS BOURREE DE CORBERON Hubert (En retraite)**  
Ancien conseiller municipal de FROUVILLE  
demeurant 63 Grande Rue à FROUVILLE
- **Madame MORIN Liliane née LOINTIER**  
Adjoint au maire de LIVILLIERS  
demeurant 27 rue du Moulin à LIVILLIERS
- **Monsieur PANNIER René**  
Adjoint au maire de CLERY-EN-VEXIN  
demeurant 03 Chemin des Fermes à CLERY EN VEXIN
- **Monsieur PAREAU Marcel**  
Conseiller municipal de BUHY  
demeurant 1, rue de la Source à BUHY
- **Monsieur PÉTEL Joseph**  
Conseiller municipal de AMENUCOURT  
demeurant 2 sente du Petit Roconval à AMENUCOURT
- **Monsieur POSTAIRE Bernard**  
Maire de VILLIERS ADAM  
demeurant 6 chemin de Bord du Haut à VILLIERS ADAM
- **Monsieur PREVEL Jacques**  
Adjoint au maire de AMENUCOURT  
demeurant 6 rue des Moulins à AMENUCOURT
- **Madame RANNOU Françoise née LEMOINE**  
Adjoint au maire de AUVERS SUR OISE  
demeurant 61 rue de la Bourgogne à AUVERS SUR OISE
- **Monsieur REBORD René**  
Adjoint au maire de BUTRY SUR OISE  
demeurant 4 rue Ravel à BUTRY SUR OISE
- **Madame RENARD Lyne née SIMON**  
Maire de LABBEVILLE  
demeurant 11 rue de Mesnil à LABBEVILLE
- **Monsieur ROY Michel**  
Maire de MONTMAGNY  
demeurant 112 rue Carnot à MONTMAGNY
- **Monsieur SUEUR Jean-Claude**  
Conseiller municipal de BUHY  
demeurant 18, Venelle au Bois à BUHY



- **Monsieur TOURNAIRE Jacques**  
Maire de LIVILLIERS  
demeurant 6 rue de la Chaise à LIVILLIERS
- **Monsieur VADLINGER Hubert**  
Adjoint au maire de AMENUCOURT  
demeurant 3 rue des Moulins à AMENUCOURT
- **Monsieur WANNER Jean-Claude**  
Maire de BOISEMONT  
demeurant 2, Cordon de l'Hautil à BOISEMONT
- **Monsieur WARINGUEZ Pierre (En retraite)**  
Ancien adjoint au maire de GENICOURT  
demeurant 3 avenue de l'Île de France à PONTOISE

### Médaille VERMEIL

- **Monsieur ASSIER Robert (En retraite)**  
Ancien adjoint au maire de SAINT PRIX  
demeurant 5 rue Maignan Larivière à ST PRIX
- **Monsieur AUMAS Michel**  
Maire de ARNOUVILLE-LES-GONESSE  
demeurant 70, rue Robespierre à ARNOUVILLE LES GONESSE
- **Monsieur BARAËR Roger**  
Adjoint au maire de BUHY  
demeurant 1, Grande Rue à BUHY
- **Monsieur BLANLEUIL Michel**  
Conseiller municipal de SAINT OUEN L'AUMONE  
demeurant 24 allée du Nivernais à ST OUEN L'AUMONE
- **Monsieur BOSSU Claude**  
Maire de WY DIT JOLI VILLAGE  
demeurant 7, rue St Romain à WY DIT JOLI VILLAGE
- **Monsieur BUCHET Germain**  
Maire de ST WITZ  
demeurant 9 rue de l'Orme à Pie à ST WITZ
- **Monsieur CADROT Claude**  
Maire de AINCOURT  
demeurant 1 impasse du Puits Breton à AINCOURT
- **Monsieur CASSET Antoine**  
Maire de LE PERCHAY  
demeurant 17, Grande Rue à LE PERCHAY
- **Monsieur DAUCHEZ Emmanuel**  
Conseiller municipal de ST GERVAIS  
demeurant 1 rue du Chatelet à ST GERVAIS

- **Monsieur DAZELLE Jacques**  
Conseiller municipal de LE PLESSIS BOUCHARD  
demeurant 224 allée de Provence à LE PLESSIS BOUCHARD
  
- **Madame DE SMEDT Monique née DESMET**  
Adjoint au maire de ST GERVAIS  
demeurant 4 rue de Montagny à ST GERVAIS
  
- **Monsieur DEFRANCE Jacques**  
Maire de LASSY  
demeurant 7, grande rue à LASSY
  
- **Monsieur FAIVRE Jean-Claude**  
Maire de MOURS  
demeurant 2, allée des Mésanges à MOURS
  
- **Monsieur FLEURIER Michel**  
Maire de ARTHIES  
demeurant 50, rue Nationale à ARTHIES
  
- **Monsieur GUERBOIS Guy**  
Maire de HAUTE ISLE  
demeurant 1, chemin du Bout Grand Jean à HAUTE ISLE
  
- **Monsieur GUIARD Michel**  
Maire de BOISSY L'AILLERIE  
demeurant 22, rue de l'Egalité à BOISSY L'AILLERIE
  
- **Monsieur GUILLARD Jean**  
Conseiller municipal de CORMEILLES EN VEXIN  
demeurant 39 rue Pasteur à CORMEILLES EN VEXIN
  
- **Monsieur JOURDAN DU MAZOT LE RAT DE MAGNITOT Etienne**  
Maire de ST GERVAIS  
demeurant Château de Magnitot à ST GERVAIS
  
- **Monsieur LERDU Xavier**  
Maire de AVERNES  
demeurant 11, rue du Marché à AVERNES
  
- **Monsieur MAGISSON Gérard**  
Adjoint au maire de LE PLESSIS BOUCHARD  
demeurant 38 Chaussée Jules César à LE PLESSIS BOUCHARD
  
- **Monsieur MANTEAUX Jean-Pierre**  
Adjoint au maire de ARRONVILLE  
demeurant 25 rue d'Astier à ARRONVILLE
  
- **Monsieur MESSAGEUR Guy**  
Maire de LOUVRES  
demeurant 10, rue du Bouteiller à LOUVRES
  
- **Madame POCET Annie née FEYBESSE**  
Maire de GENICOURT  
demeurant 3 place de la Libération à GENICOURT

- **Monsieur QUENNEVILLE Alain**  
Maire de LA ROCHE GUYON  
demeurant 32 rue du Général Leclerc à LA ROCHE GUYON
- **Monsieur RENAUD Jacques**  
Maire de CHATENAY EN FRANCE  
demeurant 6 rue Honoré de Mirabeau à CHATENAY EN FRANCE
- **Monsieur RIBIOLLET Gérard**  
Maire de CHAUVRY  
demeurant 2 grande Rue à CHAUVRY
- **Monsieur RIGOLLET Michel**  
Maire de MÉRIEL  
demeurant 1 rue du Chemin Vert à MERIEL
- **Monsieur TARAVEL Ferdinand**  
Conseiller municipal de EAUBONNE  
demeurant 93 rue du Général Leclerc à EAUBONNE
- **Monsieur TOULOUSE André**  
Maire de ROISSY EN FRANCE  
demeurant 36 avenue Charles de Gaulle à ROISSY EN FRANCE
- **Monsieur VALLADE Michel**  
Maire de PIERRELAYE  
demeurant 14, rue Aimé Viennet à PIERRELAYE
- **Monsieur WANNER Jean-Claude**  
Maire de BOISEMONT  
demeurant 2, Cordon de l'Hautil à BOISEMONT

### **Médaille OR**

- **Monsieur BEHOT Paul**  
Maire de CONDECOURT  
demeurant 5, rue de la Libération à CONDECOURT
- **Monsieur BOUET Roger**  
Conseiller municipal de BUTRY SUR OISE  
demeurant 14 rue du Port à l'Auge à BUTRY SUR OISE
- **Monsieur CAILLÉE Noël**  
Maire de MOUSSY  
demeurant 11, rue du Moulin Neuf à MOUSSY
- **Monsieur DELAHAYE Michel (En retraite)**  
Adjoint au maire de ENNERY  
demeurant 1 route de Livilliers à ENNERY
- **Monsieur LAINE Gabriel**  
Maire de JOUY LE MOUTIER  
demeurant 16, rue de Vincourt à JOUY LE MOUTIER
- **Monsieur LUCAS Guy**  
Adjoint au maire de ENNERY  
demeurant 18 Chemin d'une Ruelle à l'Autre à ENNERY

- **Monsieur MISSEREY Georges**  
Maire de ATTAÏNVILLE  
demeurant 7 rue Carneval à ATTAÏNVILLE
- **Madame PELLÉ Juliette née MACHET**  
Maire de EPIAIS RHUS  
demeurant 11 chemin Vieille Rue à EPIAIS RHUS
- **Monsieur PICHERY Jean**  
Maire de CORMEILLES EN VEXIN  
demeurant à CORMEILLES EN VEXIN
- **Monsieur SAVARY Roger**  
Maire de LONGUESSE  
demeurant 40, Grande Rue à LONGUESSE

**Article 2 : Les médailles d'honneur régionale, départementale et communale sont décernées aux fonctionnaires et agents des collectivités locales dont les noms suivent :**

**Médaille ARGENT**

- **Monsieur AIT-CHIKHOUN Mallk**  
Agent de Maîtrise, MAIRIE de VAUREAL  
demeurant 2 chemin des Hauts Toupets à VAUREAL
- **Monsieur AKLI Didier**  
Brigadier Chef principal Police municipale, MAIRIE de MÉRY SUR OISE  
demeurant 7 rue Roger Alno à OSNY
- **Madame ARNOUT Monique née GEORGES**  
Adjoint Technique de 2ème classe, MAIRIE de MENU COURT  
demeurant 21 rue des Fortes Terres à MENU COURT
- **Monsieur AUBRIL Gérard**  
Agent Technique en Chef, MAIRIE de FRANCONVILLE  
demeurant 2 bis Chemin des Raccordières à BESSANCOURT
- **Monsieur BACHELIER Philippe**  
Adjoint technique territorial 2ème classe, MAIRIE de SAINT LEU LA FORET  
demeurant Résidence les Terres Blanches - Bt les Glycines - à ST LEU LA FORET
- **Monsieur BAILLY Benoit**  
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE de PONTOISE  
demeurant 29 Résidence des Saules à FREMECOURT
- **Madame BAY Françoise**  
ATSEM de 1ère classe, MAIRIE de LE VÉSINET  
demeurant 28 allée des Eguerets à JOUY LE MOUTIER
- **Madame BEAUFILS née DELAUNAY Joëlle**  
Auxiliaire de puériculture de 1ère classe - CCAS de MONTMORENCY  
demeurant 2 rue Georges V à EAUBONNE

- **Madame BENOIST Marie-Claire**  
Adjoint des Services Techniques, MAIRIE de FREPILLON  
demeurant 13, avenue des Titous à BESSANCOURT
- **Madame BENOIT Michèle née SOCKEEL**  
Educatrice de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER de  
GONESSE  
demeurant 16 Chemin de la Croix Picheleux à TAVERNY
- **Madame BERY Nathalie**  
Adjoint administratif de 2ème classe, MAIRIE de LEVALLOIS-PERRET  
demeurant 7 avenue des Bruzaques à JOUY LE MOUTIER
- **Monsieur BEUZEVILLE Alain**  
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE de SURESNES  
demeurant 1 place Charles Gounod à PIERRELAYE
- **Madame BINDA Josiane née LE PIERRES**  
Auxiliaire de puériculture 1ère classe, MAIRIE de EPINAY SUR SEINE  
demeurant 84, rue de Paris - le Vieil Hameau II - à TAVERNY
- **Mademoiselle BOONE Patricia**  
Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème Classe, MAIRIE de VAUREAL  
demeurant 16 avenue du Général Leclerc à CHAMPAGNE SUR OISE
- **Madame BOURDAUD Coraly née THIBAUDEAU**  
Aide soignante classe normale, CENTRE HOSPITALIER RENE DUBOS de CERGY-  
PONTOISE  
demeurant 90 route de Marines à VALLANGOUJARD
- **Madame BOUTIN Christine née CORMAN**  
Auxiliaire de puériculture de 1ère classe, MAIRIE de EPINAY SUR SEINE  
demeurant 10-12 place Max Ernst à EAUBONNE
- **Madame BRANCHET Catherine**  
Adjoint d'animation 1ère classe, MAIRIE de FRANCONVILLE  
demeurant 3 rue de la Croix Verte à FRANCONVILLE
- **Madame BY Michèle née SABIANI**  
Secrétaire de mairie, MAIRIE de HEROUVILLE  
demeurant 16 rue Manet à AUVERS SUR OISE
- **Monsieur CAEKEBEKE Daniel**  
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE de OSNY  
demeurant 14 rue du Pavé à BANTHELU
- **Madame CARLIN Laurence née HENON**  
Agent de maîtrise, MAIRIE de FRANCONVILLE  
demeurant 14 Square A. Malraux à FRANCONVILLE
- **Monsieur CARON Philippe**  
Attaché, MAIRIE de ENGHEN LES BAINS  
demeurant 24 rue de Cergy à NEUVILLE SUR OISE

- **Madame CASTEL Marie-France**  
Assistante médico-technique, CONSEIL GENERAL de NANTERRE  
demeurant 55 avenue Victor Hugo à MERIEL
- **Madame CHARBONNIER Martine née EVENOT**  
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE de FRANCONVILLE  
demeurant 79 bis rue du Général Leclerc à PIERRELAYE
- **Madame CLIPET Georgette**  
Adjoint Technique de 2ème Classe, MAIRIE de VAUREAL  
demeurant 23, rue des Fontaines à PONTOISE
- **Madame COMIN Françoise**  
ASEM 1ère classe, MAIRIE de FRANCONVILLE  
demeurant 137 rue du Général Leclerc à FRANCONVILLE
- **Madame CROSNIER Francine née CARLUY**  
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION -  
PLAINE COMMUNE de SAINT-DENIS  
demeurant 30 rue du Porc à l'Auge à BUTRY SUR OISE
- **Mademoiselle DAGUE Karine**  
Auxiliaire de Puériculture classe normale, CENTRE HOSPITALIER RENE DUBOS de  
CERGY-PONTOISE  
demeurant 23 rue des Fortes Terres à MENU COURT
- **Madame DANIEAU Sabine née MATENET**  
Rédacteur, MAIRIE de LE MESNIL LE ROI  
demeurant 66 rue Georges Sand à ST OUEN L'AUMONE
- **Monsieur DAUGES Franck**  
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE de PONTOISE  
demeurant 3 rue Jean-Paul Soutumier à PONTOISE
- **Madame DE FARIA Valérie née HENCK**  
Adjoint administratif Territorial de 1ère classe, VAL D'OISE HABITAT - O.P.A.C. de  
CERGY-PONTOISE  
demeurant 45 bis Avenue de la Muette à OSNY
- **Madame DEBUT Maria née GONCALVES FERREIRA**  
Adjoint Technique de 2ème classe, MAIRIE de OSNY  
demeurant 53 rue de Clairly à FREMECOURT
- **Monsieur DEGREMONT Pascal**  
Adjoint technique de 1ère classe, MAIRIE de MÉRIEL  
demeurant 2 Place de la Gare à MERIEL
- **Madame DELALAY Catherine née VASSEUR**  
Secrétaire Médicale, GROUPE HOSPITALIER LARIBOISIÈRE - FERDINAND WIDAL de  
PARIS  
demeurant 111 rue Charles de Gaulle à LE PLESSIS BOUCHARD
- **Mademoiselle DENIS Laurence**  
ATSEM 2ème classe, MAIRIE de VAUREAL  
demeurant 8 Hameau des Gates à VAUREAL

- **Madame DENQUIN-JANKOVIC Marie-Jeanne née ANTUNES**  
Adjoint Administratif de 1ère classe, MAIRIE de L'ISLE-ADAM  
demeurant 11 avenue de Paris à PARMAIN
- **Madame DESCHAMPS Geneviève née PASTOR**  
Adjoint administratif Principal de 2ème classe, MAIRIE de ERMONT  
demeurant 6 allée Paul Verlaine à ERMONT
- **Madame DIEUZAIDE Marie née ANDRÉ**  
Assistante Socio-éducatif Principal, CONSEIL GENERAL de VERSAILLES CEDEX  
demeurant 1 rue des Garennes à ST GERVAIS
- **Madame DOMINGUEZ Catherine**  
Fonctionnaire territoriale, SYNDICAT MIXTE EMERAÛDE de LE PLESSIS BOUCHARD  
demeurant Résidence les Rinvols - 7, avenue Georges Leredu à FRANCONVILLE
- **Madame DUCHADEAU Maria Da Ceu née SOARES DE SOUSA**  
Aide soignante de classe exceptionnelle, LE PARC HOPITAL DE TAVERNY de TAVERNY  
demeurant 40, rue Lucien Berger à FRANCONVILLE
- **Madame DUJARDIN Jacqueline née VASSEUR**  
Adjoint Technique de 2ème classe, MAIRIE de L'ISLE-ADAM  
demeurant rue Chantepie Mancier à L' ISLE ADAM
- **Monsieur FEILLANT Philippe**  
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE de PONTOISE  
demeurant Lotissement des Arpents - 20, rue de Santeuil à MARINES
- **Madame FERREIRA Maria-Carolina**  
Assistante Maternelle, MAIRIE de VAUREAL  
demeurant 3 rue du Saut du Loup à VAUREAL
- **Madame FLEURY Françoise née DALET**  
Assistante Maternelle, MAIRIE de VAUREAL  
demeurant 26 rue Arthur Rimbaud à JOUY LE MOUTIER
- **Monsieur FOURNIER Jean-Claude**  
Adjoint Technique Principal de 2ème classe, MAIRIE de OSNY  
demeurant avenue du Moulinard - Gymnase la Bruyère à OSNY
- **Monsieur FREBAULT Jean Pascal**  
Directeur Général des Services, MAIRIE de OSNY  
demeurant 4 rue des Anciens Combattants à OSNY
- **Madame FREITAS Maria Herminia née GIL DIAS**  
Assistante Maternelle, MAIRIE de BEAUCHAMP  
demeurant 18 avenue Evariste de Parny à BEAUCHAMP
- **Madame FRUGIER Catherine née UGUEN**  
ATSEM de 1ère classe, MAIRIE de ST GERMAIN EN LAYE  
demeurant 19 passage des Crayons à CERGY
- **Madame GALANDON Pierrette née DUBOIS**  
Asem Principal 2ème classe, MAIRIE de SAINT LEU LA FORET  
demeurant 31 Grande Rue à CHAUVRY

- **Monsieur GARCIA Franck**  
Adjoint administratif de 2ème classe, OPHLM de LEVALLOIS  
demeurant 8 rue du Palladio Résidence Chantepie à L' ISLE ADAM
- **Monsieur GASPARD François**  
Professeur - École Nationale de Musique , COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE  
MANTES EN YVELINES de MAGNANVILLE  
demeurant 1 Promenade Louis Guy à LA ROCHE GUYON
- **Madame GAUDEL Claudine née BANCE**  
Rédacteur, MAIRIE de L'ISLE-ADAM  
demeurant 3 bis rue des Maillets à PARMAIN
- **Monsieur GOARIN Igor**  
Agent de Maîtrise, MAIRIE de VAUREAL  
demeurant 3 rue de la Vallée à MONTREUIL SUR EPTE
- **Madame GODART Maud**  
Secrétaire de mairie, MAIRIE de NOISY SUR OISE  
demeurant 30 rue Georges Bizet à BRUYERES SUR OISE
- **Madame GORGUET Marie-Christine née PEYRONNET**  
Adjoint Administratif de 2ème classe, MAIRIE de MEULAN  
demeurant 41 bis route des Mares à VILLERS EN ARTHIES
- **Monsieur GUIRRIEC Bernard**  
Agent de Maîtrise, MAIRIE de PARIS  
demeurant 233 Chaussée Jules César à BEAUCHAMP
- **Madame HERBIN Evelyne née LE BOURSE**  
ATSEM de 1ère classe, MAIRIE de ST GERMAIN EN LAYE  
demeurant 9 place F.Millet à JOUY LE MOUTIER
- **Madame HERNAULT Annie née LECHEVALLIER**  
Adjoint Technique Principal de 1ère classe, MAIRIE de BEAUCHAMP  
demeurant 20 rue de la Fosse-aux Biches à FRANCONVILLE
- **Monsieur HERNAULT Jean-Noël**  
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE de BEAUCHAMP  
demeurant 20 rue de la Fosse aux Biches à FRANCONVILLE
- **Monsieur HUHNI Thierry**  
Rédacteur, MAIRIE de SANNOIS  
demeurant 19 rue Pasteur - Résidence la Colombe à LE PLESSIS BOUCHARD
- **Madame IDRISOU Maryvonne née WERCK**  
Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE de MÉRUEL  
demeurant 2 ter rue Jules Picard à CHAMPAGNE SUR OISE
- **Monsieur IZRAILOWICZ Alain**  
Assistant d'enseignement artistique, MAIRIE de FRANCONVILLE  
demeurant 66 rue Evariste Galois à ST LEU LA FORET
- **Madame JACQUIN Danielle née DELAITRE**  
Adjoint administratif territorial 2ème classe, MAIRIE de SAINT LEU LA FORET  
demeurant 14 rue Madame à BESSANCOURT



- **Monsieur JARCZAK Christian**  
Agent Territorial d'Animation de 1ère classe, MAIRIE de CHANTELOUP LES VIGNES  
demeurant 12, Les Châteaux Bruloirs à CERGY.
- **Madame KNOCH Reine**  
ASEM de 1ère classe, MAIRIE de VAUREAL  
demeurant 29 rue du trou du Tonnerre à COURDIMANCHE
- **Madame LABBE Nicole née MAUNIER**  
Assistante Maternelle, MAIRIE de VAUREAL  
demeurant 22 rue des Sansonnets à VAUREAL
- **Monsieur LAFAY Philippe**  
Conducteur Ambulancier 1ère Catégorie, CENTRE HOSPITALIER RENE DUBOS de  
CERGY-PONTOISE  
demeurant 2D rue des Plants Pourpres à CERGY.
- **Monsieur LANGLEBERT Patrick**  
Adjoint technique territorial 2ème classe, MAIRIE de SAINT LEU LA FORET  
demeurant 42 rue de Stalingrad à ERMONT
- **Madame LARAM Rosette**  
Adjoint technique 1ère classe, MAIRIE de FRANCONVILLE  
demeurant 25 rue des Monts Rouges à FRANCONVILLE
- **Mademoiselle LAUTRÉ Jeanne**  
ASEM de 1ère classe, MAIRIE de VAUREAL  
demeurant 7 rue de l'Eglise à VAUREAL
- **Madame LE BELLE Maryse**  
Assistante Maternelle, MAIRIE de L'ISLE-ADAM  
demeurant 66 bis rue de Pontoise à L' ISLE ADAM
- **Madame LE BOEDEC Nadine**  
Agent de service hospitalier, CENTRE HOSPITALIER RENE DUBOS de CERGY-  
PONTOISE  
demeurant 6 rue Nationale à VAUREAL
- **Madame LE DÉVORÉ Antoinette née BERTOLETTI**  
Adjoint administratif principal 1ère classe, MAIRIE de FRANCONVILLE  
demeurant 286 rue du Général Leclerc à FRANCONVILLE
- **Madame LE PRIOL Nicole née RENARD**  
assistante Maternelle, MAIRIE de VAUREAL  
demeurant 25 rue des Tourterelles à VAUREAL
- **Mademoiselle LEANDRI Hélène**  
Aide soignante Classe Normale, CENTRE HOSPITALIER RENE DUBOS de CERGY-  
PONTOISE  
demeurant 2 rue des Flamertins à FRANCONVILLE
- **Monsieur LEFEVRE Michel**  
Contrôleur de travaux en chef, MAIRIE de GENNEVILLIERS CEDEX  
demeurant 10 rue François Couperin à ST LEU LA FORET

- Madame **LELOUP Marguerite née PERSICO**  
ASEM de 1ère classe, MAIRIE de FREPILLON  
demeurant 14, rue d'Oradour à FREPILLON
- Monsieur **LEMAIRE Yves**  
Adjoint Technique de 2ème classe, MAIRIE de VAUREAL  
demeurant 6 rue Heuruelle Grange à CERGY
- Madame **LENOIR Dominique née JACQUOT**  
Adjoint Technique Principal de 2ème classe, MAIRIE de SAINT DENIS  
demeurant 5, rue des petits Champs à FRANCONVILLE
- Madame **LEROUX Renée née GODART**  
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE de FRANCONVILLE  
demeurant 9 rue des Monts Rouges à FRANCONVILLE
- Madame **LEROY Josiane née BRÉHAUT**  
Assistante maternelle, MAIRIE de PIERRELAYE  
demeurant 14 Clos St Pierre à PIERRELAYE
- Monsieur **LEROY Michel**  
Adjoint administratif Territorial de 2ème classe, VAL D'OISE HABITAT - O.P.A.C. de  
CERGY-PONTOISE  
demeurant 1 chemin de la Surprise à CERGY
- Madame **LESOEUR Catherine née PETIT**  
Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère classe, SYCTOM de PARIS  
demeurant 2 boulevard du Port à CERGY
- Madame **LOPEZ Isabelle née REBUCINI**  
Educatrice, MAIRIE de BEZONS  
demeurant 38 rue Hector Berlioz à PIERRELAYE
- Madame **LORGERE Claudette née MICHEL**  
Assistante de Conservation du Patrimoine, MAIRIE de BEAUCHAMP  
demeurant allée de Bretagne - Le Clos St Georges à LE PLESSIS BOUCHARD
- Monsieur **LUSIGNAN Noël**  
Agent de Maîtrise, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE de  
ANGERS  
demeurant 74, rue Gambetta à ERMONT
- Madame **MADOULAUD Catherine née BRICOUT**  
Cadre de Santé, MAIRIE de OSNY  
demeurant 45 rue des Aulnes à VAUREAL
- Madame **MAGLOIRE Emmanuelle née LAMARQUE**  
Attaché, MAIRIE de FRANCONVILLE  
demeurant 9 rue d'Ermont à FRANCONVILLE
- Madame **MAIRONIS Rosine née DE CHADIRAC**  
Adjoint Technique de 2ème classe, MAIRIE de GENNEVILLIERS CEDEX  
demeurant 13 rue de l'Ondée à VAUREAL

- **Mademoiselle MALLET ODILE**  
Agent Technique Territorial, MAIRIE de CORMEILLES EN VEXIN  
demeurant 3, rue Jacques Fournier à CORMEILLES EN VEXIN
- **Madame MALTAVERNE Isabelle née DUPONT**  
Adjoint Technique de 2ème classe, MAIRIE de VAUREAL  
demeurant 30 rue de la Boussole à VAUREAL
- **Madame MANGEOLLE Evelyne**  
Rédacteur territorial, MAIRIE de FRANCONVILLE  
demeurant 9 rue d'Ermont à FRANCONVILLE
- **Madame MANNESSIER Josiane née FLANET**  
Assistante Maternelle, MAIRIE de VAUREAL  
demeurant 20 rue des Marais à VAUREAL
- **Madame MARTINEZ DE LA TORRE Laurence née PRESLES**  
Educateur des activités physiques et sportives 2ème classe, MAIRIE de SAINT LEU LA  
FORET  
demeurant 21 rue Eugénie à TAVERNY
- **Madame MARY Annick née GOBE**  
Assistante Maternelle, MAIRIE de VAUREAL  
demeurant 30 rue du Saut du Loup à VAUREAL
- **Madame MATAHRI Djamilia née ACHAB**  
Aide soignante classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER VICTOR DUPOUY de  
ARGENTEUIL  
demeurant 9 clos des galets " le grand Mesnil " à SAGY
- **Monsieur MELINE Yvon**  
Adjoint Technique de 2ème classe, MAIRIE de OSNY  
demeurant 18 rue F.Chopin à OSNY
- **Madame MICHEL Françoise née LABIAU**  
Assistante Familiale, DÉPARTEMENT de PARIS  
demeurant 8 rue de la Clé des Champs à HODENT
- **Madame MORICE Brigitte née TRAVEL**  
Adjoint Administratif, MAIRIE de PARIS  
demeurant 250 chaussée Jules César à EAUBONNE
- **Monsieur MOUCHARD Bernard**  
Adjoint Technique Principal de 2ème classé, MAIRIE de L'ISLE-ADAM  
demeurant Résidence du Bois de Boulogne à L' ISLE ADAM
- **Madame NABI Milouda**  
Assistante maternelle, MAIRIE de PIERRELAYE  
demeurant 23 rue Claude Debussy à PIERRELAYE
- **Madame NEYRAUD Patricia**  
Auxiliaire de soins 1ère classé, Mairie de ST OUEN de SAINT OUEN  
demeurant 22 rue des Noyers à FREPILLON

- **Monsieur NGUYEN KHAC Jean-Laurent**  
Agent du CIG, CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION de VERSAILLES  
CEDEX  
demeurant 9 Chemin des Hires à TAVERNY
- **Monsieur NIH Abdelaziz**  
Ouvrier Professionnel, MAIRIE de PARIS  
demeurant 12 place Max Ernst à EAUBONNE
- **Monsieur NOURRY André**  
Adjoint technique territorial de 2ème classe, MAIRIE de SAINT LEU LA FORET  
demeurant 1 rue François Couperin à ERMONT
- **Madame NOZZA Carla**  
Adjoint technique territorial 2ème classe, MAIRIE de SAINT LEU LA FORET  
demeurant 65, rue Jacques Prévert à ST LEU LA FORET
- **Mademoiselle OTREMBSKI Isabelle**  
Adjoint administratif Territorial de 2ème classe, VAL D'OISE HABITAT - O.P.A.C. de  
CERGY-PONTOISE  
demeurant La Croix St Sylvère Bât H à CERGY
- **Madame OUDIN Martine née BOURGEOIS**  
Assistante maternelle, MAIRIE de PIERRELAYE  
demeurant 3 Résidence du Petit Bois à PIERRELAYE
- **Monsieur OUJABOUR Abdelmajid**  
Adjoint Administratif Territorial de 1ère classe, MAIRIE de JOUY LE MOUTIER  
demeurant 28, rue du Fief A Cavan à COURDIMANCHE
- **Madame PAINNOT Anne née SIMONIN**  
Rédacteur, MAIRIE de L'ISLE-ADAM  
demeurant 110 rue de Chambly à CHAMPAGNE SUR OISE
- **Madame PERIAT Nadine née RYGAS**  
Agent administratif, CONSEIL GENERAL de NANTERRE  
demeurant 22 Grande Rue à FROUVILLE
- **Madame PIGAULT Gisèle née MERCIER**  
Assistante Maternelle, MAIRIE de LE PLESSIS BOUCHARD  
demeurant 3 Allée d'Alsace à LE PLESSIS BOUCHARD
- **Mademoiselle PIRARD Patricia**  
Infirmière classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER RENE DUBOS de CERGY-  
PONTOISE  
demeurant 2 passage des Ballades à CERGY
- **Monsieur PONTESILLI Eric**  
Maître Ouvrier, MAIRIE de PARIS  
demeurant 26 rue de Maurecourt à JOUY LE MOUTIER
- **Mademoiselle PRATS Catherine**  
Technicien de laboratoire, HÔPITAL TENON de PARIS  
demeurant 4 place Honoré de Balzac à PRESLES

- **Madame PREVOTEAUX Rose Marie née BOIS**  
Adjoint administratif territorial principal 2ème classe, MAIRIE de SAINT LEU LA FORET  
demeurant 14 rue Jacques Prévert à ST LEU LA FORET
- **Madame QUINETTE Patricia**  
DGAS, MAIRIE de FRANCONVILLE  
demeurant 16 Sente du Haut Pavé à FRANCONVILLE
- **Madame RACINE Véronique**  
Auxiliaire de puériculture, MAIRIE de BESSANCOURT  
demeurant 49 Résidence des Beaux Lieux à BESSANCOURT
- **Madame RATOYONAR Sibylle**  
Infirmière classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER RENE DUBOS de CERGY-  
PONTOISE  
demeurant 5 rue Pagnere à ST OUEN L'AUMONE
- **Madame RIGOUSTE Isabelle**  
Rédacteur territorial, MAIRIE de FRANCONVILLE  
demeurant Résidence les Grands Jardins - Bt H3 - à FRANCONVILLE
- **Madame ROGER Valérie née TAMBOSCO**  
Puéricultrice Cadre supérieur de santé, MAIRIE de LE PLESSIS BOUCHARD  
demeurant 23 rue Pasteur à BESSANCOURT
- **Madame ROMARU Geneviève née LEVAVASSEUR**  
Educatrice de jeunes enfants, MAIRIE de PONTOISE  
demeurant 36, Place Notre Dame à PONTOISE
- **Monsieur ROUSSEAU Florent**  
Employé, MAIRIE de NOISY SUR OISE  
demeurant 30 rue Georges Bizet à BRUYERES SUR OISE
- **Monsieur SAUVAGEOT Philippe**  
Attaché hors classe des services, MAIRIE de PARIS  
demeurant 33 rue du Professeur Curie à ST LEU LA FORET
- **Madame SEGUINET Claude née BORTOLOTTI**  
Adjoint Administratif de 1ère classe, MAIRIE de SANNOIS  
demeurant résidence Orme St Edme à FRANCONVILLE
- **Monsieur SIMON Gérard**  
Contrôleur principal, MAIRIE de FRANCONVILLE  
demeurant Résidence la Garenne - rue d'Albon - Bt C4 à FRANCONVILLE
- **Monsieur SIMONAZZI Serge**  
Adjoint Technique de 1ère classe, MAIRIE de SANNOIS  
demeurant 4 square Philippe Rameau à MERIEL
- **Madame SIROU Valérie**  
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE de FRANCONVILLE  
demeurant 11 bis rue Pierre Curie à LE PLESSIS BOUCHARD
- **Madame SOLDI Térésa née MARTOCCIA**  
Assistante maternelle, MAIRIE de PIERRELAYE  
demeurant 25 rue de Malassis à PIERRELAYE

- **Madame SURUGUE Josiane née BOITEL**  
Adjoint administratif principal 1ère classe, MAIRIE de FRANCONVILLE  
demeurant 3 rue Jean Moulin à FRANCONVILLE
- **Madame TEMPIER Christiane née CAZES**  
Adjoint d'animation Territorial Principal, MAIRIE de LA COURNEUVE  
demeurant 6 allée Franche-Comté à EAUBONNE
- **Madame THALIEN Antoinette née GERAN (En retraite)**  
Assistante familiale, CONSEIL GENERAL de NANTERRE  
demeurant 3, rue de l'Hostellerie à FRANCONVILLE
- **Madame THAUVIN Brigitte née CARMENT**  
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, MAIRIE de CLERY-EN-VEXIN  
demeurant 34 bis rue du Village à MAGNY EN VEXIN
- **Monsieur TOUBART Régis**  
Gardien principal de Police Municipale, MAIRIE de LEVALLOIS-PERRET  
demeurant 9 rue du Ponceau à CERGY
- **Madame TRUFFAUT Colette née DETHOU**  
Assistante Maternelle, MAIRIE de VAUREAL  
demeurant 28, rue du Temps des Cerises à VAUREAL
- **Madame TYTGAT Brigitte née NAWALA**  
Assistante Maternelle, MAIRIE de FRANCONVILLE  
demeurant 8 rue Pierre et Marie Curie à FRANCONVILLE
- **Madame VACHEY Marcelle**  
Adjoint Technique de 1ère classe, MAIRIE de SANNOIS  
demeurant 12 rue Maria Desraines à EAUBONNE
- **Madame VALLADE Claudine née PIVETEAU**  
Assistante maternelle, MAIRIE de PIERRELAYE  
demeurant 14 rue Saint Aimé à PIERRELAYE
- **Madame VANDERMIESE Marie-Christine née BLANCHARD**  
Adjoint Technique de 2ème classe, MAIRIE de LE PLESSIS BOUCHARD  
demeurant 123, rue du Plessis Bouchard à FRANCONVILLE
- **Mademoiselle VARLET Corinne**  
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE de FRANCONVILLE  
demeurant 5 allée des Hortensias à FRANCONVILLE
- **Madame VAYVA Catherine née GOMMERIEL**  
Assistante Socio-éducatif, CENTRE HOSPITALIER RENE DUBOS de CERGY-PONTOISE  
demeurant 22 rue de Pontoise à AUVERS SUR OISE
- **Madame VEDY Marie-Louise**  
Adjoint Technique Principal de 2ème classe, MAIRIE de FRANCONVILLE  
demeurant 7 rue des Grouettes à FRANCONVILLE
- **Madame VENIAT Nadine née CHOMCHEFF**  
ASEM de 1ère Classe, MAIRIE de FRANCONVILLE  
demeurant 8/10 rue de la Croix Verte à FRANCONVILLE

- **Madame VILAIN Béatrice**  
Adjoint Technique de 2ème classe, MAIRIE de BESSANCOURT  
demeurant 2 allée Blanche de Castille à BESSANCOURT
- **Madame VINCENT Françoise née MERIT**  
Educateur , MAIRIE de OSNY  
demeurant 3 rue Robert Baron à MAGNY EN VEXIN
- **Madame YVROUD Marie-Hélène née JOSSE**  
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE de GENNEVILLIERS CEDEX  
demeurant 7 rue Alexandre Dumas à FRANCONVILLE
- **Madame ZEGLIKI Martine**  
Adjoint administratif Territorial de 1ère classe, VAL D'OISE HABITAT - O.P.A.C. de  
CERGY-PONTOISE  
demeurant 5 avenue Camille St Saens à JOUY LE MOUTIER
- **Madame ZENATI Frédérique née GASNIER**  
Rédacteur, MAIRIE de VILLENEUVE LA GARENNE  
demeurant 4 bis rue René Lutbeau à EAUBONNE
- **Monsieur ZENATI Michel**  
Agent de Maîtrise, MAIRIE de VILLENEUVE LA GARENNE  
demeurant 4 bis rue René Lutreau à EAUBONNE

### Médaille VERMEIL

- **Monsieur AMANS Bernard**  
Administrateur Territorial, CONSEIL GENERAL de BOBIGNY  
demeurant 6, rue de la Pérouse à CERGY
- **Madame ARRAULT Chantal née LENOIR**  
Assistante familiale, CONSEIL GENERAL de NANTERRE  
demeurant 6 le Bois aux Platanes à ERAGNY
- **Madame ATTULY Annick née BORDES**  
Infirmière classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER RENE DUBOS de CERGY-  
PONTOISE  
demeurant 23 résidence les Epagnes à MARINES
- **Monsieur BAIETTO Bruno**  
Ouvrier Professionnel Principal , MAIRIE de PARIS  
demeurant 9 rue John Kennedy à EAUBONNE
- **Madame BARRAULT Dominique**  
Infirmière psychiatrique classe supérieure, E.P.S. PERRAY-VAUCLUSE de EPINAY-SUR-  
ORGE  
demeurant 19 rue de Chauvry à ST LEU LA FORET
- **Monsieur BATISTA TROMINHAS Joaquim**  
Maitre ouvrier, CENTRE HOSPITALIER VICTOR DUPOUY de ARGENTEUIL  
demeurant résidence du Mont d'Eaubonne à EAUBONNE

- **Monsieur BAYLE Thierry**  
Adjoint Administratif Principal, MAIRIE de PARIS  
demeurant 13 allée Judic à FRANCONVILLE
- **Madame BLOT Ginette née SCHLAPPI**  
Rédacteur, MAIRIE de CONFLANS SAINTE HONORINE  
demeurant 1 Résidence Saint Louis à ST OUVEN L'AUMONE
- **Madame BOUHIER Jacqueline née MOTTIN**  
Maître Ouvrier, CENTRE HOSPITALIER RENE DUBOS de CERGY-PONTOISE  
demeurant 9 avenue de l'île de France à PONTOISE
- **Monsieur BOULEAU Lionel**  
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE de OSNY  
demeurant 40 rue Rémy à AUVERS SUR OISE
- **Monsieur BRESIL Jack**  
Menuisier, CONSEIL GENERAL de NANTERRE  
demeurant 12 rue de Champagne à GENAINVILLE
- **Madame BRINDISI Chantal née ROSSAZZA**  
Adjoint administratif principal 1ère classe, MAIRIE de ST GRATIEN  
demeurant 43 bis rue du Gros Noyer à ERMONT
- **Monsieur CAILLES Yannick**  
Contrôleur en chef de travaux, MAIRIE de FRANCONVILLE  
demeurant 1 Villa Ronsard à BESSANCOURT
- **Monsieur CATTAN François**  
Infirmier Cadre de Santé, CENTRE HOSPITALIER RENE DUBOS de CERGY-PONTOISE  
demeurant 17 rue de l'Escalier à OSNY
- **Madame CHAILLIER Anne Claude**  
Infirmière classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER RENE DUBOS de CERGY-PONTOISE  
demeurant 39 avenue de la Belle Heaumière à CERGY
- **Madame CHATELAIN Evelyne née LELUAU**  
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE de FRANCONVILLE  
demeurant 7 rue de la Mare aux Fées à FRANCONVILLE
- **Madame CHEMMACHE Filomena née DE SOUSA SA**  
Aide soignante classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER RENE DUBOS de CERGY-  
PONTOISE  
demeurant 5 rue de Touraine à PONTOISE
- **Madame CHIROL Christiane née SABE**  
ASEM de 1ère classe, MAIRIE de BESSANCOURT  
demeurant 65 rue de Taverny à BESSANCOURT
- **Monsieur CLERVOY Patrick**  
Rédacteur territorial, CONSEIL GENERAL de CERGY PONTOISE  
demeurant 59 rue des Pilastres à JOUY LE MOUTIER



- **Madame CONDORIS Solange**  
Aide soignante classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER RENE DUBOS de CERGY-PONTOISE  
demeurant 15 impasse des Iris à OSNY
- **Monsieur COTTIN Georges**  
Agent Technique Principal de 1ère classe, MAIRIE de GENNEVILLIERS CEDEX  
demeurant 18 rue Pasteur à BUTRY SUR OISE
- **Madame DEJARDIN Reinale née AUDO**  
Rédacteur territorial, CONSEIL GENERAL de CERGY PONTOISE  
demeurant 26 rue du Parouset à GENICOURT
- **Madame DÉJARDIN Marie-Christine**  
Adjoint des cadres hospitalier classe normale, CENTRE HOSPITALIER RENE DUBOS de CERGY-PONTOISE  
demeurant 6B rue d'Alsace à PONTOISE
- **Madame DESAINT Sylvie**  
Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE de ST GERMAIN EN LAYE  
demeurant 3 allée des Mandariniers à CERGY
- **Madame DESCHAMPS Marie-Noëlle née BATARD**  
Infirmière classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER RENE DUBOS de CERGY-PONTOISE  
demeurant 2 allée des Mésanges à OSNY
- **Madame DUCROT Dominique née DEBUT**  
Adjoint Administratif de 2ème classe, MAIRIE de OSNY  
demeurant 77 rue André Baleydiér à CHARS
- **Madame DUPUY Marie-Laure née SERREAU**  
Adjoint administratif de 2ème classe, MAIRIE de ENGHEN LES BAINS  
demeurant 4 allée des Courtes Rayes à ERAGNY
- **Monsieur DUPUYTREN Jean**  
Maître Ouvrier, CENTRE HOSPITALIER RENE DUBOS de CERGY-PONTOISE  
demeurant 4 avenue d'Alsace à PONTOISE
- **Madame EPEE PIAU Malika née ZÉMANI**  
Infirmière de classe supérieure, LE PARC HOPITAL DE TAVERNY de TAVERNY  
demeurant Résidence les Bruyères - Bat A1 à TAVERNY
- **Monsieur ESOR Pierre**  
Opérateur Principal des activités physiques et sportives, MAIRIE de PARIS  
demeurant 4 rue de l'Hostellerie à FRANCONVILLE
- **Madame GABARD Marie-Françoise née GÉRMAN**  
Ouvrier Professionnel Qualifié, CENTRE HOSPITALIER RENE DUBOS de CERGY-PONTOISE  
demeurant 58 RUE DE MONTGEROULT à CORMEILLES EN VEXIN
- **Madame GALIANA Corinne**  
Attaché territorial, MAIRIE de TAVERNY  
demeurant 1 rue Yves Dumanoir à TAVERNY

- **Madame GAUDAS Patricia née CLASSE**  
Adjoint d'animation principal 2ème classe, MAIRIE de FRANCONVILLE  
demeurant 26 rue de la Station à FRANCONVILLE
- **Madame GILLON Eliane née FEZARD**  
Adjoint Technique de 2ème classe, MAIRIE de BESSANCOURT  
demeurant 17 rue des Gendarmes à BESSANCOURT
- **Madame GINER Viviane née DUBRAY**  
Adjoint Administratif Principal, CENTRE HOSPITALIER RENE DUBOS de CERGY-  
PONTOISE  
demeurant 20 rue de l'Amazone à VAUREAL
- **Madame GONANO Patricia née CARLUCCI**  
Adjoint administratif Principal de 2ème classe, MAIRIE de TAVERNY  
demeurant 88 rue de Vaucelles à TAVERNY
- **Madame GUERRIN Brigitte née BAUDRY**  
Infirmier, CENTRE HOSPITALIER RENE DUBOS de CERGY-PONTOISE  
demeurant 51 rue Adrien Lemoine à PONTOISE
- **Madame HENRION Danielle née MICHEL**  
Adjoint administratif principal 2ème classe, MAIRIE de SAINT GRATIEN  
demeurant 18 rue Edmond Rostand à LE PLESSIS BOUCHARD
- **Madame HOCHET Nelly née LEMOINE**  
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE de EPINAY SUR SEINE  
demeurant 2 rue Claude Debussy à ERMONT
- **Madame JACMOT Michèle née FOUFELLE**  
Adjoint administratif de 2ème classe, CONSEIL GENERAL de CERGY PONTOISE  
demeurant 14 rue du Vexin à ERMONT
- **Monsieur JANELLO Serge**  
Maître Ouvrier, CENTRE HOSPITALIER RENE DUBOS de CERGY-PONTOISE  
demeurant 3 rue des Folles Entreprises à FRANCONVILLE
- **Madame KADOUR Annick née RENAULT**  
Adjoint administratif 1ère classe, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DES  
PORTES DE L'OISE de BEAUMONT SUR OISE  
demeurant 12 rue de Boyenval à BEAUMONT SUR OISE
- **Monsieur KELLER Michel**  
Adjoint technique principal de 2ème classe, CONSEIL GENERAL de CERGY PONTOISE  
demeurant 8 rue des Bleuets à JOUY LE MOUTIER
- **Monsieur LACOMBE Alain**  
Adjoint Technique Principal de 2ème classe, MAIRIE de OSNY  
demeurant 16 les Linandes Vertes à CERGY
- **Madame LAMPIN Claudine**  
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE de PONTOISE  
demeurant 2 hauts de Marcouville à PONTOISE

- **Monsieur LAUNAY Patrice**  
Agent de Maîtrise, MAIRIE de PARIS  
demeurant 30 rue Paul Cézanne à OSNY
- **Madame LAURENT Catherine née CHAGNON**  
Rédacteur territorial, CONSEIL GENERAL de CERGY PONTOISE  
demeurant 6 rue de l'Orangerie à NOINTEL
- **Madame LE GALLO Christiane née LOGODIN**  
Adjoint Administratif, MAIRIE de PARIS  
demeurant 6 place des Marchands Laboueurs à ERMONT
- **Monsieur LE LOUTRE Bruno**  
Agent de Maîtrise, MAIRIE de L'ISLE-ADAM  
demeurant 2, rue Dambry à L' ISLE ADAM
- **Monsieur LE PEZRON Jean-Pierre**  
Assistant territorial qualifié de conservation de 2ème classe, CONSEIL GENERAL de CERGY  
PONTOISE  
demeurant 20 rue de la Croix Vilcoq à JOUY LE MOUTIER
- **Monsieur LÉGÉ Philippe**  
Conducteur de Machines Principal, MAIRIE de PARIS  
demeurant 14 rue Fernand Braudel à ST OUEN L'AUMONE
- **Madame LEREY Marie-France née ROYER**  
Adjoint Technique de 2ème classe, MAIRIE de TAVERNY  
demeurant 569 rue de Chambly à RONQUEROLLES
- **Madame MARIE Michèle née CAIX**  
A.S.E.M de 1ère classe, MAIRIE de OSNY  
demeurant 36 versants de la Ravinière à OSNY
- **Madame MAROT Dominique née DEBATTISTA**  
Secrétaire Médicale de classe Exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER RENE DUBOS de  
CERGY-PONTOISE  
demeurant 24 allée des Courlains à ERAGNY
- **Madame MARTIN Marie-Noëlle née LANDRY**  
Auxiliaire de Puéricultrice, CONSEIL GENERAL de BOBIGNY  
demeurant 45 sente du Pré à ST LEU LA FORET
- **Madame MARTY Patricia**  
Secrétaire Médicale classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER RENE DUBOS de CERGY-  
PONTOISE  
demeurant 1 rue Victor Scheolcher à ST OUEN L'AUMONE
- **Monsieur MIDELTON Edouarville**  
Maître ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER VICTOR DUPOUY de ARGENTEUIL  
demeurant 39 Chemin du bas des rivals à FRANCONVILLE
- **Madame MORIN Marie-Suzanne née HICKEL**  
Adjoint administratif principal de 2ème classe, CONSEIL GENERAL de CERGY PONTOISE  
demeurant 72 rue Chaussée Jules César à OSNY

- **Madame MORO Marie-Luce née DARCEL**  
Cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER VICTOR DUPOUY de ARGENTEUIL  
demeurant 1 rue Camille Claudel à MERY SUR OISE
- **Monsieur MUYLAERT Philippe**  
Contrôleur, MAIRIE de FRANCONVILLE  
demeurant 63 rue de Gascogne à FRANCONVILLE
- **Madame NOUAL Jocelyne née MISPOULET**  
ATSEM de 1ère classe, MAIRIE de OSNY  
demeurant 13 Terrasses de la Ravinière à OSNY
- **Madame PERREAU Arlette née DOLÉ**  
Rédacteur, MAIRIE de PONTOISE  
demeurant 73 c rue de Gisors - le Domaine Anaïs - à PONTOISE
- **Madame PETITDDIER Martine née CORNU**  
Rédacteur territorial principal, CONSEIL GENERAL de CERGY PONTOISE  
demeurant 8 Passage des Espaliers à CERGY
- **Monsieur PIERRE-ÉMILE Alain**  
Aide soignant Classe Exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER RENE DUBOS de CERGY-  
PONTOISE  
demeurant 34 rue d'Oraison à ST OUEN L'AUMONE
- **Madame ROLLIN Muriel**  
Rédacteur territorial chef, CONSEIL GENERAL de CERGY PONTOISE  
demeurant 14 rue Robert Schumann à PONTOISE
- **Madame ROZENBERG Patricia**  
Adjoint Administratif Principal, MAIRIE de PARIS  
demeurant 43 rue du Clos de Chars à CHARS
- **Monsieur SAVY Pierre**  
Ingénieur des Travaux Divisionnaire, MAIRIE de PARIS  
demeurant 20 rue des Faillettes à ERMONT
- **Madame SCHEEPMANS Armelle née LE BIHAN**  
Agent de Service Hospitalier Qualifié, CENTRE HOSPITALIER RENE DUBOS de CERGY-  
PONTOISE  
demeurant 2 rue Albert Thomas à PONTOISE
- **Madame SIKORSKI Annie**  
Adjoint des Cadres Hospitalier Classe Normale, CENTRE HOSPITALIER RENE DUBOS de  
CERGY-PONTOISE  
demeurant 9 Hauts de Marcouville à PONTOISE
- **Madame SZOSTAK Madeleine née POECKER**  
Aide soignante de classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER de GONESSE  
demeurant 44 rue Louis Aragon à BERNES SUR OISE
- **Monsieur TAILLEUX Philippe**  
Adjoint technique territorial de 2ème classe, Communauté d'Agglomération Val et Forêt de  
ERMONT  
demeurant 26 rue des Moulinets à EAUBONNE

- **Madame THÉPÉNIER Marie-Françoise**  
Infirmière de classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER RENE DUBOS de CERGY-PONTOISE  
demeurant 6 rue du Moulin à MARINES
- **Monsieur THOLLOT Alain**  
Contrôleur des travaux principal, SIAAP de PARIS  
demeurant 83 rue des Ecoles à MERY SUR OISE
- **Madame TURCHI Annie née SARDIN**  
Adjoint administratif principal de 2ème classe, CONSEIL GENERAL de CERGY PONTOISE  
demeurant 43 les Heuruelles Brunnes à CERGY
- **Madame VAUDOLON Marie-Line née MORDELLET**  
Aide soignante Classe Exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER RENE DUBOS de CERGY-PONTOISE  
demeurant 30 Grande Rue à LONGUESSE
- **Madame VEILLARD Chantal**  
3 place de la Paix, CENTRE HOSPITALIER RENE DUBOS de CERGY-PONTOISE  
demeurant 3 place de la Paix à PONTOISE
- **Madame VETIL Marie-José née CHAPULIOT**  
Adjoint administratif territorial de 1ère classe, CONSEIL GENERAL de CERGY PONTOISE  
demeurant 2 Sente de la Dame Noire à MAGNY EN VEXIN

### **Médaille OR**

- **Monsieur BALLARD Alain**  
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE de SURESNES  
demeurant 15 rue de Seny à EAUBONNE
- **Madame BECQUES Joëlle née FERRANDI**  
Adjoint administratif, MAIRIE de PARIS  
demeurant 18 rue Lampertheim à ERMONT
- **Madame BELLET Claudie née POULAIN**  
Attachée territoriale, MAIRIE de CORMEILLES EN VEXIN  
demeurant 49 rue Pierre Curie à CORMEILLES EN VEXIN
- **Madame BEZIAN Annie née BERNARD**  
Animateur principal, MAIRIE de FRANCONVILLE  
demeurant 2 Place Jean Moulin à TAVERNY
- **Monsieur BIGAUD Jean-Pierre**  
Agent Supérieur d'Exploitation, MAIRIE de PARIS  
demeurant 50 rue du Bois la Taillette à MENU COURT
- **Madame BOURGEOUX Marie-Brigitte née VOISIN**  
Technicien supérieur territorial chef, CONSEIL GENERAL de CERGY PONTOISE  
demeurant 35 rue des Ecoles à MERY SUR OISE
- **Madame BRARD Sylviane née ESSEIVA**  
Adjoint administratif principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL de CERGY PONTOISE  
demeurant 80 avenue Martin Luther King à VAUREAL

- **Madame BURY Béatrice**  
Rédacteur territorial, CONSEIL GENERAL de CERGY PONTOISE  
demeurant 9 rue du Vexin à PONTOISE
- **Madame CAILLÉE Claudine née BOIRY**  
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER RENE DUBOS de CERGY-PONTOISE  
demeurant 20 rue de l'Orangerie à CERGY
- **Madame CALMETTES Marie-France née FLEGNY**  
Rédacteur territorial chef, CONSEIL GENERAL de CERGY PONTOISE  
demeurant 4 rue Palestrina à ST OUEN L'AUMONE
- **Madame CASCARINO Marie-Dominique née MORIN**  
Adjoint Technique de 2ème classe, MAIRIE de LE PLESSIS BOUCHARD  
demeurant 21 rue des Onze Arpents à FRANCONVILLE
- **Madame CHINON Antoinette née GOLVET**  
Infirmière, GROUPE HOSPITALIER LARIBOISIÈRE - FERDINAND WIDAL de PARIS  
demeurant 21 rue Antoine de St Exupéry à MERY SUR OISE
- **Monsieur COLIN Patrick**  
Cadre Préparateur en Pharmacie, Hôpital Charles Foix de IVRY-SUR-SEINE  
demeurant 12, rue Pierre de Coubertin à TAVERNY
- **Madame DA SILVA RIBEIRO PEIXOTO Martine née KERRIEN**  
Rédacteur chef, MAIRIE de FRANCONVILLE  
demeurant 63 rue de Taverny à FRANCONVILLE
- **Madame DAURAT Marie-José née SMITH-JORDA CARDONA**  
Rédacteur chef, MAIRIE de FRANCONVILLE  
demeurant 2 allée Hector Berlioz à FRANCONVILLE
- **Madame DELHORS Gaëtane**  
Agent de maîtrise, MAIRIE de CONFLANS SAINTE HONORINE  
demeurant 38 chemin du bord de l'Eau à CERGY
- **Madame DELONDRE Roselyne née DAVID**  
Adjoint administratif Principal de 2ème classe, MAIRIE de MÉRY SUR OISE  
demeurant 9 ter rue de Frépillon à MERY SUR OISE
- **Madame DENIS Monique**  
Technicienne de Laboratoire Surveillante, MAIRIE de PARIS  
demeurant 2 Les Linandes Orange à CERGY
- **Monsieur DONNET Patrice**  
Maître Ouvrier, MAIRIE de PARIS  
demeurant 35 rue de Pontoise à AUVERS SUR OISE
- **Madame FARVACQUE Martine née BOBEUF**  
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, CONSEIL GÉNÉRAL de CERGY  
PONTOISE  
demeurant 6 sente Emond à GENAINVILLE
- **Madame FINE Martine**  
Adjoint administratif de 2ème classe, CONSEIL GENERAL de CERGY PONTOISE  
demeurant 1 Cour des Frontons à CERGY

- **Madame FORT Evelyne née DEVILLARD**  
Adjoint administratif principal de 2ème classe, CONSEIL GENERAL de CERGY PONTOISE  
demeurant 2 allée du Pré Fleuri à TAVERNY
- **Madame GACHON Mireille**  
Attaché Territorial, MAIRIE de BEZONS  
demeurant 3 Rond Point de l'Aube - Les Florians du Hazay à CERGY
- **Madame GARCIA Marie-José née VILLACAMPA**  
Adjoint Administratif Principal, LE PARC HOPITAL DE TAVERNY de TAVERNY  
demeurant 11 rue de Frépillon à MERY SUR OISE
- **Monsieur GENTILINI Michel**  
Adjoint technique territorial principal 1ère classe, MAIRIE de SAINT LEU LA FORET  
demeurant 2 allée Georges Méliès à ST LEU LA FORET
- **Monsieur GILBERT Francis**  
Adjoint Technique Territorial de 2ème Classe, MAIRIE de LE PLESSIS BOUCHARD  
demeurant 64 rue Pasteur à LE PLESSIS BOUCHARD
- **Madame HAISTRE Francine**  
Rédacteur territorial chef, CONSEIL GENERAL de CERGY PONTOISE  
demeurant 3 Chemin des Bourgognes à CERGY
- **Monsieur HAMON Jean**  
Technicien territorial chef, MAIRIE de PONTOISE  
demeurant 1, la Butte Eglantine à ERAGNY
- **Madame Edith HENRI née DOUBLEL**  
Rédacteur territorial principal, CONSEIL GENERAL de CERGY PONTOISE  
demeurant 1 Chemin des Balzoces à JOUY LE MOUTIER
- **Madame HENRY Françoise**  
Attaché territorial, MAIRIE de ST CLAIR SUR EPTE  
demeurant 3, rue de l'Ermitage à ST CLAIR SUR EPTE
- **Madame LAURENCE Jacqueline née DUBUIS**  
Adjoint administratif de 2ème classe, MAIRIE de TAVERNY  
demeurant 6 place Charles de Gaulle à TAVERNY
- **Monsieur LELEU Jean-Louis**  
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE de PONTOISE  
demeurant 6 Place de Flandre à PONTOISE
- **Monsieur MADOUCHE Daniel**  
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE de PONTOISE  
demeurant 1 passage des Altises à CERGY
- **Madame MAKOHIN Nicole née MORIN**  
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe, MAIRIE de CHANTELOUP LES VIGNES  
demeurant 2 allée des Arcades à JOUY LE MOUTIER
- **Madame MARTIN Marie-Laure née BEZY**  
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de GENNEVILLIERS CEDEX  
demeurant 2 allée du Clos Fleuri à ST LEU LA FORET

- **Monsieur MERCIER Jean-François**  
Technicien Supérieur en Chef, MAIRIE de PARIS  
demeurant 13 rue des Tarraches à JOUY LE MOUTIER
- **Madame NAVARRO Carmen**  
Cadre supérieur - Diététicien, CENTRE HOSPITALIER RENE DUBOS de CERGY-  
PONTOISE  
demeurant 8 rue Albert Thomas à PONTOISE
- **Madame NICLI Pierrette**  
Cadre de santé, E.P.S. DE VILLE-EVRARD de NEUILLY SUR MARNE  
demeurant 37 la Butte aux Chênes à ERAGNY
- **Madame PARLY Isabelle née CARRE**  
Educateur - chef, MAIRIE de PARIS  
demeurant 10 rue de la Commanderie à ERMONT
- **Madame PASSE Noëlle née DORDRON**  
Attaché territorial, CONSEIL GENERAL de CERGY PONTOISE  
demeurant 7 rue Claude Debussy à MERIEL
- **Madame PAULMIER Lucienne née LEROY**  
Assistante Maternelle, CONSEIL GENERAL de BOBIGNY  
demeurant 5 place Alfred Sisley à AUVERS SUR OISE
- **Monsieur PERRIN Jacques**  
Ingénieur Principal, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VAL DE BIÈVRE de  
CACHAN  
demeurant 21 rue Jean Moulin à ERMONT
- **Monsieur PERRIN Jacques**  
Ingénieur Principal, Communauté d'agglomération de Val de Bièvre de ARCUEIL  
demeurant 21 rue Jean Moulin à ERMONT
- **Madame PUPAIZ Noëlle née DERENNES**  
Auxiliaire de Puériculture de classe Exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER RENE DUBOS  
de CERGY-PONTOISE  
demeurant 15 rue du Général de Gaulle à ST OUEN L'AUMONE
- **Madame REVAULT Marie-France née GUIGON (En retraite)**  
Rédacteur territorial, CONSEIL GENERAL de CERGY PONTOISE  
demeurant 7 rue de Touraine à PONTOISE
- **Monsieur ROBERT Jean-Claude**  
Ingénieur principal, MAIRIE de ST GRATIEN  
demeurant 50 rue Victor Hugo à PIERRELAYE
- **Madame RUELLE Marie-France née ANTONI**  
Secrétaire Administratif de classe supérieure, MAIRIE de PARIS  
demeurant 21 chemin de la Butte à ERAGNY
- **Madame SAGEOT Nelly**  
Adjoint administratif principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL de CERGY PONTOISE  
demeurant 1 rue des Buttes à LE HEAULME



- **Monsieur TERRIER Jean-Pierre**  
Technicien Supérieur en Chef, MAIRIE de PARIS  
demeurant 12 avenue des Peupliers à BEAUCHAMP
- **Madame TOROVANDERIAN Micaïse née MAZURE**  
Rédacteur en Chef, MAIRIE de LE PLESSIS BOUCHARD  
demeurant 29 avenue de l'Europe à LE PLESSIS BOUCHARD
- **Mademoiselle VERBAUWHEDE Christian**  
Agent de maîtrise, MAIRIE de PARIS  
demeurant 10 rue Morangles à BRUYERES SUR OISE
- **Monsieur VIARD Gilles**  
Agent de Maîtrise Principal, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION - PLAINE  
COMMUNE de SAINT-DENIS  
demeurant 95 rue du Général Leclerc à EAUBONNE
- **Monsieur WARTNER Gérard**  
Chef de Groupe Traction Porteur Principal, MAIRIE de PARIS  
demeurant 20 rue de Savoie à ST OUEN L'AUMONE